Correctional Service Canada

1992-93 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

©Minister of Supply and Services Canada 1992

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1993-III-44
ISBN 0-660-56986-8

Printed on recycled paper

Imprimé sur du papier recyclé

1992-93 Estimates

Part III

Correctional Service Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Agency Overview

A. Introduction 5
B. Mission of the Correctional Service of Canada 5
C. Priorities for the Future 6

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 9
B. Use of 1990-91 Authorities 10

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93
1. Highlights 11
2. Summary of Financial Requirements 12

B. Recent Performance
1. Highlights 13
2. Review of Financial Performance 16

C. Background
1. Introduction 18
2. Mandate 18
3. Program Objective 18
4. Program Organization for Delivery 18

D. Planning Perspective
External Factors Influencing the Program 21

E. Program Effectiveness 23

F. Program Costs and Performance 30

Section II
Analysis by Activity

A. Correctional Operations 34
B. Correctional Programs 40
C. Technical and Inmate Services 48
D. Management and Administration 53

92-04193/

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object 62
2. Personnel Requirements 63
3. Capital Expenditures 65
4. Transfer Payments 68
5. Revenue 69
6. Net Cost of Program 70

B. Selected Program Reports 71

Definitions Applicable to Major Capital and Major Crown Projects 74

Index 75

Agency Overview

A. Introduction

The Correctional Service of Canada, referred to in this document as the Service or CSC, is the agency of the Ministry of the Solicitor General responsible for administering the sentence of convicted offenders sentenced to imprisonment for two years or more.

This responsibility includes:

- the management of offenders at various security level institutions; and
- the supervision of those offenders who have been released into the community either on full parole, day parole, temporary absence (escorted and unescorted), or are released on mandatory supervision to serve the last portion (up to one-third) of their sentence in the community.

B. Mission of the Correctional Service of Canada

The Mission Document, approved in February 1989, provides the framework for the development of corrections and states the philosophy that will guide the Correctional Service of Canada by:

- reinforcing the Service's role to contribute to the protection of society and emphasizes an assertive role for the Service through encouraging offenders to become law-abiding citizens;
- stressing the paramount role played by Service staff to help offenders reintegrate into the community while ensuring appropriate control of their behaviour and demonstrating the importance of basic values and principles through the provision of guidance to offenders on a day-to-day basis;
- providing clear direction to all Service staff in the exercise of their responsibilities;
- providing a strategic framework for development of policies and programs;
- providing a basis upon which the Service will be held accountable; and
- assisting in explaining the Service's role, activities and future direction to others.

This is accomplished through four specific elements:

- a Mission Statement that specifies the role of the Correctional Service of Canada which reads:

  "The Correctional Service of Canada, as part of the criminal justice system, contributes to the protection of society by actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens, while exercising reasonable, safe, secure and humane control."

- the Core Values which outline the basic and enduring ideals of the Service in carrying out its Mission;
- Guiding Principles, which are statements of the key assumptions which serve to direct the Service in its daily actions; and
- Strategic Objectives, which are the goals the Service must strive to achieve in accomplishing its Mission.

C. Priorities for the Future

1. Priorities

The Service has adopted as its major priorities the safe reintegration of an increased number of offenders as law-abiding citizens and the achievement of a breakthrough in dealing with violent and sex offenders.

> **As the first priority**, the Service will strengthen its commitment to enhancing its contribution to the protection of society by safely reintegrating a significantly larger number of offenders as law-abiding citizens while reducing the relative use of incarceration as a major correctional intervention.

If the Service is to achieve its ultimate goal of increasing the alternatives to incarceration, and reducing the financial and human costs of incarceration, efforts must increase the proportion of offenders who can be safely reintegrated. This can be achieved by promoting the safe and timely reintegration of offenders who do not pose a high risk of re-offending; and by ensuring that those offenders who may pose a high risk have access to programming and services that could contribute to reducing that risk.

> **As the second priority**, the Service will concentrate its efforts to achieve a breakthrough in the understanding of the causes of violent and sex offender behaviour. These efforts will be the basis for the development and delivery of more effective treatment strategies that will prepare those offenders for a safe release and reduce the risk of recidivism.

The human costs of crime and incarceration are often due to violent and sex offences, and the Service and public are concerned about this type of crime. This is likely the most fundamental challenge faced by the criminal justice system, and is of such grave concern that practical and useful research and development work in this area is essential. The Service will strive to assist and encourage other partners of the criminal justice system to examine the roots of and possible solutions to violence.

2. Corporate Objectives

The Service established eight corporate objectives to advance the achievement of its Mission during the period April 1, 1990 to March 31, 1993. These objectives, and the related major initiatives to be pursued, are:

1. To enhance the Service's contribution to the protection of society by safely reintegrating a significantly larger number of offenders as law-abiding citizens while reducing the relative use of incarceration as a major correctional intervention.

To increase the proportion of offenders serving their sentence in the community, the Service will carry out the needs study of offenders who are at different stages of their sentence, each stage posing different challenges for case management and program delivery.

The Service will carry on the development of an integrated approach to the assessment of the risk and needs of offenders upon admission to institutions and prior to release to the community. In conjunction with the National Parole Board, the Service will define and clarify the nature and potential use of various types of conditional release that could contribute to safe reintegration. It will also continue to work toward enhancing the information available to support decision-making for specific offender groups.

2. To reduce recidivism of specific groups of offenders whose unique needs or problems require attention through the development and implementation of programs tailored to those unique needs or problems.

In pursuing strategies aimed at the safe reintegration of offenders, the Service recognizes that programs tailored to the needs of the majority of offenders may not meet the special needs of some offender groups. Through specific programming and related accommodation, the Service will address the needs of federally sentenced women, substance abusing offenders, the mentally disordered, and aboriginal offenders; and will recognize the needs of any other offender groups that might emerge.

In ensuring that offenders in each of these groups achieve safe and timely reintegration under the conditional release programs for which they are eligible, the Service is working toward the implementation of the recommendations of such task forces as the *Task Force on Federally Sentenced Women*, the *Task Force on Reduction of Substance Abuse*, and the *Task Force on Mental Health Care*.

3. To significantly reduce the number of incidents involving violent behaviour in institutions.

A stable and predictable institutional environment is necessary to support an effective program structure that will ensure the safety and security of staff and offenders.

To this end, the Service will provide enhanced training to Unit Management staff on case management and human relations, revise policies on segregation and protective custody, implement security standards and guidelines, and develop and implement mechanisms to monitor and analyze the occurrence of violent incidents in institutions and the community.

4. To enhance correctional programs and the management of the Service through increased research and development.

The Service will continue its commitment to research. The experience and knowledge gained through applied research will support programming and offender management strategies.

In particular, the Service will conduct research to improve understanding of the causes of violent and sexual offender behaviour, of the needs of and appropriate programming for special offender groups.

5. To increase public understanding, acceptance of and participation in corrections through effective internal and external communications emphasizing open dialogue with the Canadian public and within the Service.

The Service needs the support of the Canadian public, including its own employees, to carry out its mandate and promote innovative approaches to corrections. The organization must therefore be open, forthright, and answerable to that public.

The Service is responsive to information requests from various sources including parliamentarians, interest groups, media, Correctional Service of Canada employees, offenders, and the general public.

6. To be a Correctional Service that is people-oriented, well-managed, professional and visibly committed to delivering high quality service to the public.

The Service is committed to a management style based on openness, integrity and accountability and will continue implementation of an integrated framework of accountability to satisfy the needs of its decentralized management structure. In response to Public Service 2000, the Service has implemented Correctional Service of Canada 2000. This is a major project intended to involve all employees in developing innovative improvements to the management and operation of the Service.

7. To establish a personnel management framework which includes recruitment, employment equity, training, developmental opportunities and quality of work life programs which will provide competent and motivated staff representing the cultural composition of Canadian Society.

The Service will continue to develop a personnel management framework. This is being achieved through the Career Development Program, by the development of a staffing and career development process in light of the Public Service 2000 and Correctional Service of Canada 2000 projects. It will also be achieved through such initiatives as additional management and supervisory training programs, the implementation of Quality of Work Life Programs, and reviewing internal programs with a view to removing systemic and attitudinal barriers to the employment and career progression of minorities.

8. To contribute to a healthy environment.

The Service recognizes its responsibility as a federal government agency to contribute to a healthy environment.

The Service will ensure conformity to the new federal policy on environmental protection and continue to review the environmental impact of all activities. It will also provide information and action programs on environmental protection and contribute to environmental protection and improvements in the communities where Correctional Service of Canada facilities are located.

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote (thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates	1991-92 Main Estimates
Solicitor General — Correctional Service		
15 Penitentiary Service and National Parole Service — Operating expenditures	**811,286**	779,659
20 Penitentiary Service and National Parole Service — Capital expenditures	**121,881**	109,103
(S) Pensions and other employee benefits	**201**	201
(S) Contributions to employee benefit plans	**78,683**	72,790
Total Agency	**1,012,051**	**961,753**

Votes — Wording and Amounts

Vote (dollars)	1992-93 Main Estimates
Solicitor General — Correctional Service	
15 Correctional Service — Penitentiary Service and National Parole Service — Operating expenditures, the grants listed in the Estimates, contributions; and (a) authority to pay into the Inmate Welfare Fund revenue derived during the year from projects operated by inmates and financed by the said Fund; (b) authority to operate canteens in federal institutions and to deposit revenue from sales into the Inmate Welfare Fund; (c) payments in accordance with terms and conditions prescribed by the Governor in Council, to or on behalf of discharged inmates who suffer physical disability caused by participation in normal program activity in federal institutions, and to dependants of deceased inmates and ex-inmates whose death resulted from participation in normal program activity in federal institutions; and (d) authority for the Minister, subject to the approval of the Governor in Council, to enter into an agreement with any province for the confinement in institutions of that province of any persons sentenced or committed to a penitentiary, for compensation for the maintenance of such persons and for payment in respect of the construction and related costs of such institutions	**811,286,000**
20 Correctional Service — Penitentiary Service and National Parole Service — Capital expenditures including payments to provinces or municipalities as contributions towards construction done by those bodies	**121,881,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates					1991-92 Main Estimates
		Budgetary			Total	
	Person-Years*	Operating	Capital	Transfer Payments		
Correctional Operations	7,104	514,500	894	1,018	**516,412**	482,078
Correctional Programs	894	119,902	2,754	57	**122,713**	122,626
Technical and Inmate Services	1,238	138,776	106,101	—	**244,877**	237,401
Management and Administration	1,497	115,606	12,132	311	**128,049**	119,648
	10,733	**888,784**	**121,881**	**1,386**	**1,012,051**	**961,753**
1991-92 Person-years*	10,541					

* These numbers reflect the total person-year complement. More details are provided in figure 38: Details of Personnel Requirements, page 64.

B. Use of 1990-91 Authorities – Volume II of the Public Accounts

Vote (dollars)		Main Estimates	Total Available for use	Actual Use
	Correctional Service			
10	Penitentiary Service and National Parole Service — Operating Expenditures	738,872,000	772,532,184	**765,370,207**
15	Penitentiary Service and National Parole Service — Capital Expenditures	106,624,000	106,624,000	**88,179,660**
(S)	Pensions and Other Employee Benefits	201,000	70,127	**70,127**
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans	67,925,000	72,871,000	**72,871,000**
(S)	Forgiveness of Parolee Loans		12,260	**12,260**
(S)	Refund of Amounts Credited to Revenues in previous years		459	**459**
	Total Program — Budgetary	**913,622,000**	**952,110,030**	**926,503,713**
	Non-Budgetary			
L14b	Loans to individuals under Mandatory supervision and Parolees through the Parolees' Loan Account, Appropriation Act No. 3, 1982-83, Limit $50,000 (Net)		**34,854**	**3,048**
Total Program — Non-Budgetary			**34,854**	**3,048**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93

1. Highlights

The following major initiatives have been established for 1992-93:

Correctional Strategy

- To pursue the development of the integrated offender management strategy; (see page 37)
- To strengthen programs addressing the basic needs of offenders with respect to their criminal behaviour and special needs for intervention in the areas of substance abuse, mental health and sexual deviance; (see page 42)
- To pursue the development of new approaches adapted to the needs of federally sentenced women and aboriginal offenders; (see page 42)
- To continue strengthening the community infrastructure in order to provide offenders serving part of their sentence in the community with support and supervision adapted to their needs and the risk they present; (see page 37)
- To develop family violence programming for federal offenders. (see page 42)

Offender Accommodation Strategy

- To reinforce accommodation and aftercare services in the community and in minimum security institutions; (see page 50)
- To implement the secondary health care component of the mental health strategy; (see page 42)
- To implement accommodation strategies adapted to the needs of female and aboriginal offenders; (see page 50)
- To reduce double-bunking. (see page 50)

Management Support Services

Accountability

- To streamline and strengthen management accountability processes, specifically: accountability contracts, work planning and reporting; (see page 55)
- To pilot the new Common Departmental Financial System (CDFS) and the single Operating Budget Regime (OBR). (see page 55)

Information Management

- To implement an information management strategy and plan dealing with all aspects of the development of automated systems, technology and the quality of information; (see page 55)
- To complete implementation of the Executive Information System; (see page 55)
- To complete development and implementation of the Offender Management System. (see page 55)

Personnel

- To pursue the development of a personnel management system consistent with the staffing reform project which includes a recruitment, training, evaluation, staffing and professional development program. (see page 56)

Research

- To pursue research directly related to correctional programs and operations. (see page 56)

Communications

- To continue the implementation and evaluation of a communication strategy which will ensure that the Service is responsive to information requests from various sources, including parliamentarians, interest groups, media, Correctional Service of Canada employees, offenders and the general public. (see page 56)

Environment

- To pursue the implementation of initiatives which comply with the government policy on environmental protection by completing "Green Plans" for each institution in support of the CSC "Green Plan". (see page 50)

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Change	For Details See Page
Correctional Operations	516,412	498,780	17,632	pages 34-39
Correctional Programs	122,713	115,851	6,862	pages 40-47
Technical and Inmate Services	244,877	219,464	25,413	pages 48-52
Management and Administration	128,049	132,545	(4,496)	pages 53-61
	1,012,051	966,640	45,411	
Person-Years:	10,733	10,618	115	

Explanation of Change:

The financial requirements of 1992-93 are $45.4 million or 4.7% higher than the 1991-92 forecast expenditures. This increase is due primarily to the:

- increase in allowance for salary and employee benefit plans: $18.5 million
- increase in other operating costs primarily related to medical and education: $3.7 million; transportation & communications: $2.4 million; research, consultants and services contracts:$5.2 million; After-Care Agencies and Exchange of Service Agreements: $2.8 million; Inmate canteen: $1.1 million; offset by decreases in DSS administrative charges and other miscellaneous decreases: ($6.1 million) $ 9.1 million
- increase in capital funds mainly due to accommodation requirements related to the Corporate Operational Plan $17.8 million

Explanation of the 1991-1992 forecast

The 1991-1992 forecast as at mid-December 1991 is $4.9 million higher than the 1991-1992 Main Estimates of $961.7 million. This is the net result of:

- A decrease in salaries, operating and capital funds following the February 1991 Budget Reductions ($26.7 million)
- An increase in salaries due to overtime and other salary items shortfalls $17.9 million
- An increase due to accommodation requirements related to the Corporate Operational Plan and various increases in capital $13.7 million

B. Recent Performance:

1. Highlights 1990-91

In 1990-91, the Correctional Service of Canada established and achieved a number of initiatives.

Offender Programming and Management

- Development of a comprehensive correctional strategy;
- Review of assessment of offenders needs and risk;
- Study on the characteristic of sexual offenders under federal jurisdiction;
- Implementation of various projects to develop methods for efficient and speedy background information collection on inmates;
- Implementation of special initiatives such as intensive case preparation and establishment of case preparation teams;
- Implementation of an intensive supervision program;

- Establishment of community development officer positions in parole districts;
- Broadening of psychological services available in the community;
- Introduction and testing of a program planning model at five institutions;
- Implementation of the Cognitive Skills module at 30 locations and parenting skills training at 14 locations. A total of 315 inmates completed the Cognitive skills program in 1990-91;
- The equivalent of 3,231 inmates participated full-time in education programs. In adult basic education, a total of 903 inmates successfully completed the grade 8 level, easily surpassing the target of 710 completions;
- Expansion of services offered to sex offenders in the community and institution;
- Accelerated implementation of the recommendations of the Task Force on Aboriginal people in Federal Corrections;
- Implementation of the recommendations of the Task Force on Federally Sentenced Women aimed at improving programs and services offered at the Prison for Women;
- Publication of the reports of the Task Force on Mental Health Care and the Reduction of Substance Abuse, analysis of recommendations and establishment of an implementation strategy;
- Development of a strategy to establish a substance-abuse treatment network and development of regional implementation plans;
- Continuation of pilot projects as part of the family violence initiative;
- Expansion of community chaplaincy services.

Reduction of Violence

- Review and revision of offender management policies and programs for dangerous inmates in special handling units;
- Development of new standards and guidelines on security for staff;
- Study of various devices and techniques providing more effective detection of object intrusion, contraband and escape;
- Development of guidelines to implement a urinanalysis program in institutions and the community;
- Continuation of the Memorandum of Understanding with the Royal Canadian Mounted Police concerning the trafficking of drugs in penitentiaries.

Internal Management Efficiencies

Accountability

- Development of a Corporate Operational Plan which translates strategic priorities into operational initiatives to be implemented in the next ten years;
- Extensive Audits in each of the major planning elements;
- Development of an evaluation framework to be applied to projects implemented in support of the recommendations of the Task Force on Community and Institutional Programs.

Personnel Management

- Development and initial implementation of a career management program for staff working in institutions;
- Completion of training related to the implementation of unit management, courses for supervisors working in institutions, training programs developed in response to the recommendations of the working groups on sex offenders and substance abuse, refresher courses and orientation courses for recruits;
- Implementation of the CSC 2000 initiative to ensure employee participation in the formulation and implementation of changes leading to the renewal of the Public Service.

Research

- Development of tools to support the implementation of the correctional strategy;
- Publication of the Forum on Correctional Research;
- Continuation of projects related to personal motivation, the warning signs of violent recidivism and family violence.

Information Management

- Release 1 of the Offender Management System;
- Establishment of a large-scale corporate telecommunication network;
- Implementation of a series of EDP systems to assist with activities such as following-up on correspondence, processing inmates' grievances and sentence administration.

Enhanced Communications

- Cooperation for the production of a consultation paper, Directions for Reform: a framework for Sentencing, Corrections and Conditional Release;
- Collaboration with the Ministry Secretariat and the Department of Justice in connection with the 8th United Nations Congress;
- Development of a memorandum of understanding with the Federal Bureau of Prisons;
- Reduction to the time taken to respond to inmates' correspondence and to meet the deadlines for settling inmates' grievances at the third level;

- Responses within the deadlines to 90% of requests for information under the Access to Information Act and the Privacy Act;
- Elimination of the 1989-90 backlog of cases relating to issues of privacy while ensuring that the deadlines set out in the Act were met in over 95% of the cases to be dealt within 1990-91;
- Publication of Focus twice a month and Let's Talk on monthly basis.

Technical Services

- Implementation of an assets management information system completed in 60 institutions;
- Continuation of construction and renovation projects;
- Implementation of pilot projects related to automated systems for food service management;
- Implementation of pilot projects in the areas of water use, solid waste management and hazardous air pollutants;
- Completion of the installation of Perimeter Intrusion Detection Systems in all the designated major institutions.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91 Actual	1990-91 Main Estimates	Change
Budgetary			
Correctional Operations	471,982	459,904	12,078
Correctional Programs	122,930	111,424	11,506
Technical and Inmate Services	207,681	227,065	(19,384)
Management and Administration	123,911	115,229	8,682
	926,504	913,622	12,882
Revenue credited to the CRF	26,550	34,833	(8,283)
Non-Budgetary			
Loans	3		3
Person-Years:	10,491	10,527	(36)

Explanation of Change:

CSC actual expenditures were 1.4% or $12.9 million greater than the Main Estimates (increased budget level through Supplementary Estimates and access to Treasury Board Contingency Vote):

The major items were:

- Net increase in personnel costs due to contract revisions, equalization adjustments, overtime and retroactive payments: $44.9 million
- Lapse in other operating (non-salary) costs primarily due to lower expenditures in the areas of Research and Consultants and Exchange of Services Agreements: ($13.6 million) of which $1.9 million is related to the November 1990 Budget cuts.
- Lapse in capital construction: ($18.4 million) of which $17.3 million is related to the November 1990 Budget cuts.

(Details by Activity are contained in Section II, Analysis by Activity)

C. Background

1. Introduction

The Correctional Service of Canada is part of the criminal justice system. This system's operation depends upon its closely inter-related components, which include the body of criminal laws, law enforcement agencies, the judiciary and correctional services. Jurisdiction over these components is shared and divided among all levels of government. At the federal level, the Service is an agency of the Ministry of the Solicitor General, which also includes the Royal Canadian Mounted Police, the National Parole Board, the Canadian Security Intelligence Service, and the Ministry Secretariat.

2. Mandate

The legislative and constitutional framework that guides the Correctional Service of Canada is set out by the Constitution Act 1867, including the Canadian Charter of Rights and Freedoms, the Criminal Code of Canada, the Penitentiary Act and Regulations, the Parole Act and various international agreements. These include the United Nations Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners and the International Covenant on Civil and Political Rights.

3. Program Objective

The program objective of the Correctional Service of Canada is:

> To contribute, as part of the criminal justice system, to the protection of society by actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens, while exercising reasonable, safe, secure and humane control.

4. Program Organization for Delivery

Organization Structure: The Correctional Service of Canada is a complex organization, providing services across the country both within correctional institutions and in the community. These tasks are diverse and affect matters of public safety. The Service is organized to provide a balance between the need for corporate policy-making and accountability and the need for sufficient local authority to facilitate effective program delivery. Delivery of service to its widely dispersed offender population is decentralized.

The Service is organized at three levels of management - National, Regional and Institutional/District Parole Office. National Headquarters is responsible for coordinating the development of strategic policy direction, national operating policies, standards and plans, provision of functional guidance to the regions, and monitoring, evaluation and audit of national policy and program implementation. Authority and accountability for strategic direction and corporate policy decision making is vested in a committee of senior national and regional managers.

There are five regions, each with a deputy commissioner and headquarters responsible for the implementation of national policy within their respective regions, development and communication of regional policies and programs, provision of guidance to the institutions/district parole offices, review and appraisal of all operational units within the region, and reporting.

Figure 3: 1992-93 Estimates by Organization and Activity ($000)

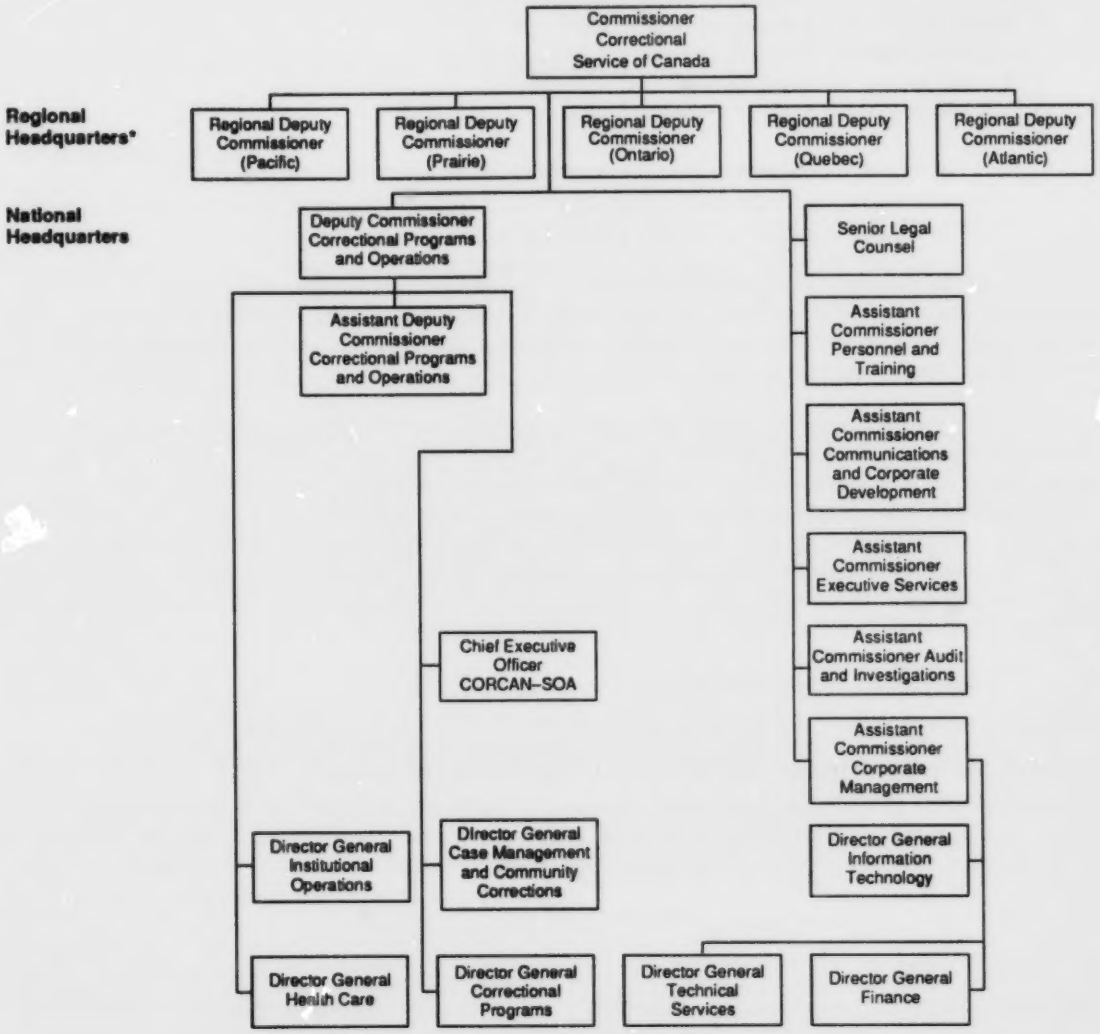

Region	Correctional Operations	Correctional Programs	Technical & Inmate Services	Management & Administration	Program Totals
Atlantic	50,904	12,347	13,655	11,189	88,095
Quebec	147,593	28,506	40,671	19,487	236,257
Ontario	117,487	32,293	29,939	15,026	194,745
Prairie	103,896	22,204	22,115	14,253	162,468
Pacific	74,229	13,021	17,650	11,951	116,851
Ottawa Headquarters	20,391	11,531	14,746	43,700	90,368
Operating	514,500	119,902	138,776	115,606	888,784
Capital	894	2,754	106,101	12,132	121,881
Transfer Payments	1,018	57	0	311	1,386
Total	**516,412**	**122,713**	**244,877**	**128,049**	**1,012,051**
Person-Years:	**7,104**	**894**	**1,238**	**1,497**	**10,733**

** Regional operations are associated with all Activities.*

The regional headquarters locations are as follow:

Pacific Region — Abbotsford, British Columbia
Prairie Region — Saskatoon, Saskatchewan
Ontario Region — Kingston, Ontario
Québec Region — Laval, Québec
Atlantic Region — Moncton, New Brunswick

The institutions/district parole offices are responsible for the safe reintegration of offenders.

The organization of the Service is illustrated in Figure # 3.

Activity Structure: The Correctional Service of Canada has identified four activities to reflect the organization and objectives of the Service in administering sentences and preparing offenders for safe return to society. Each activity has an objective that contributes to meeting one or both aspects of the program objective. Each activity is divided into sub-activities.

Generally, the *Correctional Operations* activity provides for the security and control of inmates, assessment of needs, treatment and release planning, progress monitoring, and the provision of health care. The *Correctional Programs* activity provides programs designed to meet the offender's identified needs, thereby enhancing the likelihood of achieving a successful reintegration into the community upon release. The *Technical and Inmate Services* activity provides the goods, materials and institutional services for inmates and staff, facility planning and maintenance and the management of construction projects. The *Management and Administration* activity provides the overall management direction, research, program evaluation, audit, legal services, and the provision of personnel, finance, systems, administration and communication services.

An outline of the activities and sub-activities is presented in Figure # 4.

Figure 4: Activity structure of the Correctional Service of Canada

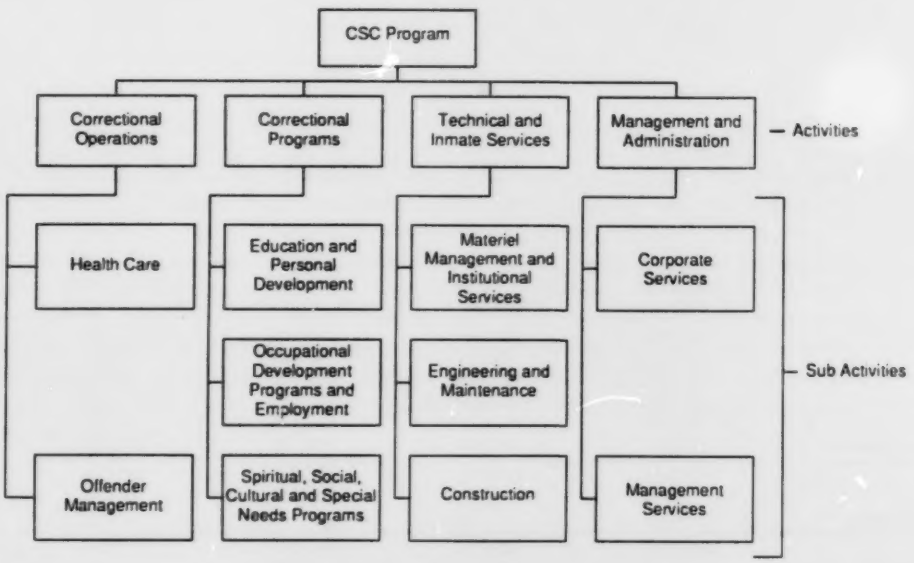

D. Planning Perspective

External Factors Influencing the Program

Criminal Justice System

The Charter of Rights and Freedoms continues to have a direct bearing upon the criminal justice system. The Charter's influence is reflected in the nature and scope of decisions of the Federal and Supreme Courts. The Service has taken a proactive approach to ensuring that all policies and programs are consistent with the Charter and implicit in this position is the duty to act fairly, especially in the area of decisions affecting offenders. In spite of its proactive approach, the Service's administrative decisions, as well as the level and type of service it offers, are subject to judicial review. Should court challenges be significant in number or outcome, resources will have to be deployed in ways other than presently planned and practices and prioritites might need to be reviewed.

The groundwork for reform within the criminal justice system has been articulated in reports such as the Sentencing Commission Report, the Report on the Standing Committee on Justice and Solicitor General (the Daubney Report), Correctional Law Review report and the Canadian Bar Association report. These reports address a myriad of problems in the justice system and recognize the disparity in sentencing, the lack of integration between components of the criminal justice system, Canada's over-reliance on incarceration, and the lack of a coherent criminal justice policy. In July 1990, the government released a consultation paper on proposed amendments to sentencing, conditional release, and correctional law (*Directions for Reform: Sentencing, Corrections and Conditional Release*). Bill C-36 in response to the reforms proposed in the areas of correctional services, conditional release and the Office of the Correctional Investigator was introduced to Parliament in September 1991. The Bill was then referred to the Standing Committee on Justice and Solicitor General. If implemented, this legislation would have a direct effect on time served in custody prior to conditional release eligibility, on case preparation and release decision making, and on penitentiary populations.

The Minister of Justice has tabled in Parliament proposed amendments to the **Young Offenders Act**. Those amendments address the transfer provision for youths charged with murder and timing of parole eligibility. Should more youths be admitted to the federal correctional system, careful consideration will have to be given to accommodation and program requirements.

The Public

Various reports and public opinion surveys reveal that the Canadian public's awareness and understanding of the issues of the criminal justice system are limited. This has prompted calls for improved public information and education and more openness in communications on the part of all components of the criminal justice system. The most pervasive finding in recent public opinion surveys is that public confidence in the administration of Canada's justice system is very fragile. The over-riding public concern is for increased protection from violent crime.

In response, communications plans in the Service will emphasize quality research and planning, assertive relations with the media, improved media training for designated spokespersons, special events planning with emphasis on speaking engagements for the Solicitor General, strengthening direct communications with the public, improved internal communications and greater cooperation with our working partners to enhance opportunities for joint initiatives in communications programs.

Numerous reports and inquiries have referred to the continuing difficulty of the criminal justice system to effectively and fairly meet the diverse and special needs of aboriginal offenders. Growing public awareness of the disparate impact of the criminal justice system on aboriginal offenders, and increasing public support for reforms that will recognize and support effective and fair service delivery to aboriginals by all components of the justice system, challenge CSC to continue to develop, in consultation with aboriginals, initiatives and programs that will assist these offenders to safely return to the community at the earliest opportunity as law abiding citizens.

Offender Population Forecast

The offender population forecast includes both those federal offenders incarcerated in institutions and those released to the community on mandatory supervision or full parole. The forecast is based on the best information available on current and predicted trends and events, including demographic changes. The forecast values can be influenced by legislation, other components of the criminal justice system, and by changes in the greater socio-economic environment.

Therefore, should current criminal justice patterns and correctional responses be maintained, the incarcerated and conditional release populations are forecasted as follows:

- The male on-register* offender population is expected to rise from 13,819 as of March 31, 1991 to 16,999 as of March 31, 2000. Year-to-year forecast increases range from 3.0% to 1.7%, and average 2.3% per year.

- The female on-register offender population is forecasted to increase from 317 as of March 31, 1991 to 371 as of March 31, 2000. This increase represents a rise of 17.0%, or approximately 1.9% per year.

- The conditional release population (including full parolees and mandatory supervision) is forecasted to increase from 6,951 as of March 31, 1991 to 7,689 as of March 31, 1995 - an increase of 10.6 %. This represents an increase of 365 offenders on mandatory supervision (from 4,448 to 4,813) and 373 offenders on full parole (from 2,503 to 2,876) for the same period.

By the end of 1991-92, the total offender population is forecasted to reach 21,818 offenders. Of these, 59.8% are expected to be incarcerated in institutions while the remaining would be on either full parole or mandatory supervision.

However, in view of the Service's intent to safely reintegrate a larger number of offenders into the community, the Service will actively pursue case management and programming strategies aimed at reducing the on-register population initiated in 1990-91. As a result, it is anticipated that the institutional population would be reduced by 1,340 by the end of 1993-94. Therefore, the population distribution will be slightly modified.

* *On-register population encompasses all incarcerated offenders in federal institutions, in provincial institutions under Exchange of Service Agreements and offenders who are on day parole in the community at community correctional centres or community residential facilities.*

E. Program Effectiveness

Program Monitoring

Many information systems are currently in place to monitor program effectiveness indicators of the Service's new Operational Plan Framework. During 1990-91, the Service has implemented a computerized information system on custody-related incidents. In 1991-92, the implementation of an Executive Information System will be completed. Other systems are still in the development stage and will be implemented in future years. Several years of information gathering will be required before reporting on those indicators.

Effectiveness Indicators

Criteria for measuring the effectiveness of the Service's Program must relate to its Mission.

Given this, a number of indicators are used to illustrate effectiveness:

- Recidivism;
- Revocation of Conditional Release;
- Temporary Absence;
- Employment;
- Education; and
- Custody-Related Incidents (assaults, hostage takings, inmate suicides, murders and escapes)

Recidivism

Although it is difficult to develop precise measurement criteria for each program designed to prepare offenders for successful reintegration into the community, it is generally accepted that a successful corrections program must reduce the recidivism rate.

A recidivist may be defined as a person who has served time in a federal institution, been released, convicted of a new offence, and returned to a federal institution. A study of recidivism suggests that a five-year period is sufficient for the follow-up of released inmates, because if recidivism is going to occur it usually takes place within five years and more commonly within two years.

Figure 5 provides the result of a study on recidivism of inmates released* from federal institutions between January 1, 1981 and December 31, 1989. During the period, the study revealed that between 25.2% and 15.1% of the released population returned within a two-year period. During the same period, the released population that returned within a five-year period varied from 34.3% to 27.3%. Since 1986, there has been an ongoing decrease in recidivism rate of released inmates, for any follow-up period.

Caution must be used in interpreting this information given that the data base is consolidated on an annual basis. The rate of recidivism for the recent years may be modified following consolidation exercises that will take place at a later date.

---

* *A released inmate is defined as an inmate who has been released on full parole or mandatory supervision or who has reached the sentence expiry date.*

Figure 5: Percentage of Inmates Released from and Re-Admitted to Federal Institutions after New Offenses

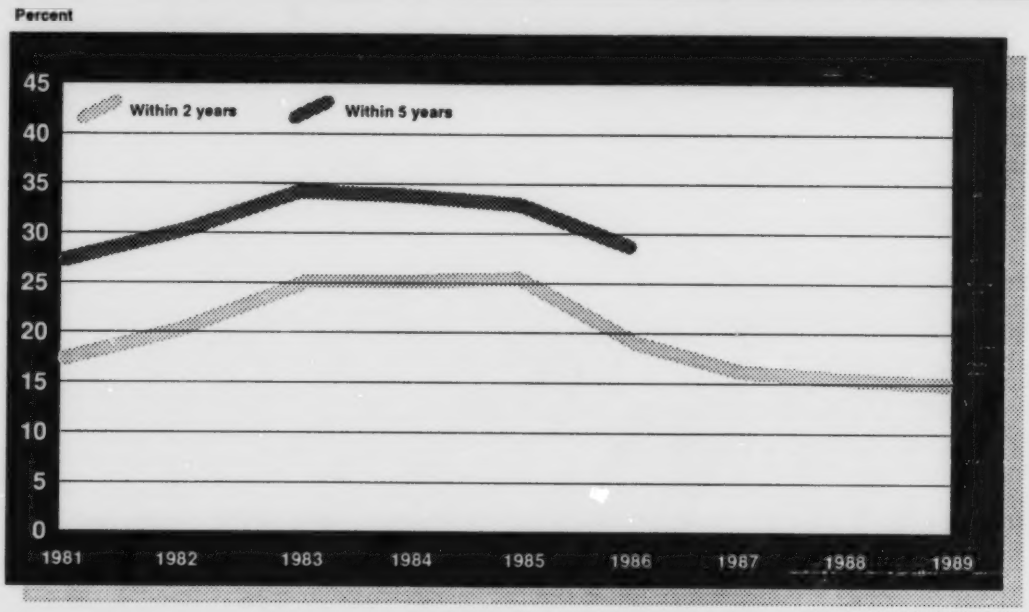

Revocation of Conditional Release

A related measure of effectiveness is the percentage of offenders on full parole and persons under mandatory supervision who are returned to custody for violating the terms of their conditional release.

The primary aspect of the Service's role is to contribute to the protection of the public. In fulfilling this objective, parole supervision staff, through authority granted by the National Parole Board, may suspend an offender's parole or mandatory supervision. The supervision staff will, within 14 days, cancel the suspension or recommend the case to the National Parole Board for a final decision.

Figure 6 displays the outcome of federal full parole and mandatory supervision releases from 1981 to 1986. During this period, the percentage of offenders on full parole who were suspended and returned within a five-year period was stable varying from 22.4% to 25.0%. The proportion of offenders under mandatory supervision who were suspended was more significant varying from 38.0% to 44.0%. Since 1982, there has been a slight reduction of the percentage of parolees and persons under mandatory supervision returned to custody for violation of terms of release or new offence. Caution must be used in interpreting this information, as it reflects the environment of the entire criminal justice system. It would be misleading to attribute changes solely to Correctional Service of Canada policies.

Figure 6: Percentage of Parolees and Persons Under Mandatory Supervision Returned to Custody for Violation of Terms of Release or New Offence

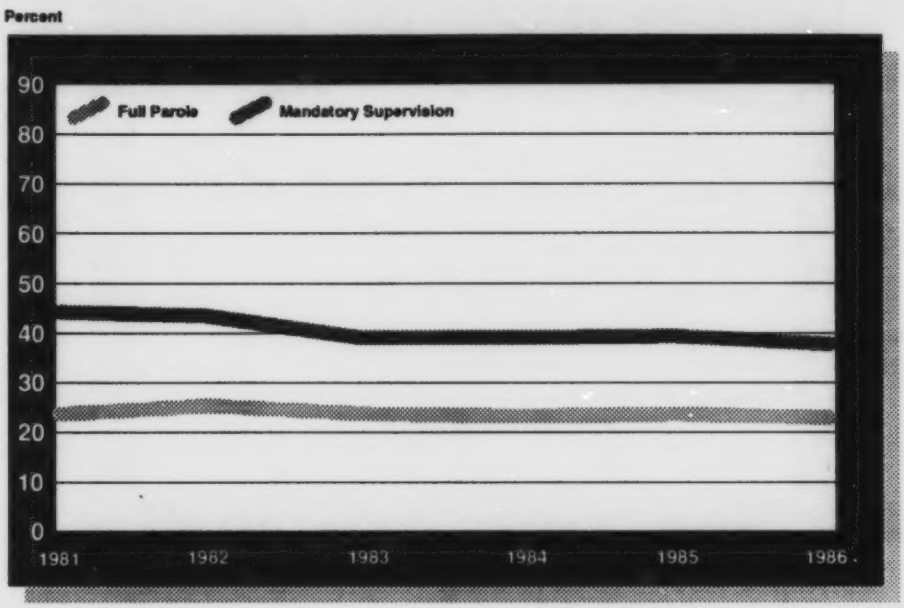

Temporary Absence

In addition to release on parole or mandatory supervision, the Service operates a temporary absence program, in cooperation with the National Parole Board.

Temporary absences are a form of short-term release, usually not longer than three days, which may be granted to an inmate with or without a Service escort for medical, humanitarian (e.g. family illness, funerals, community service, cultural activities, etc.) or administrative reasons.

Generally, inmates are eligible for an escorted temporary absence any time after the commencement of their sentence. Generally, inmates are eligible for an unescorted temporary absence after completing one-sixth of their sentence, or at any time for emergency medical treatment. The successful completion rate of temporary absences from 1985-86 to 1990-91 was high, at approximately 99.0%.

Table 7 provides the proportion of escorted and unescorted temporary absences between 1986-87 and 1990-91.

Figure 7: Temporary Absences (TAs) Taken

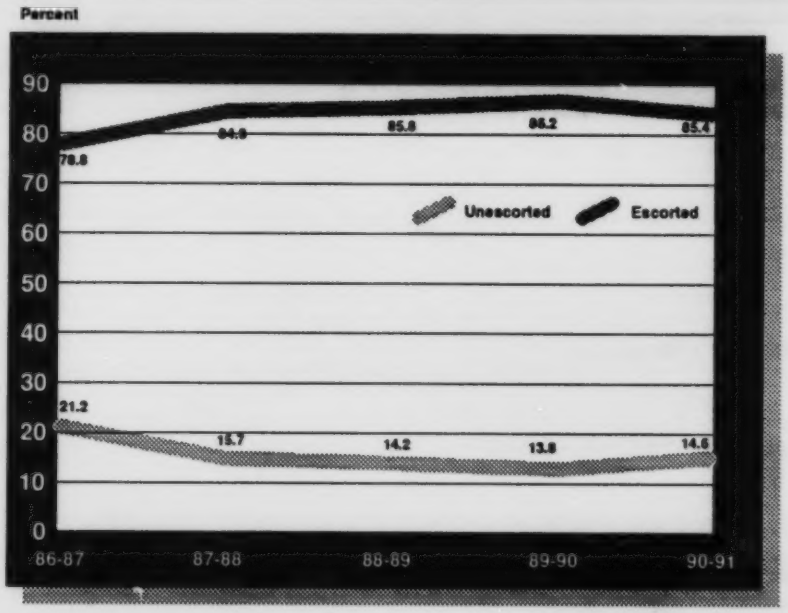

Employment

Offenders can develop work habits and obtain employment experience in a variety of the Service's industrial or agricultural work settings. These activities assist in providing the opportunities to acquire the necessary skills and abilities to return to society. (See Figure 8)

Figure 8: Percentage of Inmates Employed*

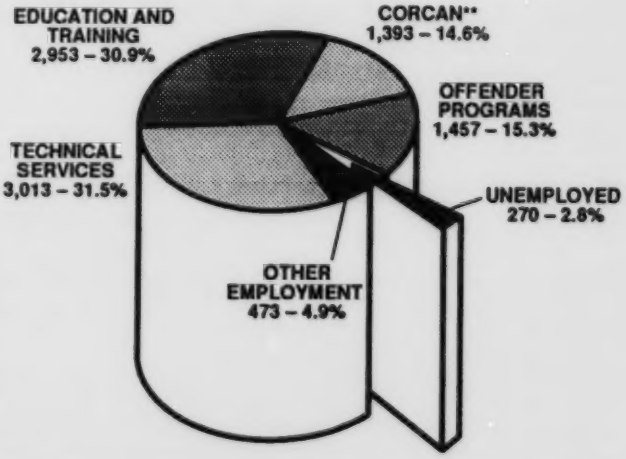

* Excludes approximately 23.1% of the total inmate population who are not available for work due to special treatment such as placement in segregation, hospitalization, protective custody; or who are participating in the reception process, housed in a provincial institution, on day parole or temporary absence; or who have refused to work.

** CORCAN is the Occupational Development Programs Division within the Service responsible for industrial operations and agribusiness.

Education

The Service offers a variety of academic and trade-related programs designed to provide offenders with increased knowledge or improved skills that will prove beneficial when they return to the community.

In 1990-91, the equivalent of 3,231 inmates participated full-time in training programs at the following levels: Adult Basic Education, Grade 10 equivalency, secondary education, vocational training and post-secondary education. An average of 44% of all inmates available for work or study participated in education programs on a full-time or part-time basis, or through correspondence courses.

The Adult Basic Education program provides literacy training services to inmates. In 1990-91, 33% of full-time equivalent student inmates were enrolled in the Adult Basic Education program, which provides training to the Grade 8 level. A total of 903 inmates successfully completed the ABE program, easily surpassing the target of 710 completions. Research indicates that the re-admission rate of offenders who had completed ABE, is 12% lower than the rate for offenders who had withdrawn from the program.

In order to meet the ever-increasing higher requirements of employers, the CSC encourages inmates to obtain their Grade 10 equivalency. In 1990-91, 424 inmates completed this level, exceeding the target of 368 completions which had been set for this period.

Custody-Related Incidents[1]:

Through the exercise of reasonable, safe, secure and humane control, the Service strives to reduce the number of cases in which inmates harm either the public, staff, other inmates, or themselves; and reducing or eliminating escapes from custody. In the last five years, the rate of major security incidents per 10,000 inmates has remained below 100, after reaching a peak of 124.87 in 1984-85. In 1990-91, the rate was 85.91 per 10,000 inmates. Although this figure represents an increase over the previous year, it is lower than the average rate for the last eight years.

In addition, results from a study on the number of major security incidents between 1983 and 1987 and 1987 and 1991 shows a significant improvement. There has been a reduction varying from 19% to 59% in the rates of murders, hostage-takings, suicides, escapes from maximum and medium security institutions and major assaults on staff.

Recent trends are provided in Figures 9 and 10.

---

[1] *Major incidents include: murder of staff or inmates, hostage-takings, suicides, major assaults on inmates or staff, serious disturbances, major fights between inmates and escapes from maximum or medium-security institutions.*

Figure 9: Major Security Incidents (Rates per 10,000 Inmates)

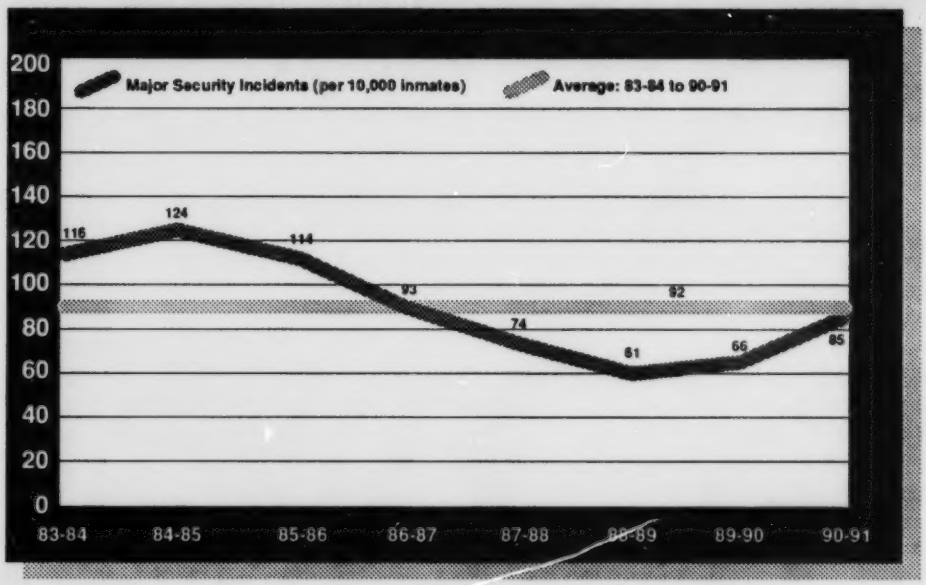

Figure 10: Comparison of Rates per 10,000 Inmates Between 1983-84 to 1886-87 and 1987-88 to 1990-91

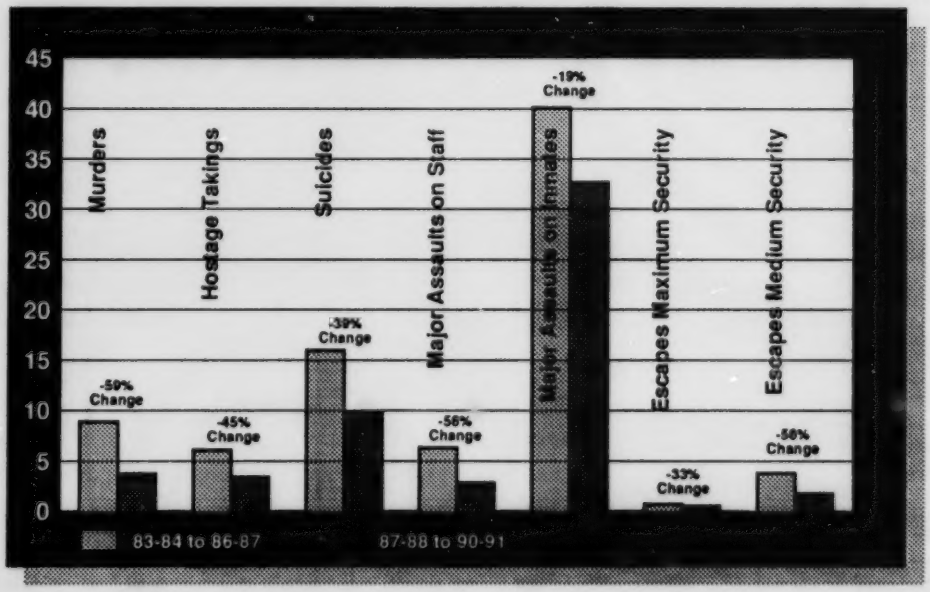

Figure 10a: Trends in Custody-Related Incidents (Rates per 10,000 Inmates)

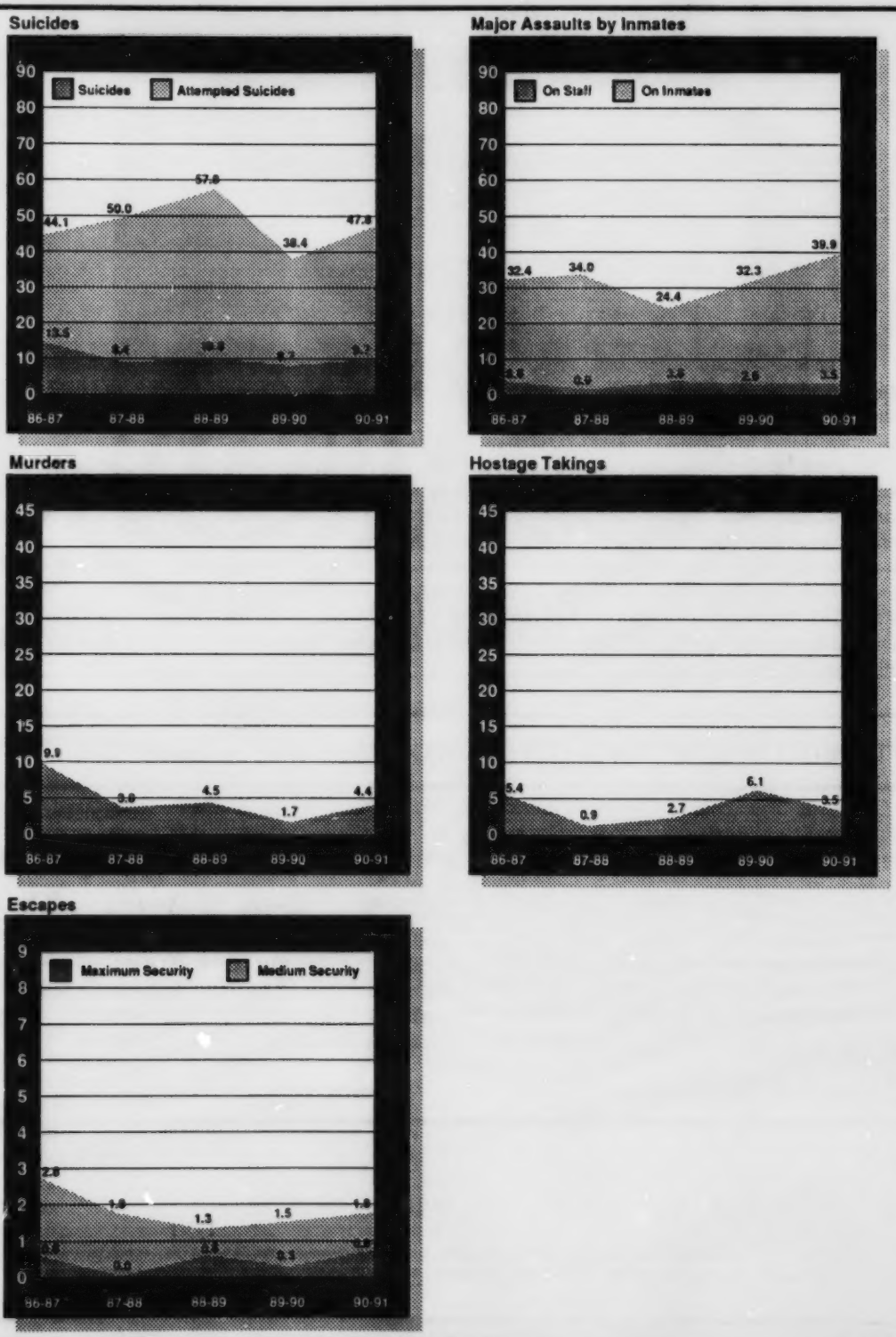

F. Program Costs and Performance

Trends related to the control of person-year and operational resources are represented by:

- Operating Costs in Current and Constant dollars (1981-82);
- Actual and Forecast Cost per Offender — Total Program;
- Costs of Maintaining Offenders by Security Level in Current and Constant Dollars;
- Overtime
- Offender Population and Person-Years; and
- Person-Year:Offender Ratios — Total Program.

The Service continues to contain costs and to administer the delivery of programs in a cost-effective manner. Trends related to the control of person-year and dollar resources are displayed in Figures 11, 12, 13, 14, 15 and 16.

The 1990-91 average cost of maintaining each offender (excluding capital costs and transfer payments) expressed in 1981-82 constant dollars increased by $119 to $ 25,755 when compared to 1989-90. The annual cost in current dollars increased to $40,495 from $38,725 the previous year. The annual cost per inmate, by type and security level of institution and parolee costs are displayed in Figure 13.

Operating Expenditures: For fiscal year 1992-93, operating expenditures are estimated at $ 27.6 million over the 1991-92 forecast. This represents an increase of 3.2%. However, when the effects of inflation are removed, a decrease of 1.9% in 1981-82 constant dollars is forecasted. The operating costs and costs per offender are displayed in Figures 11 and 12.

Figure 11: Operating Costs in Current and Constant Dollars (thousands of dollars)

	Current Dollars				Constant Dollars (1981-82 Base)	
	Personnel Costs	Other Costs	Total Operating	% Change	Total Operating	% Change
1988-89 Actual	460,337	233,355	693,692	3.6	482,116	0.6
1989-90 Actual*	529,943	252,723	782,666	12.8	518,124	7.5
1990-91 Actual	557,906	280,418	838,324	7.1	533,174	2.9
1991-92 Forecast	553,797	308,740	862,537	2.9	522,697	(2.0)
1992-93 Estimates	572,361	317,809	890,170	3.2	512,738	(1.9)

* *Actual costs reflect large disbursements linked to salary contract revisions and retroactive payments.*

Figure 12: Actual and Forecast Cost per Offender — Total Program

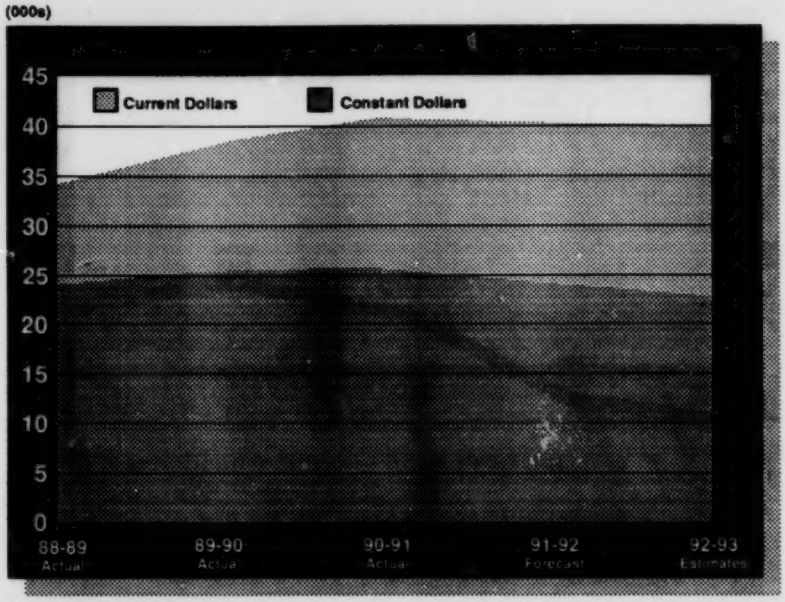

Cost of Maintaining Offenders by Security Level: The following table is a five-year summary of direct institutional costs per offender (excluding capital) in current year and constant year dollars.

Figure 13: Annual Costs — Current Dollars

	1990-91	1989-90*	1988-89	1987-88	1986-87
Maximum — male	67,858	67,388	61,744	66,076	56,312
Maximum — female**	84,878	71,277	65,239	66,767	57,067
Medium	43,393	44,296	39,512	40,783	37,942
Minimum/Farms	39,138	40,134	35,626	34,326	34,957
CCC	27,639	26,057	22,589	14,992	19,512
Parolee	9,549	8,185	7,181	6,581	6,967

Annual Costs — Constant Dollars (1981-82 base)

	1990-91	1989-90*	1988-89	1987-88	1986-87
Maximum — male	43,157	44,610	42,912	47,310	42,628
Maximum — female**	53,983	47,185	45,341	47,805	43,200
Medium	27,598	29,323	27,461	29,201	28,722
Minimum/Farms	24,891	26,568	24,760	24,577	26,462
CCC	17,579	17,249	15,699	10,734	14,771
Parolee	6,073	5,240	4,800	4,486	4,981

** Actual annual costs reflect large disbursements linked to salary contract revisions and retroactive payments.*
***The reason for the increase in the average cost for Maximum - female is Isabel MacNeil House being fully operational in fiscal year 1990-91.*

Figure 14: Overtime Costs as a Percentage of Salary Costs

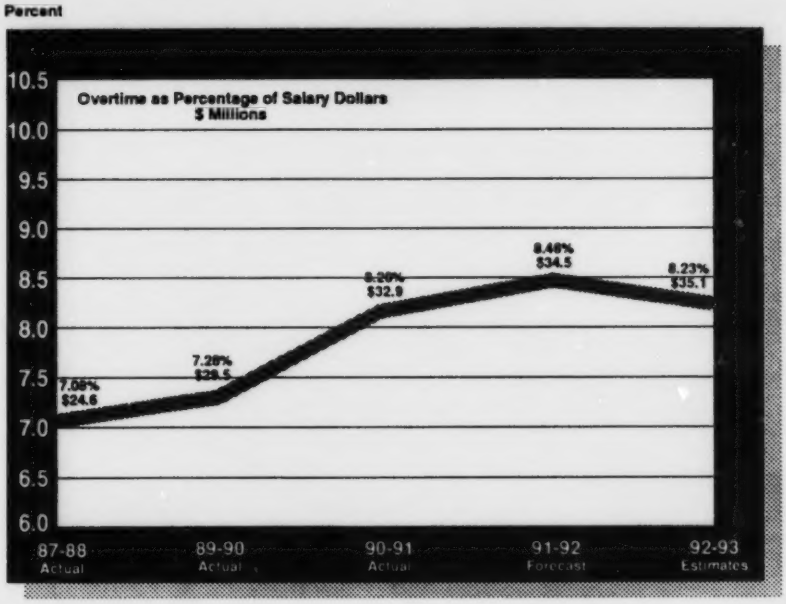

Person-years

The overall efficiency is measured using person-years per offender. However, when analyzing the trends it is important to consider the mix of inmates incarcerated in institutions and offenders released to the community. The resources required to staff an institution do not change significantly with fluctuations in the inmate population.

Although the costs of community supervision are less than the costs of incarceration, a significant change in the percentage of offenders under supervision is required to change person-year/offender ratio.

Figures 15 and 16 demonstrate the general downward trend in the person-year/offender ratio. Additional person-year information is presented in Figures 37 and 38.

Figure 15: Offender Population and Person-Years

	Average Incarcerated Population	Average Supervised Population*	Total Offender Population	Person-Years (P-Y)	P-Y/ Offender Ratio
1988-89 Actual	11,279	8,618	19,897	10,457	0.526:1
1989-90 Actual	11,800	8,411	20,211	10,434	0.516:1
1990-91 Actual	12,022	8,680	20,702	10,491	0.507:1
1991-92 Forecast	12,106	9,218	21,324	10,618	0.498:1
1992-93 Estimates	12,219	9,873	22,092	10,733	0.486:1

* - Includes full parole and mandatory supervision.

— Forecast and Estimate averages include the percentage reductions to the forecast on-register populations referred to on p. 22.

— Total offender population includes ± 300 federally sentenced women but does not include ± 500 offenders under reduced supervision.

Figure 16: Person-Year:Offender Ratio — Total Program

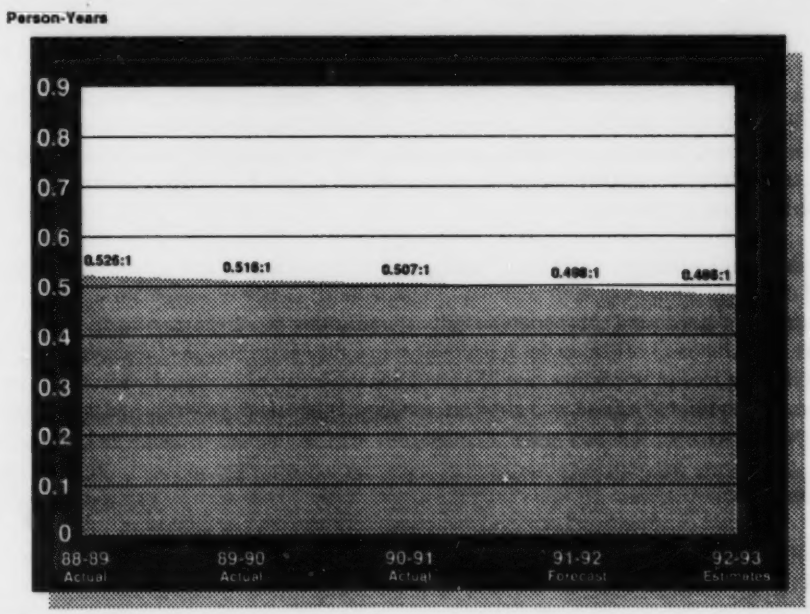

Section II
Analysis by Activity

A. Correctional Operations

Objective

To provide adequate and sufficient supervision and control of incarcerated and conditionally released offenders; to provide an acceptable range and quality of health care services; to provide efficient and effective case management services; and to contribute to the success of rehabilitation programs.

Description

Provision of essential services that relate to each stage in the offender's sentence, including any period of conditional release. These services include: the provision of the physical health care to inmates as well as mental health care to both inmates and conditionally released offenders; supervision and control of inmates in concert with physical and perimeter security; case management operations; and community supervision and aftercare services.

This activity consists of two sub-activities:

Health Care: provides inmates with a complete range of medical, dental, nursing, pharmaceutical, psychiatric, and psychological services, and provides conditionally released offenders with psychiatric and psychological, and other rehabilitative services, consistent with currently accepted Canadian practices and standards. Serious medical problems or special requirements that cannot be handled internally are referred to health care facilities in the community.

Offender Management: provides a wide range of related functions that are essential to the effective management of offenders throughout their sentence. These include: a) case management services involving the assessment of offenders' needs and appropriate security classification development of individualized Correctional Treatment Plans, preparation of offenders for reintegration into the community, and assessment of their release plans and suitability for receipt or continuation of a conditional release; b) community services involving supervision of offenders on conditional release, and aftercare services; c) inmate supervision and control, and preventive security operations; d) sentence administration; e) management of the inmate visitation and recreation programs.

Resource Summaries

The Correctional Operations Activity will account for approximately 57.9% of Correctional Service of Canada's operating budget in 1992-93 and 66.2% of total person years.

Figure 17: Activity Resource Summary — Correctional Operations

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Health Care	68,328	666	67,767	651	69,512	619
Offender Management	448,084	6,438	431,013	6,347	402,470	6,261
	516,412	7,104	498,780	6,998	471,982	6,880

Major Expenditure items are personnel costs: 75.0%; Exchange of Service Agreements: 7.3%; Aftercare services: 6.6% and Health Care Services: 5.2%.

Figure 18: 1990-91 Financial Performance — Correctional Operations

(thousands of dollars)	1990-91		
	Actual	Main Estimates	Change
Health Care	69,512	68,090	1,422
Offender Management	402,470	391,814	10,656
	471,982	459,904	12,078

Explanation of Change:

Actual expenditures were higher due to increases for salary revisions, retroactive payments, equalization adjustment and overtime: $24.3 million; increases in capital equipment: $1.0 million; increases in contributions: $0.3 million; offset by: adjustments following the implementation of the new activity structure ($8.0 million) and lapses in Research and Consultant and After-Care expenditures ($5.5 million).

Performance Information and Resource Justification

The Correctional Operations person-year/offender ratios and expenditures per offender are displayed in Figures 19 and 20 respectively.

Figure 19: Actual and Forecast Correctional Operations Person-Year/ Offender Ratios

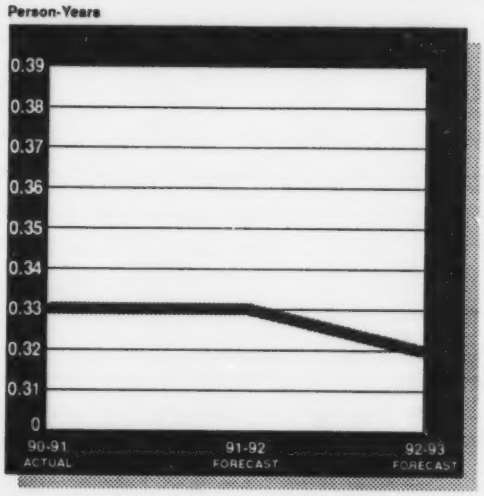

Figure 20: Actual and Forecast Correctional Operations Expenditures per Offender

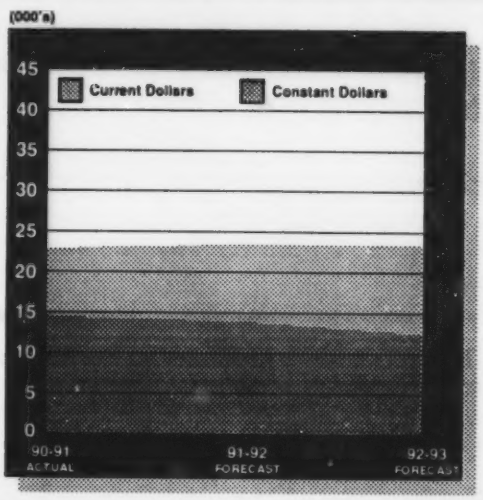

Resource Requirements:

The person-year requirements for the **Health Care** sub-activity are based on detailed work plans. These plans are developed with reference to requirements for the provision of a continuum of health care, including medical, psychological and psychiatric care. Programs and services provided are in keeping with community and professional standards.

The **Offender Management** sub-activity includes community and institutional person-years.

Person-years for institutional unit management functions are provided by:

- a series of unit-based posts - a post is composed of a set of security-related tasks that one person is required to perform during one working shift. The number of posts and the staffing requirements of each are determined after taking into consideration the size and the layout of each institution and the duties to be performed in the context of security profile of the institution and its related programs; and

- case management-related activities that are determined primarily through the application of workload-related standards.

The community offender management person-year requirements are determined by a series of workload-related standards based on volumes of casework documentation and the range of offender services provided to offenders on conditional release.

Plans for 1992-93 and beyond:

To reintegrate a significantly larger number of offenders as law-abiding citizens, thereby reducing the relative use of incarceration as the principal correctional intervention;

In support of the correctional strategy:

- To pursue the implementation of an integrated assessment strategy, which ensures the timely and effective identification of offenders' needs and risks at all stages of their sentence;
- To pursue the development of the integrated offender management strategy in order to ensure that offenders receive the most effective programs at the appropriate point in their sentence, with a view to enabling them to serve the greatest proportion of their sentence in the community;
- To pursue efforts to reduce the number of incidents in institutions and in the community.

As part of its efforts to improve its assessment and placement procedures, the Service has placed particular emphasis on case preparation. A case-preparation revision project that transfers responsibility to institutions from community offices has been initiated and will be finalized in 1992-93. The transfer will ensure greater effectiveness in the preparation of cases that are submitted to the National Parole Board. Special activities such as intensive case preparation and the establishment of case preparation teams are examples of other projects intended to increase effectiveness in the assessment and placement of inmates, with a view to safe reintegration into the community.

1990-91 Accomplishments

Offender Assessment and Placement

During the first few weeks of incarceration, the Service carries out a series of assessments in order to determine the risk posed by offenders with respect to institutional placement, factors that might contribute to recidivism upon release and the needs that should be addressed during incarceration to reduce the likelihood of committing further crimes.

The collection and evaluation of information continue throughout the offender's sentence in order to measure progress made in meeting the offender's needs and decreasing the risk of recidivism.

During 1990-91, the Service reviewed its approach to assessment in order to develop an efficient and effective integrated model incorporating the recommendations of the various task forces and studies that have been completed in the last several years.

In support of the recommendations of the Task Force on Community and Institutional Programs, projects have been developed to quickly and effectively gather background information on inmates. Moreover, the psychological evaluation and treatment services available to inmates have been improved and broadened.

Offender Management

The CSC's Mission underscores a corrections philosophy that promotes a balance between two key elements of offender management - assistance and control. These elements require programming that addresses the needs of offenders and implementing policies and measures that provide adequate protection for staff, the public and inmates, while meeting recognized international standards of humane treatment.

a) The development of a service and program delivery model

In 1990-91, the CSC tested a Program Planning Model at five institutions and one community office. This model is designed to assist the manager in determining what the needs of current offenders are and whether existing programs and services meet inmate needs in content and scope. The results of the pilot projects were analyzed in 1990-91, and the Planning Model will be applied at all institutions beginning in 1991-92. This initiative will help the Service to ensure that all activities are focused towards the correctional strategy.

b) Inmate control and supervision

The CSC is responsible for minimizing the risk inmates present to the public, staff, other inmates or themselves. At the same time the CSC must meet international standards of humane treatment. In keeping with its Mission, the Service encourages effective interaction between staff and offenders while ensuring that the necessary static security measures are implemented.

During 1990-91, the Service revised its offender management policies and programs for dangerous inmates in Special Handling Units to bring them more closely in line with the Mission and to minimize the number of individuals held in SHUs. The purpose of SHU programs is to prepare the inmate to join the population of a maximum-security institution as quickly as possible, without compromising security. The new directives provide for increased contact between staff and inmates, greater opportunities to participate in programs (for example, dealing with anger and aggression), and active encouragement of offenders to alter their behaviour. A set of standards and guidelines was also adopted to guide corrections managers and staff in security-related duties in other areas of intervention with offenders in the institution and in the community. Since the staff of the Service is its major resource, important efforts were made to offer all employees the training and support necessary to help them prevent violent incidents and intervene in crisis situations.

The CSC completed the installation of Perimeter Intrusion Detection Systems (PIDS) in all the designated major institutions in 1990-91. This system permits early detection of escape attempts. The Service also joined the Department of National Defence, Employment and Immigration Canada, and Customs and Excise Canada in studying various devices and techniques that could provide more effective contraband detection and interdiction and more effective detection of concealed inmates.

The search methods used to detect and control drugs within institutions were reviewed. The Service believes the urinalysis program could be an effective tool in reducing substance abuse among offenders. Guidelines were developed in 1990-91 for implementing a urinalysis program in institutions and the community and consultations will be held on these guidelines in the coming year.

Statistical data on incidents are provided in Program Effectiveness.

Community Corrections

Most federal offenders serve a significant portion of their sentence in the community on day parole, full parole or on mandatory supervision.

An intensive supervision program was also introduced to ensure that special attention is given to high-risk offenders with greater needs. This program fosters law-abiding behaviour through intensive supervision combined with the proactive use of community resources.

Community development officers were identified in parole districts to help develop and promote the use of community resources. Significant improvement was also made in the psychological services available in the community. This was in response to the recommendations of working groups that have recently examined the needs of the general offender population and of special groups.

In 1990-1991, the CSC implemented new supervision standards for conditionally released offenders in order to provide a clear statement of responsibilities and the Service's expectations to all staff members and contractors who deal with conditionally released offenders.

Mental Health

In its report tabled in 1990, the Task Force on Mental Health Care recommended a strategic framework for mental health care dealing with the planning, delivery and evaluation of a continuum of mental health services and programs for inmates from the beginning to the end of their sentences. During 1990-91, the Service evaluated the report's 125 recommendations and developed an implementation strategy. In order to meet the mental health needs of inmates, a range of services and programs will be established, including: assessment services and tools; intensive care for inmates with acute mental disorders; an intermediate level of care for the chronically mentally disordered and those in a transition period following intensive treatment; ambulatory care, including prevention, maintenance and education services; a coherent set of measures for assessing and treating sex offenders and preventing relapse; and community programs and services aimed at preventing relapse.

An accommodation strategy was developed to meet mental health care needs for the next ten years. It proposes the creation of 11 mental health secondary care units and regional psychiatric centres.

Internal Audits: 1990-91

A number of internal audits were conducted and completed as scheduled for Correctional Operations during 1990-91. All observations and recommendations are addressed by management through the development of action plans which are monitored on a quarterly basis.

Highlights of these internal audits are as follows:

- **Offenders Process system - Quebec Region:** the objective was to assess the entire offender process system from the initial incarceration to warrant expiry date using the five phases of the offender management process as the audit framework.

- **Orientation and assessment of offenders:** the audit included the assessment of the policies, procedures and the administration of the orientation and assessment of offenders programs including the review of penitentiary placement at the appropriate security level at a national level.

- **Temporary Absence Program:** the audit included an assessment of the policies, procedures and controls of the program at the national level.

Detailed information on these audits is available from the Audit and Investigations Sector.

B. Correctional Programs

Objective

To provide offenders with programs and opportunities for educational, occupational, social, cultural, spiritual and personal development in order to assist them in becoming law-abiding citizens.

Description

Provision of a range of programs designed to promote the rehabilitation of offenders including: academic and vocational training, employment and occupational development; chaplaincy programs and services; and other programs designed to address specific cultural, social, spiritual and personal development needs.

Within this activity, there are three sub-activities:

Education and Personal Development: provides a broad spectrum of provincially accredited educational programs, a variety of personal development and living skills programs, and library services.

Occupational Development Programs and Employment: provides occupational development and employment programs that focus on the industrial-agricultural production of marketable products and joint ventures with the private sector. Inmates are trained to manufacture and assemble a variety of products, and participate in specific forestry and agricultural activities. In addition, the national pay system is administered for those inmates employed in occupational, educational and personal development programs, as well as institutional maintenance and service functions.

Spiritual, Social, Cultural and Special Needs Programs: provides social and cultural activities and programs, arts and crafts instruction and a variety of other programs sensitive to the unique needs of native, female, handicapped, long-term and other special-needs offenders.

Resource Summaries

The Correctional Programs activity will account for approximately 13.5% of the Correctional Service of Canada's operating budget in 1992-93 and 8.3% of the total person years.

Figure 21: Activity Resource Summary — Correctional Programs

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Education and Personal Devel.	40,250	312	36,086	305	35,559	359
Occupational Devel. & Employ.	62,007	363	60,502	365	59,209	291
Spiritual, Social, Cultural & Special Needs	20,456	219	19,263	217	28,162	241
	122,713	894	115,851	887	122,930	891

Major expenditure items are personnel costs: 38.8%; professional services, primarily teachers: 21.3%; purchased material and supplies: 17.5% and inmate pay 13.8%. This activity has forecasted revenue of $15.8 million for 1992-93.

Figure 22: 1990-91 Financial Performance — Correctional Programs

		1990-91	
(thousands of dollars)	Actual	Main Estimates	Change
Education and Personal Devel.	35,559	35,240	319
Occupational Develop. & Employ.	59,209	63,355	(4,146)
Spiritual, Social, Cultural and Special Needs	28,162	12,829	15,333
	122,930	111,424	11,506

Explanation of Change:

Actual expenditures were higher mainly due to adjustments caused by the new activity structure: $12.7 million; increases for salary revisions and retroactive payments: $2.4 million; increases in capital expenditures: $0.7 million; offset by lapses in Educational Contract expenditures: ($1.4 million) and in the purchase of Raw Materials: ($2.9 million).

Performance Information and Resource Justification

The Correctional Programs person-year/offender ratios and expenditures per offender ratios are displayed in Figures 23 and 24 respectively.

Figure 23: Actual and Forecast Correctional Programs Person-Year/ Offender Ratio

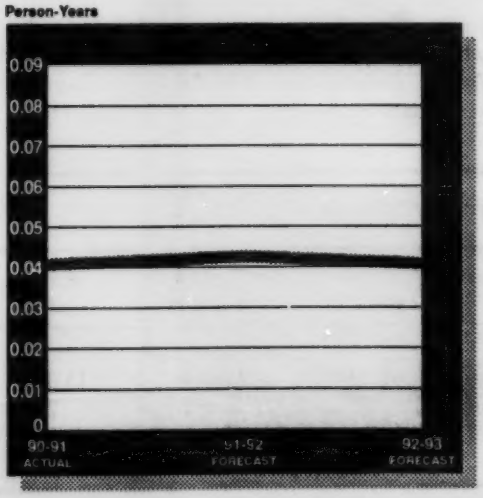

Figure 24: Actual and Forecast Correctional Programs Expenditures per Offender

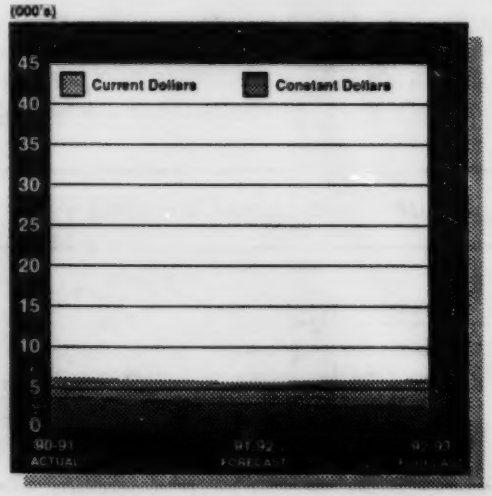

Resource Requirements: Much of the teaching is carried out by teachers from municipal boards of education, colleges and universities under contractual arrangements. The numbers of supervisors for the industries program is based upon the number of industrial operations being carried out and the number of inmates employed. A ratio of one supervisor per 10-15 inmates plus support staff is standard. The chaplaincy program normally requires two chaplains per large institution (350 inmates). Institutions with smaller populations, and denominations with only a few adherents within larger institutions, are served by clergy on contract or by visiting clergy. The social, cultural, and special needs program requirements are based on detailed work plans reflecting the programs offered in each institution. Generally, a major institution will have 10-15 person-years allocated to these activities.

Plans for 1992-93 and beyond:

In support of the correctional strategy:

- To continue the implementation of a program-planning model in all institutions, including adjustments to prioritizing programming efforts and resource levels;
- To pursue the development and implementation of a wide spectrum of community and institutional programs, with a view to providing an integrated response to the basic needs of offenders;
- To pursue the development and implementation of integrated strategies for offender groups requiring specialized care and services in the areas of substance abuse, mental health and sexual deviance;
- To ensure the existence of programs adapted to the specific characteristics of certain groups of offenders. Women, aboriginal peoples, handicapped people, and inmates serving long sentences have been identified as priority target groups;
- To develop and implement an integrated strategy to deal with family violence in conjunction with the government initiative;
- To promote the occupational development and employment of inmates through the implementation of CORCAN as a Special Operating Agency;
- To promote initiatives to reduce violence.

Revenue Generation

Occupational Development Programs and Employment have two complementary purposes: to increase the capacity for providing work and training opportunities and, where appropriate, to increase the emphasis on work plans that will generate revenue from third parties to help offset the operating costs of the Service or contribute indirectly to its self-sufficiency. Details of actual and forecast revenues for this activity are presented in Figure 25.

Figure 25: Revenues Generated — Correctional Programs

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Industries and Automated Document Processing	15,596	13,908	11,894	11,711	13,003
Agribusiness	240	259	216	199	282
Total	**15,836**	**14,167**	**12,110**	**11,910**	**13,285**

The Service forecasts that it will produce approximately 25% of the Service's food needs having a market value in the order of $7.0 million, and is projecting gross revenues from the sale of industrial products of $15.6 million.

In February 1991, Treasury Board announced that CORCAN, the manufacturing trademark of the Occupational Development Programs division, met the criteria for a Special Operating Agency. The level of revenues generated, currently displayed, will be affected in future years.

Education: Generally, a penitentiary school is directed by a Supervisor of Education and Vocational Training, who is the school principal. Teaching is carried out by staff teachers and by teachers from municipal boards of education, colleges and universities under contractual arrangements.

The Service's goal is to maintain an average ratio of not fewer than 10 students per teacher. (See Figure 26). This objective has been achieved, the national average ratio for 1990-91 being 11.1:1.

In 1990-91, the equivalent of 3,231 inmates participated full-time in education programs. The average constant cost per student was $4,945 and the average current cost was $7,776 (See Figure 27).

Figure 26: Student/Teacher Ratio

1992-93 (estimate)	1991-92 (forecast)	1990-91 (actual)	1989-90 (actual)	1988-89 (actual)
10:1	10:1	11.1:1	11.9:1	10.8:1

Figure 27: Cost per Pupil per Year

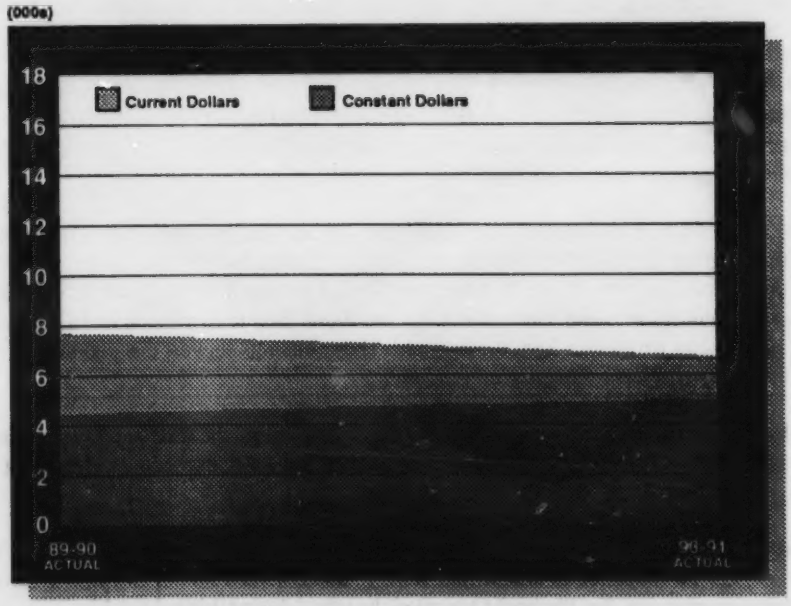

Note : In 1989-90 there was a total of 3,519 full-time equivalent students. Costs do not include correspondence course registrations.

Inmate Incentives: Although it is always the individual who is responsible for making choices and accepting final responsibilities for personal development, the Service actively encourages participation in a full range of programs and activities.

Pay for work performed or participation in other correctional programs is one aspect of this approach. Inmate pay for 1992-93 is estimated to be in the order of $17.0 million.

1990-91 Accomplishments

Core intervention

The CSC developed Living Skills Programming to deal with factors that contribute to criminal behaviour. The programs are based on a social learning and educational approach, and attempt to teach offenders to think logically, objectively and rationally. The skills help inmates take responsibility for their actions.

The Cognitive Skills training module is the basic component of Living Skills programming. It teaches inmates the fundamental principles involved in maintaining interpersonal relationships. This module is intended for the majority of inmates, and is a prerequisite for other programs such as: living without violence, family life and parenting skills, anger and emotion management, leisure education, pre-release programming and prevention of substance abuse. Since a vast majority of offenders have needs in one or more of these areas, the CSC intends to make these programs widely available in institutions and the community.

During 1990-91, the Cognitive Skills module was offered at 30 locations and parenting skills training was offered at 14 locations. A total of 315 inmates completed the Cognitive Skills program in 1990-91.

Literacy

Illiterate individuals are very often socially unskilled and ill equipped to cope with ordinary daily life. A strong literacy program answers a basic social need, and also helps offenders gain more from other program components that will facilitate their return to the community. As a result, Adult Basic Education and education programs are offered in all institutions.

In 1990-91, the equivalent of 3,231 inmates participated full-time in training programs at the following levels: Adult Basic Education, secondary education, vocational training and post-secondary education. An average of 44 per cent of all inmates available for work or study participated in education programs on a full-time or part-time basis, or through correspondence courses.

In 1990-91, 33 per cent of the full-time equivalent student inmates were enroled in the Adult Basic Education (ABE) program. A total of 903 inmates successfully completed the ABE program, easily surpassing the target of 710 completions. In 1990-91, the Research and Statistics Branch investigated the post-release behaviour of a large group of offenders who had completed ABE, and found their re-admission rate to be 12% lower than the rate for offenders who had withdrawn from the program. These findings suggest that completion of Grade 8 before release may help some offenders reintegrate into society.

In order to meet the ever-increasing requirements of employers, the CSC encourages inmates to obtain their Grade 10 equivalency. In 1990-91, 424 inmates completed this level, exceeding the target of 368 completions.

Two special projects were supported by the CSC in 1990 to mark International Literacy Year. The first was the "Book Voyage", a collection of artistic and literary submissions from inmates who had taken the Service's Adult Basic Education program. Similar books travelled the world during this special year, and a huge volume containing a selection of the entries was presented to the Secretary-General of the United Nations.

The second initiative marking International Literacy Year was the first international conference on literacy in corrections, entitled "Freedom to Read". It was co-sponsored by the CSC and its counterpart in the United States, the Federal Bureau of Prisons. More than 600 participants from around the world met to discuss approaches and programs for improving literacy levels in correctional institutions.

Specialized intervention

CSC recognizes the need for specialized, clinical intervention in the areas of sexual delinquency, mental health and substance abuse to help effectively treat the illness or deviancy.

As part of the community and institutional programs initiative, the Service expanded the services offered to sex offenders in the community and institution. In 1990-91, improvements were made to psychological counselling services and relapse prevention programs. The CSC also conducted a survey to determine the characteristics of sex offenders under federal jurisdiction. The results will be used to develop programs that closely and effectively reflect the needs of these offenders.

In the area of substance abuse, 1990-91 saw the implementation of a computerized lifestyle assessment tool for offenders admitted to federal institutions, used to identify specific needs with regard to specialized substance abuse treatment. This assessment instrument also enables staff to determine whether inmates realize that alcohol or drug use is at the root of their problems, and how motivated they are to participate in treatment programs. The Service will continue its efforts to develop a broad range of treatment models to deal appropriately with the various aspects of substance abuse.

During 1990-91, the Service finalized a strategy to establish a substance-abuse treatment network over a three-year period. Regional implementation plans have been developed to support the strategy. A research and evaluation program will be developed to measure the effectiveness of the proposed programs and approaches and to take corrective action if necessary.

Programs for specific groups

In 1990-91, CSC took action on three fronts to meet the special needs of specific offender groups.

The Service proceeded with an accelerated implementation of the recommendations of the Task Force on Aboriginal People in Federal Corrections. The main achievements included: increasing the number of native liaison officers, improving the traditional spiritual practices program, and implementing appropriate substance abuse programs. Efforts were also focused on the areas of release preparation and post-release assistance, with a view to delivering services better tailored to the needs of native offenders.

During 1990-91, further progress was made in correcting the situation that existed in 1987, as described by the Task Force on Aboriginal People in Federal Corrections. Although the proportion of native offenders in the overall inmate population did not decline, the proportion of those serving sentences in institutions to those serving sentences in the community fell by 3.4% in 1990-1991. There were also improvements in: the percentage of native inmates incarcerated at lower security levels; the proportion of native inmates granted full parole in comparison with the proportion released on mandatory supervision; and the average length of sentence served before full parole.

In 1990-91, CSC completed its review of the recommendations of the Task Force on Federally Sentenced Women, a tripartite endeavour of the Correctional Service of Canada, the Elizabeth Fry Society and aboriginal women's groups. The Service gave its support to eight recommendations aimed at improving conditions at the Prison for Women in the short term and began implementing them. The recommendations include: changing the policy for transfers to the Prison for Women; improving counselling services for victims of sexual abuse and family violence; preventing self-injurious behaviour; ensuring the daily presence of an Aboriginal Elder; helping inmates maintain and strengthen family and cultural ties; and promoting outdoor exercise and walks through improvements to the physical facilities. Finally, the Service also gave its support to the replacement of the Prison for Women in Kingston with five regional facilities, including the creation of a Healing Lodge where Aboriginal women could serve a part of their sentence, and the expansion of community-based services for women released from federal custody.

In 1991-92, a national implementation committee will formulate a master plan for federally-sentenced women that deal with major issues related to programming, security, health services, services for children, and staff in the context of the new facilities being planned.

Family violence

CSC is a participant in the federal government's family violence initiative. CSC directed its efforts to promoting greater awareness of the problem among inmates and staff. It also implemented two projects aimed at evaluating and treating federally incarcerated inmates judged to be at high risk for family violence upon their release. The assessment and treatment process begins in the institution and carries on after release. These projects will continue in the coming year.

Last year, $9.4 million was authorized to promote the expansion of family-violence treatment programs for inmates in institutions and the community until 1994-95.

Inmate employment

In 1990-91, Industries programs provided meaningful work and training to 1,627 inmates and produced non-tax revenues of $11.9 million.

In February 1991, Treasury Board announced that Corcan met the criteria to become a Special Operating Agency (SOA). This means Corcan will have more flexibility to market its products, acquire goods and services, deploy its staff and conclude contracts with private-sector organizations. The Service will be seeking the necessary authorization to retain the revenues and profits generated by Corcan and use them in new correctional programs.

Becoming an SOA will allow Corcan to take an integrated, comprehensive approach to the issues of motivation, occupational training and the employment of inmates under federal jurisdiction responsibility. The conclusions of the internal audit on occupational development carried out in 1990-91 will also be useful in developing a comprehensive approach.

The year 1991-92 will be one of transition to this new status and Corcan is expected to become a fully operational SOA in 1992-93.

Spiritual, social and cultural programs

The Service responds to individual cultural and religious needs to the greatest extent possible. In accordance with its Mission, the Service also offers offenders a range of recreational and leisure activities that encourage them to use their time constructively and provide them with an opportunity to contribute to the well-being of the community.

During 1990-91, chaplaincy community services expanded considerably. In the community, the Chaplaincy offered individualised pastoral and reception services, organized social and spiritual activities and contributed to the development of community support networks.

Internal Audits: 1990-91

Vocational programs: the assessment of vocational programs was undertaken in order to assess the extent to which vocational programs were consistent with identified offenders needs, that they were managed with due regard to economy and efficiency and to assess the adequacy of controls and procedures.

Detailed information on these audits is available from the Audit and Investigations Sector.

C. Technical and Inmate Services

Objective

To provide all goods and services, engineering and maintenance, and Capital program management services required to support all Institutional facilities and activities.

Description

Provision of functions directly related to food, clothing and housing services to inmates, and to the construction, maintenance and operation of correctional institutions. These include: goods and services in support of institutional activities; engineering and maintenance in support of physical plant, program facilities and transportation; and capital program management services.

This activity is divided into the following three sub-activities:

Materiel Management and Institutional Services: encompasses the acquisition, storage, issuance, control, and disposal of goods and materials for operational programs; the provision of a national system for contracting services; the provision of meals and clothing for inmates and staff; and other services including housekeeping, laundry, and change-room operations. Additional services provided include the acquisition, installation, evaluation and maintenance of electronics-based systems in support of security communications and other operating unit requirements.

Engineering and Maintenance: provides all the technical services associated with plant operations and maintenance, facilities management, fire and occupational safety, major life-cycle maintenance, electrical and mechanical engineering, and motor vehicle operations and maintenance.

Construction: provides services related to the preparation and management of the Correctional Service of Canada capital programs and its real property custodial functions including the provision of technical and professional services related to facility planning, design, review/monitoring, and implementation of construction projects.

Resource Summaries

The Technical and Inmate Services activity accounts for approximately 15.6% of the Correctional Service of Canada's Operating budget in 1992-93, 87.1% of the Service's capital budget and 11.5% of total person-years.

Figure 28: Activity Resource Summary — Technical and Inmate Services

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Materiel Mgmt. & Inst. Serv.	78,200	616	73,204	615	75,976	628
Engineering & Maintenance	58,629	582	57,439	575	58,595	561
Construction	108,048	40	88,821	41	73,110	40
	244,877	1,238	219,464	1,231	207,681	1,229

Major expenditure items are capital, 43.3%; personnel costs, 23.9%; and utilities, material and supplies, 23.0%. Revenue for 1992-93 from the operation of inmate canteens is forecasted to be approximately $10.6 million.

Figure 29: 1990-91 Financial Performance — Technical and Inmate Services

		1990-91	
(thousands of dollars)	Actual	Main Estimates	Change
Materiel Mgmt. & Inst. Serv.	75,976	71,067	4,909
Engineering & Maintenance	58,595	60,532	(1,937)
Construction	73,110	95,466	(22,356)
	207,681	227,065	(19,384)

Explanation of Change:

Actual expenditures were lower due to delays on various construction projects: ($24.5 million) of which $17.3 million were related to the 1990 November Budget cuts; netted by increases for salary revisions and retroactive payments: $1.5 million; increase in Inmate Canteen spending: $2.1 million and an increase in the purchase of supplies: $1.5 million.

Performance Information and Resource Justification

The Technical and Inmate Service person-year/offender ratios and expenditures per offender are displayed in Figures 30 and 31 respectively.

Figure 30: Actual and Forecast Technical and Inmate Services Person-Year/Offender Ratio

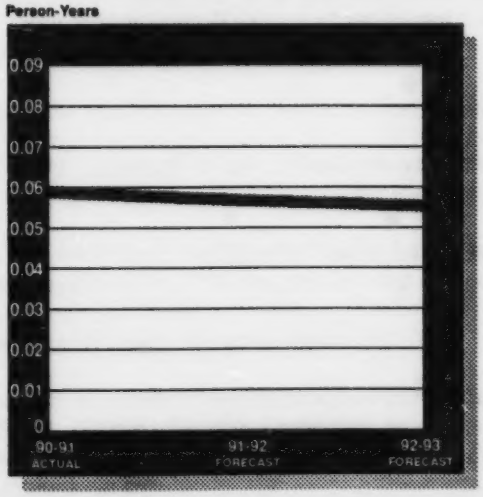

Figure 31: Actual and Forecast Technical and Inmate Services Expenditures per Offender

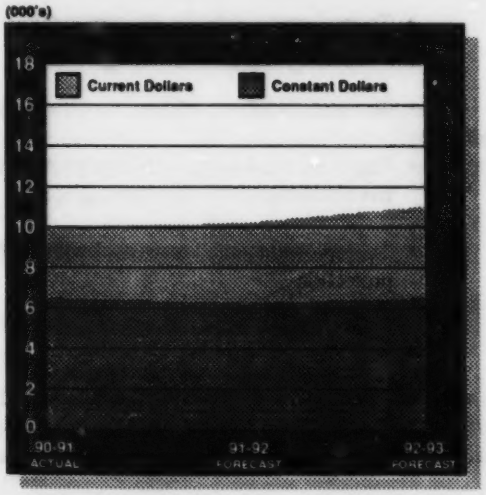

Resource Requirements

Materiel Management and Institutional Services: The major expenditures items are personnel, food and clothing.

Personnel: The activity is staffed in accordance with a review and analysis of the requirements of individual posts. The analysis has provided the Service with the standard for person-year requirements in institutions for this sub-activity. Criteria considered in establishing these requirements are the security classification, the capacity and the layout of the institution, and other variables that affect workload. These include the number of inmates supervised, the number of meals prepared, and the volume of supplies and uniforms handled. An important factor in determining these personnel requirements is that a large part of the work is carried out by the inmates.

Food: In addition to providing meals for inmates, CSC provides duty meals for certain staff. The Service's farms provide an estimated 25% of the food consumed within its facilities.

Clothing: The Service provides clothing for inmates, and provides new and replacement uniforms to correctional officers.

Engineering and Maintenance: The responsibilities and expenditures of this sub-activity relate to the maintenance and operation of the physical facilities. During 1992-93 in excess of 895,500 square metres of facilities will be maintained. The Service will emphasize improvements in the management of its corporate capital assets. In addition, plans to revitalize the Service's maintenance program continue.

Construction: A major responsibility of this sub-activity is the development and control of the Service's capital program, particularly new construction and renovation projects related to the accommodation requirements of the population (see Figures 39 and 40).

Plans for 1992-93 and beyond:

- To reinforce accommodation and after-care services in the community and in minimum-security institutions;
- To proceed with a readjustment of the accommodation profile in order to better manage offenders' needs and the risks they present;
- To implement plans for the construction of five new institutions for female offenders and one new institution for natives;
- To reduce double-bunking;
- To pursue the facility maintenance program in order to ensure a healthy, safe and secure institutional environment;
- To implement a plan consistent with the objectives of the federal government's environmental protection.

1990-91 Accomplishments

Assets Management Information System

A reliable assets management information system ensures proper use of public funds by providing inventory control and projected replacement dates for all equipment, vehicles and moveable items used by the Service. During 1989-90, the first year of implementation of the project, the Service installed the system in seven institutions. Implementation was completed in 1990-91 and more than 60 sites now have an assets management information system. The Service has also started automating the procurement procedure. Pilot projects are to be set up during 1992.

Clothing

A distinctive uniform was approved for introduction to emphasize the concept of unit management, where all staff play a role which integrates the function of control and assistance. In accordance with the new correctional philosophy, the uniform is demilitarized, with a navy blue blazer, grey trousers or skirt and various accessories. The first uniforms will be issued to employees commencing in July 1992.

During 1991-92, the Service will also begin making blue jeans and leisure shirts in line with the Service policy on inmates' clothing, which encourages inmates to wear civilian-style clothing.

Construction

A number of building projects started in 1989-90 were completed in 1990-91, including a dining room/community centre chapel in Dorchester Penitentiary (New Brunswick), a new heating system in Springhill Institution (Nova Scotia), a gymnasium in Millhaven (Ontario), and an 80-bed housing unit in Warkworth Institution (Ontario). The Service also completed a new building for the industries of the Stony Mountain Institution (Manitoba) in 1990-91.

Some projects initiated in 1990-91 were still under way, including the construction of an 80-bed housing unit in the Mountain Institution (British Columbia) and a building for the industries of the Cowansville Institution (Quebec). The renovation of the Kingston Penitentiary (Ontario) begun in 1989-90 is proceeding on schedule.

The Service also undertook a number of projects to preserve its capital assets and provide handicapped individuals with greater access to its facilities.

Food services

During the past five years, the Service has made a considerable effort to control the cost of its food services. According to Agriculture Canada, the cost of living index for food items rose by 20% in the past five years, while the Service's per diem for food increased by only 12%, from $3.51 to $3.94, during the same period. During 1990-91 much attention was paid to ensuring that nutritional menus were provided in all institutions.

In 1990-91 Food Services Branch also set up two computerized food service management systems as pilot projects which will be evaluated over the next two years.

Perimeter Intrusion Detection System (PIDS)

The Service completed installation of the Perimeter Intrusion Detection System (PIDS) at the Leclerc Institution in 1990-91. The system is used to protect the perimeters of maximum and medium security institutions. The Service's Electronics Division was also involved in a number of other projects intended to make technology serve the cause of institutional security.

Environmental protection

During 1990-91, in addition to encouraging routine recycling of products such as paper, glass and metal in accordance with the Green Plan, CSC initiated projects of a more technical nature. These will allow the Service to develop the knowledge base needed to formulate environmental protection management plans and implement sound environmental practices. Pilot projects in the areas of water use, solid waste management and hazardous air pollutants were initiated.

The Service also took steps to encourage inmates to take part in environmental protection projects such as river bank clean-up and reforestation projects.

Internal Audits: 1990-91

- **Contracting for services:** the audit was conducted to study the four process phases of contracting i.e. requirement definition, acquisition, administration and post contract review.

- **Capital contributions:** the objectives of the audit were to examine the procedures and controls related to the development, the approval and the monitoring of capital contribution agreements. The audit was also tasked with examining the extent of compliance with TB policies which are primarily contained in the Guide on Financial Administration.

Detailed information on these audits is available from the Audit and Investigations Sector.

D. Management and Administration

Objective

To ensure that corporate policies exist to govern the programs and activities of the Service and that these are consistent with its stated Mission; to ensure that allocated resources are properly utilized and that administrative systems and services are in place to support management decision making and enhance managerial accountability and operational control.

Description

Provision of corporate services such as strategic planning, corporate policy, research, communications, program evaluation, audit, legal services and executive services. In addition, this activity encompasses those management services of Personnel, Finance, Systems, Administration, and the coordination of operational and resource planning.

This activity consists of the following two sub-activities:

Corporate Services encompasses the planning, development, review and communication of departmental policies and programs. These functions are the responsibility of the Communications and Corporate Development sector, the Audit and Investigations sector, and the Executive Services sector.

Communications and Corporate Development Sector co-ordinates the policy development and strategic planning process; conducts program evaluations; conducts and coordinates correctional research; manages the department's relationships with domestic and international governments; liaises with central agencies; develops and coordinates CSC's communication programs, including communication with the general public, specific client groups and departmental staff.

The Audit and Investigations sector is responsible for conducting cyclical internal audits of the department's national programs, functions and systems.

The Executive Services sector responds to inquiries under the Access to Information and Privacy Acts, and provides specialized services to the Commissioner of Corrections including the provision of assistance in responding to offender grievances.

Management Services encompasses those support services related to the Personnel, Administration, and Finance functions, administration of the Official Languages Act, the coordination of operational planning, and the operation of various management information systems.

Resource Summaries

The Management and Administration activity accounts for approximately 13.0% of the Correctional Service of Canada's operating budget in 1992-93 and 14.0% of total person-years.

Figure 32: Activity Resource Summary — Management and Administration

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Corporate Services	27,087	277	28,512	290	27,035	294
Management Services	100,962	1,220	104,033	1,212	96,876	1,197
	128,049	1,497	132,545	1,502	123,911	1,491

The major expenditure items are personnel costs, 61.5%; transportation and communication, 12.1%; professional and special services, 13.4% and capital equipment related to system automation, 9.5%.

Figure 33: 1990-91 Financial Performance — Management and Administration

		1990-91	
(thousands of dollars)	Actual	Main Estimates	Change
Corporate Services	27,035	26,715	320
Management Services	96,876	88,514	8,362
	123,911	115,229	8,682

Explanation of Change:

Actual expenditures were higher than estimated mainly due to increased capital costs related to systems improvements: $4.3 million; and increases for salary revisions, retroactive payments and equalization adjustments: $11.5 million; those increases were offset by various lapses: ($7.2 million) primarily in professional and special services.

Performance Information and Resource Justification:

The Management and Administration person-year/offender ratios and expenditures per offender are displayed in Figures 34 and 35 respectively:

Figure 34: Actual and Forecast Management and Administration Person-Year/Offender Ratio

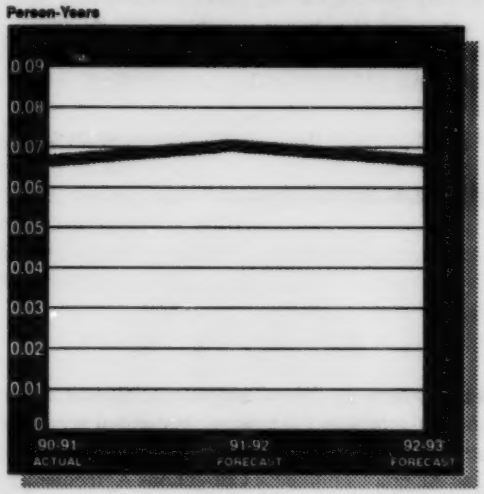

Figure 35: Actual and Forecast Management and Administration Expenditures per Offender

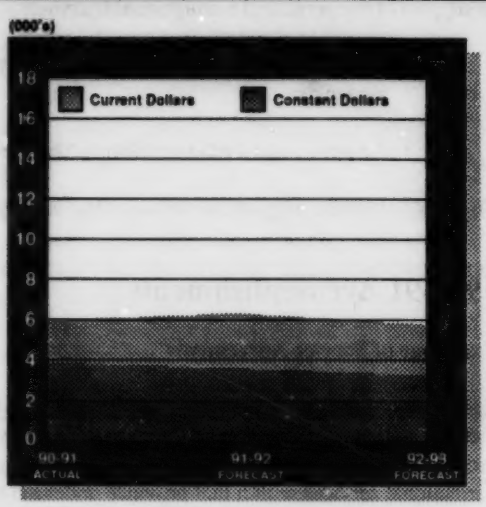

Plans for 1992-93 and Beyond

In support of the integrated accountability framework and in compliance with the needs associated with a decentralized management structure:

- To implement a portfolio planning and management approach for capital assets;
- To implement operating budget pilot project;
- To implement a pilot project for the establishment of access and reporting modules of the Common Departmental Financial System.

In compliance with the Information Management Plan:

- To pursue the implementation of a fully integrated technical platform consistent with government-approved standards and the Service's decentralized technical operating environment;
- To complete implementation of Executive Information System;
- To proceed with the implementation of Release 2 of the Offender Management System;
- To complete the development of the Capital Assets Management System.

To pursue the development and implementation of research projects intended to compile information on the most effective intervention programs and methods. Particular attention will be paid to the development of knowledge on the motivation and involvement of staff, the evaluation of offenders' needs and risks at various stages in their sentence, the most effective means of dealing with offenders, family violence and the implementation of the integrated offender management strategy;

To ensure greater public understanding and acceptance of correctional services through effective internal and external communications, with particular emphasis on the promotion of open dialogue, both with the Canadian public and within the Correctional Service of Canada.

In support of the personnel management framework, and in keeping with the staffing reform program:

- To pursue and implement recruitment, training, evaluation, staffing and professional development strategies;

- To implement a remuneration system for students participating in training programs for recruits;

To pursue efforts to respect the response deadlines prescribed in the Access to Information Act.

1990-91 Accomplishments

Exchange of Service Agreements

Exchange of Service Agreements allow for the transfer of offenders between federal and provincial/territorial jurisdictions so that offenders can be closer to their home community, to meet specific cultural or spiritual needs, to provide specific treatment or for correctional management reasons. As well, Alberta delivers all community correctional services within that province under the terms of the Alberta-Community Corrections Agreement. During 1990-91, several federal-provincial Exchange of Service Agreements were updated, approved, or entered into the implementation phase.

Planning was completed for the implementation of the agreement with the Province of British Columbia for the accommodation of federally-sentenced women. The transition to the Burnaby Correctional Centre from the old facility, Lakeside, commenced in January 1991 with the opening of the minimum security annex.

A review of the Grierson Centre agreement to provide a reliable basis for a renewed agreement was undertaken and completed, since 1990-91 represented the last year of the three-year pilot phase.

The Alberta Community Corrections Agreement requires a joint review of the costing of the agreement every four years. The first of these fourth year reviews was successfully completed during 1990-91. The Community Corrections Agreement is currently being updated to reflect the findings.

Discussions were initiated with Newfoundland to amend the costing provisions of the existing agreements in order to eliminate the potential for retroactive adjustments and to address programming requirements for federally-sentenced offenders serving their sentences in Newfoundland.

Consultation was completed and an implementation strategy was developed for the policy framework on the negotiation and management of future federal-provincial exchange of service agreements.

Planning

During 1990-91, the Service developed a corporate operational plan (COP) that describes how the Service will meet the challenge of reducing human and social costs in the correctional environment over the next decade.

The COP is a management tool that makes it possible to translate the Service's strategic priorities into an array of operational initiatives that will be implemented during the next decade. These include:

- protection of capital investments;
- implementation of the government initiative for federally sentenced women;
- implementation of accommodation strategies for aboriginal offenders;
- implementation of community accommodation and supervision infrastructure;
- construction of cells to reduce the use of double-bunking;
- implementation of the mental health strategy.

Human resource management

CSC's staff is its major resource in meeting the current and future expectations of the Canadian public regarding correctional services. CSC's policies, programs and services in the area of human resource management are intended to develop the full potential of its employees and encourage all staff members to make a vital contribution to its objectives.

Career management program

During 1990-91, the Service developed a strategy to provide operational staff working in institutions with career paths and ensure the availability of qualified replacements as positions become available. Next year, the Service will implement the final phase of the project and develop a similar strategy for all employees and managers.

Training

The Service undertook a series of training initiatives this past year, including training related to the implementation of unit management, courses for supervisors working in institutions, training programs developed in response to the recommendations of the working groups on sex offenders and drug addiction, and orientation courses for recruits. The Service also offered a number of refresher courses on various subjects. The implementation of a student allowance system for those participating in the CSC's induction program will be pursued over the next fiscal year.

During 1990-91, the Service attempted to keep the impact of budgetary restrictions on training programs to a minimum. The findings of an internal audit investigation of mandatory training, crisis intervention and training programs indicated that several innovative methods had been implemented in order to provide training in spite of budgetary restrictions.

Quality of work life

The Service sustained its efforts to improve the quality of work life by maintaining its initiatives to promote occupational health and safety, offer employees assistance, combat discrimination and harassment in the workplace, and recognize the worth of its employees' work through its Awards and Honours program.

Employment Equity

The Service adheres to the principle of employment equity by promoting the representation of all sectors of Canadian society in its staff.

While the representation rate of designated groups changed only slightly in 1990-91, the findings of an internal audit indicate that the Service generally fulfilled its responsibilities with respect to Treasury Board policies and guidelines on employment equity. During the coming year, the Service will improve accountability in this area by identifying specific objectives for each senior manager. The objectives will pertain to the recruitment, the promotion and the retention of designated group members.

Public Service 2000 and CSC 2000

CSC senior managers are actively involved in PS 2000 through participation in Public Service committee and working groups. In December 1990 the Service created its own initiative - CSC 2000. CSC 2000 is intended to ensure that all employees help develop and implement the changes that will allow the Service to meet the challenges of the 21st century. Within CSC, a number of initiatives are at various stages of development which support and implement the principles and recommendations of PS 2000 including: delegation of authorities, career management, standards of service, senior managers' training and participation in Management Trainee Program.

Service personnel proposed over 2,600 changes and decisions have been reached on more than 1,500. More than 77% of the ideas studied were accepted, and 47% have already been implemented. The proposals primarily concerned improved communications, reduced red tape, environmental protection, human resources management and more effective systems. The introduction of homebound employment programs and the creation of an advisory committee on the quality of work life are two examples of initiatives arising from CSC 2000.

Communications and Partnership

During 1990-91, the Service considerably expanded its links to other departments. Its various activities allowed it to benefit from the expertise and co-operation of Employment and Immigration Canada, Health and Welfare Canada, Indian and Northern Affairs, Forestry Canada and the Department of National Defence.

The Service has also emphasised the importance of co-operating with other elements of the criminal justice system. One notable result of this co-operation was the production of the consultation paper *Directions for Reform: A Framework for Sentencing, Corrections and Conditional Release* which was published in July 1990. The Service also worked closely with the Ministry Secretariat and the Department of Justice in connection with the 8th United Nations Congress which was held in Cuba in August 1990.

The Service recognizes the key role that volunteers and the public play in attaining its objectives. During 1990-91, a brochure for volunteers working in the Service was developed. A review of the roles of the Citizens' Advisory Committee and other advisory committees was undertaken. The purpose of the review was to identify the changes to be made in order to maximize the committees' contribution.

A co-operative arrangement was developed with the Federal Bureau of Prisons, the agency responsible for correctional services in the United States, to encourage exchanges of information and expertise, particularly in the areas of research and training.

Similar agreements with the Dutch and Swedish correctional services are currently being developed.

During 1990-91, the Inmate Affairs Branch managed to significantly reduce the time taken to respond to inmates' correspondence and the deadlines for settling inmates' grievances at the third level. Executive Services responded within the deadlines to 90% of requests for information under the Access to Information Act and the Privacy Act. Work also continued on eliminating the 1989-90 backlog of cases relating to issues of privacy while ensuring that the deadlines set out in the Act were met in over 95% of the cases dealt with in 1990-91.

The Service continues to encourage the development of effective tools and mechanisms for communicating with employees and the general public. The employee newsletter Focus is published twice a month, while Let's Talk, a publication for the general public that reports on the Service's initiatives and accomplishments, is published monthly. Forum, which is published quarterly, covers various topical subjects in the field of correctional research.

Research

Research has taken a leading role in the development of assessment technology in the Service and has led to a new appreciation of the primacy of offender assessment. Substantial gains in assessment procedures were manifested by the implementation of research-based tools including the Community Risk/Needs management Scale, Custody Rating Scale, Computerized Lifestyle Assessment Instrument (substance abuse treatment assessment), Sex Offender Risk Management, and Case Management Strategies. These assessment tools focus on linking offender characteristics with appropriate programs and services.

Research has also been an invaluable resource in the development of offender reintegration programming. It has contributed by identifying groups of offenders who are most likely to benefit from specific types of programming and studying the correctional effectiveness of program targets. Research has also provided expert advice in the development of assessment methods for monitoring the progress of offenders who have received programming. Cognitive Skills Training and other Living Skills Programming (e.g., Parenting Skills Training), Adult Basic Education, Substance Abuse Programming, Family Violence Programming, and Sex Offender Treatment have all been shaped by the input of research.

The Research Branch has also devoted much effort to the dissemination of research knowledge. In addition to research reports and briefs, the Branch publishes a quarterly magazine (Forum on Corrections Research) and hosts an annual correctional research conference.

Evaluation

The Service wishes to ensure optimum performance of its programs in keeping with three specific objectives; the reduction of the use of incarceration, the rehabilitation of the offenders and the protection of the public. In 1990-91, the Evaluation Branch developed an evaluation framework which will be applied to all the projects developed and implemented in support of the recommendations of the Task Force on Community and Institutional Programs. This evaluation framework will help in clarifying the objectives of the projects, the characteristics of the clients and will provide managers with a control system for each of the projects based on specific performance indicators.

CSC also undertook an evaluation of its Occupational Development Programs. The results of the evaluation will be available in the coming year and will be used to guide the future orientation of Corcan as a Special Operating Agency.

Finally, a major evaluation of the detention provisions of the Bill C-67 was completed and a report was provided to the Parliamentary Committee reviewing this legislation.

Audits and Investigations

The Audit and Investigation Sector contributed to the accountability framework by performing objective and independent internal audits. The audits stressed analysis of the operational dimensions of the issues studied. Last year, the Service carried out major audits of the offender management system, inmate orientation and assessment, the temporary absence program, occupational training, access to information and privacy, the awarding of service contracts, contributions for capital spending, personnel training and classification, employment equity, expenditure management, EDP, and payments as part of exchange of service agreements.

The Sector's Investigation section is responsible for carrying out internal investigations ordered by the Commissioner of the Correctional Service of Canada. During 1990-91, the sector carried out 34 investigations related to various incidents, such as escapes, hostage takings, suicides and supervision of released inmates.

Information Management

The availability of accurate, complete and timely information is an essential element in the achievement of the Service's objectives. As a result, there are numerous challenges to be met in the area of information management.

In 1990-91, the Service implemented the Offender Management System (OMS) Release 1. Release 1 collects all pertinent information necessary to generate and print a penitentiary placement report. The improvement in the presentation of reports and their immediate availability to authorized personnel nationwide are among some of the benefits resulting from the implementation of the OMS Release 1. OMS Release 2 which covers the computerization of all functions related to case management, sentence administration and security will be implemented in 1992-93.

The Service established a Corporate Wide Telecommunications Network to process national applications in the areas of offender management and the management of financial resources.

Interface between the Offender Information System and the Canadian Police Information Centre System was also greatly improved. These improvements helped increase the financial effectiveness of systems while ensuring better service. The Service's ability to monitor and report on inmates' movements was greatly enhanced.

The Information Technology Branch developed and installed a series of other Electronic Data Processing (EDP) systems to assist with activities such as following-up on correspondence, processing inmates' grievances and administering sentences.

During 1991-92, the Service will finalize a strategic plan for information management which will establish the framework that will guide the development of its information systems and identify the information management initiatives to be undertaken over the next three years.

The information system for managers is one of the key elements in support of this strategy. In 1991-92, the Service will develop and implement an automated system that gave senior managers access to an array of information concerning operations in institutions and the community, inmates' activities, resource management, the progress made in relation to the Service's priorities, recent legal decisions, and important planned events affecting the correctional services. This system will provide information derived from corporate systems which has been adapted to reflect the level of detail corresponding to the specific needs of the various users. The implementation of the system will be completed next year and will provide access to the system for all Executive Committee members, management at headquarters, wardens and district directors.

Internal Audits: 1990-91

A number of internal audits were conducted during 1990-91. All observations and recommendations are addressed by management through the development of action plans. Action plans are monitored on a quarterly basis.

Highlights of the Internal Audits are as follows:

- **Staff Training - Correctional Officers:** the audit included an examination of policies and standards relating to correctional staff training including the anticipated objectives of such training. Information reporting system was also examined. At the regional and institutional level, the audit examined all phases of the training process from needs identification to subsequent evaluation of training programs.

- **Classification:** the scope of the administration of the program at the corporate level including an examination of departmental policies, procedures and controls over the program.

- **Employment Equity:** the scope of the audit is national and primary focus was given to the overall administration and control of the program from National Headquarters, including an examination of controls, procedures, guidelines and objectives established for the program.

- **Expenditure processing:** the audit assignment examined the expenditure processing system at all levels of the organization.

- **Informatics management:** the audit was directed towards the system development activities.

- **Exchange of service payments:** the audit was national in scope and examined the procedures and controls relating to the payment of invoices pursuant to exchange of service agreements with the provinces and territories.

- **Access to Information and privacy:** the scope of the audit was national in extent and included an examination of policies, procedures and guidelines at the National Headquarters level, as well as a review of controls and information systems.

Detailed information on these audits is available from the Audit and Investigations Sector.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 36: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Personnel			
Salaries and wages	491,769	480,645	483,425
Contributions to employee benefit plans	78,683	71,272	72,871
Other personnel costs	1,909	1,880	1,610
	572,361	553,797	557,906
Goods and services			
Travel	16,976	14,816	14,549
Telephone and telex	9,210	9,005	9,521
Other transportation and communications	2,817	2,852	3,008
Information	992	1,256	1,540
Medical	27,889	25,010	23,116
Education	21,868	21,040	17,933
Aftercare service	36,227	35,308	34,009
Research and consultants	19,138	18,175	11,232
Other professional and special services	59,195	58,890	49,643
Rentals	2,914	3,200	3,303
Purchased repairs and upkeep	12,817	12,500	11,617
Light, power and fuel	16,038	15,970	15,270
Food	14,759	14,404	13,963
Clothing	5,316	5,767	3,674
Inventory materials	26,489	25,295	22,859
Other utilities, materials and supplies	24,445	24,967	25,701
Other subsidies and payments	19,333	18,899	18,082
	316,423	307,354	279,020
Total operating	888,784	861,151	836,926

Figure 36: Details of Financial Requirements by Object *(continued)*

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Capital			
Salaries and wages			18
Goods and services			1,346
Construction and acquisition of land, buildings and works	96,941	83,109	59,760
Construction and acquisition machinery and equipment	21,831	20,261	20,265
Capital Contributions	3,109	733	6,791
Total Capital	121,881	104,103	88,180
Transfer Payments			
Grants	359	359	125
Contributions	1,027	1,027	1,273
Total Transfer Payments	1,386	1,386	1,398
Total Expenditures	1,012,051	966,640	926,504

2. Personnel Requirements

Correctional Service of Canada is a labour intensive organization. Personnel costs (including statutory contributions to employee benefit plans) make up more than 64% of total operating costs.

Figure 37: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Correctional Operations	7,104	6,998	6,880
Correctional Programs	894	887	891
Technical and Inmate Services	1,238	1,231	1,229
Management and Administration	1,497	1,502	1,491
Total Person-Years:	10,733	10,618	10,491

Figure 38: Details of Personnel Requirements

	Person-Years *			Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
	Estimates 92-93	Forecast 91-92	Actual 90-91		
Management	93	96	100		86,460
Scientific and Professional					
Education	161	163	154	18,709 - 72,105	55,694
Nursing	425	421	417	24,089 - 64,685	37,913
Other	206	202	170		58,616
Administrative and Foreign Services					
Administrative Services	681	649	649	17,470 - 72,817	49,859
Welfare Program	1,252	1,223	1,149	18,964 - 70,600	42,759
Other	434	417	408		48,269
Technical	45	47	44		41,993
Administrative Support	1,554	1,519	1,579		27,173
Operational					
Correctional	4,569	4,526	4,501	27,478 - 54,350	38,277
General Labour and Trades	691	708	687	19,889 - 49,692	41,866
General Services	530	522	512	16,989 - 51,984	39,096
Other	92	125	121		36,104
	10,733	10,618	10,491		

* **Person-Years** — refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may exist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

The person-years shown above are not subject to Treasury Board control but are disclosed in Part III of the Estimates, on a comparitive basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates. These include other salary expenditures expressed in person-year equivalents, e.g. training allowances for casuals, students, etc.

Note: The person-year columns display the planned and actual utilization of person-years by occupational group (and category when appropriate), for the Program. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1991. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay.

3. Capital Expenditures

Figure 39 presents the distribution of capital expenditures by type of asset to be acquired. Capital expenditures make up 12.0% of the total Main Estimates of the program.

Figure 39: Distribution of Capital Expenditures

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Major Construction Projects			
Approved	15,772	33,198	17,839
Planned	16,158	—	—
Major Maintenance Projects			
Approved	24,590	2,725	1,484
Planned	7,223	—	—
Delegated Minor Construction/Maintenance	33,198	47,186	41,801
Total Equipment	21,831	20,261	20,265
Capital Contributions to Provinces			
Approved	1,109	733	6,791
Planned	2,000	—	—
Total	**121,881**	**104,103**	**88,180**

The following figure identifies each capital construction or acquisition project for which the estimated total cost equals or exceeds $1,000,000.

Figure 40: Details of Major Capital Projects Over $1 Million

(thousands of dollars)	Previously Estimated Total Cost	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditures to March 31, 1992	Estimates 1992-93	Future Years Require-ments
A) NEW ACCOMODATION PROJECTS					
New Female Offender Fac. (D-PPA)	63,390	63,390	300	6,000	57,090
Redevelop Sumas Centre (B-EPA) — B.C.	5,064	5,080	600	2,500	1,980
Segregation/Dissociation Centre Collins Bay Inst. (B-EPA), Ont.	4,900	4,900	1,673	2,700	527
Community Correction Centre (50 beds)(D), Ontario	—	3,900	50	3,148	702
Medium Institution (400 beds) (D-PPA) Ontario	—	68,000	200	5,010	62,790
Aboriginal Camp Samson (D-PPA) — Alberta	—	11,600	—	1,000	10,600
Replacement Benoit XV.Community Corr. Centre (B-EPA) — Quebec	—	2,613	1,041	1,572	—
Replace Site Services and Expansion Beaver Creek Inst. (B-EPA) — Ont.	—	10,500	1,593	5,000	3,907
Expansion/Redevelopment Pittsburgh Inst. (D-PPA) — Ont.	—	20,000	—	500	19,500
Renovate/Upgrade Stony Mountain Inst. (B-EPA) — Man.*	18,589	12,000	4,161	4,000	3,839
Other Accommodation Projects	—	—	—	500	—
TOTAL				31,930	
B) ASSET PRESERVATION PROJECTS:					
Expand/redevelop William Head Inst. (B-EPA) — B.C.*	17,004	11,500	3,682	5,729	2,089
Ren. Dorchester Pen. (B-EPA) — N.B.*	19,371	13,000	3,394	7,000	2,606
Kingston Penitentiary Restorations (B-EPA) — Ont.	43,396	43,396	12,219	6,000	25,177
Replace Water and Sewer Treatment Plant, Warkworth — Ont.**	—	2,388	739	1,649	—
Renovate Kitchen Springhill Institution — Atl.**	—	2,200	200	2,000	—
Redevelop La Macaza Inst. (D) — Que.	—	17,000	—	3,000	14,000
Replace Accommodation Trailers Bowden — Alberta**	—	2,500	2,000	500	—
TOTAL				25,878	

* Variances from Previously Estimated to Currently Estimated Costs are mainly due to the change to the project scope resulting from the implementation of the 1990 November Budget cuts.

** Under the $3M departmental authority for project approval.

Figure 40: Details of Major Capital Projects *(continued)*

(thousands of dollars)	Previously Estimated Total Cost	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditures to March 31, 1992	Estimates 1992-93	Future Years Require-ments
B) ASSET PRESERVATION PROJECTS (CONTINUED)					
Redevelop Mountain Inst. (D) — Pac.	—	33,500	—	1,250	32,250
Fire Protection System Collins Bay and Frontenac Institutions — Ont.**	1,150	1,178	456	722	—
Replace Volt 600 Distribution System Joyceville Inst. — Ont.**	1,865	1,865	875	990	—
Upgrade Water Treatment Plant Joyceville Inst. (B-EPA) — Ont.	3,015	3,500	527	2,973	—
TOTAL				5,935	
C) DELEGATED CONSTRUCTION/MAINTENANCE PROJECTS				33,198	
D) EQUIPMENT					
Correctional Operations				894	
Correctional Programs				2,754	
Technical and Inmate Services				6,051	
Management and Administration				12,132	
TOTAL				21,831	
E) CAPITAL CONTRIBUTIONS TO PROVINCES					
Manitoba				1,109	
Ontario (Planned)				2,000	
TOTAL				3,109	
TOTAL CAPITAL AND EQUIPMENT				121,881	

** Under the $3M departmental authority for project approval.

Note: Definitions applicable to major capital and major crown projects is provided on page 74.

4. Transfer Payments

Figure 41: Details of Grants and Contributions

(dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Grants			
Pensions, including payments to survivors of slain employees, and other employee benefits	201,000	201,000	70,127
Penitentiary inmates accident compensation	70,000	70,000	54,954
Grant to the University of Saskatchewan, College of Medicine for a psychiatric residency seat	48,000	48,000	—
Grant to Carleton University for a faculty position in Correctional Psychology and Research	40,000	40,000	—
	359,000	359,000	125,081
Contributions:**			
Springhouse	35,000	33,250	—
Institute of Pastoral Training	5,000	5,000	4,000
Elizabeth Fry Society	14,000	7,000	6,000
Atlantic Association of Trans. Centres	—	3,000	—
John Howard Society	—	85,000	189,639
Community Chaplaincy	20,000	170,000	—
A.R.C.A.D.	57,300	57,300	57,230
Canadian Training Institute	120,000	33,120	28,569
Entrée Libre	10,000	10,000	10,000
Bridge House	58,425	56,000	53,600
B.I.F.A.	20,000	20,000	22,400
M2/W2	110,920	110,920	107,475
Prison Arts Foundation	—	6,500	—
Project Reconciliation	12,000	12,000	6,000
St. Leonard's Society	24,000	24,000	22,990
OHHA Conference	4,000	4,000	—
Symposium on Aggression and Violence — U. of Saskatchewan	—	10,000	10,000
Person to Person - Sask.	14,140	14,140	8,575
Open Circle - Manitoba	8,120	8,120	5,939
Relink	120,000	84,500	—
Abbotsford Family House	30,000	24,000	—
Catholic Charities	54,033	51,460	51,460
Interfaith	34,000	34,000	42,000
Christian Council	—	—	33,250
Salvation Army	—	—	38,640
Les Religieuses Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur	—	—	140,487
Prison Fellowship of Canada	—	—	15,000
Treasurer of Alberta - Edmonton	—	—	230,000
Other	276,062	163,690	190,057
Total*	1,027,000	1,027,000	1,273,311

* This total excludes capital contributions which are part of the Capital Vote.
**Year-to-year variances reflect increases in the level of services provided.

5. Revenue

Figure 42: Revenue By Class

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Non-tax Revenue credited to the Consolidated Revenue Fund:			
Refunds of previous years' expenditures	—	—	434
Adjustment to Payables at Year End (PAYE)	2,000	2,000	1,951
	2,000	2,000	2,385
Privileges, licenses and permits:			
Rentals	600	620	608
Board and lodgings — Inmates	150	150	148
	750	770	756
Services and service fees:			
Laundry service	70	130	132
Inmate maintenance — Contracted (federal-provincial agreements)	265	265	229
Psychiatric services — Contracted	1,750	2,100	828
Sundry	50	50	49
	2,135	2,545	1,238
Proceeds from sales:			
Sale of farm produce	240	259	216
Sale of inmate canteen	10,600	10,195	9,693
Sale of manufactured products	15,596	13,908	11,894
	26,436	24,362	21,803
Other non-tax revenue	280	280	260
TOTAL	**31,601**	**29,957**	**26,442***

* Excludes an amount of $108,000 of Tax Revenue due to GST collection.

6. Net Cost of Program

The Estimates of the Program only include expenditures to be charged to the Program's voted and statutory authorities. Other cost items, as well as revenue, need to be taken into account to arrive at the net cost of the Program. Details are provided in Figure 43.

Figure 43: Estimated Net Cost of Program for 1992-93

(thousands of dollars)	1992-93	1991-92
Operating Expenditures	888,784	851,304
Capital	121,881	109,103
Contributions	1,386	1,346
Main Estimates	1,012,051	961,753
SERVICES RECEIVED WITHOUT CHARGE		
Accommodation— from Public Works Canada	8,079	7,475
Cheque Issue Services — from Supply and Services	1,028	1,233
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs — from Treasury Board Secretariat	20,219	19,604
Other Services — from Labour Canada	6,243	5,197
	35,569	33,509
TOTAL PROGRAM COST	1,047,620	995,262
LESS: REVENUES CREDITED DIRECTLY TO THE CONSOLIDATED REVENUE FUND	31,601*	30,665
ESTIMATED NET PROGRAM COST	1,016,019	964,597

* See Figure 42 for details.

B. Selected Program Reports

Correctional Strategy

In 1991, the correctional strategy was approved which ensures that the Service concentrates and directs its resources toward the pursuit of its Mission, namely the protection of society by actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens, while exercising reasonable, safe, secure and humane control.

This means ensuring that offenders receive the most effective interventions at the appropriate point in their sentences to allow them to serve the greatest proportion of their sentences in the community with the lowest risk of recidivism. Equally important, the strategy requires that the most effective programs and supervision techniques are in place in the community to ensure that offenders remain in that environment as law-abiding citizens.

The correctional strategy revolves around four core concepts: the initial offender assessment; the delivery of the most appropriate programming at the most beneficial strategic point in their sentence; the availability of programs which meet offender criminogenic needs; and the availability and delivery of effective programs in the community which link to those in the institutions. Central to the strategy is the realization that all CSC staff who work with offenders must be knowledgable of their needs and take part in their reintegration. This will permit intervention at the most appropriate time in the sentence.

Over the next three years, the correctional strategy will guide the Service in determining relationships and priorities among its operations and programs.

Special Operating Agency (SOA)

CORCAN is the manufacturing trademark for goods and services produced by offenders of the Correctional Service of Canada. The tenth anniversary of the use of the CORCAN logo was celebrated in 1990-91.

CORCAN contributes to CSC's Mission by using work as a vehicle for reintegration into society. CORCAN actively encourages and assists offenders to practice good work habits and to develop marketable skills through the production of saleable goods and services in structured, cost-effective work environments comparable to the private sector. Offenders are involved in a wide range of activities designed to help them develop skills, work habits and attitudes that will permit them to obtain and keep a job when they are released. In addition to offering practical work experience, CORCAN will expand its mandate to offer pre-release and post-release employment counselling and job placement, job skills certification and accreditation and job-related training courses.

CORCAN operates in the manufacturing, agriculture, forestry and services sectors. Its programs are available in more than 33 institutions. CORCAN provides about 14% of the offender population with employment, and most offenders will be able to participate in its programs during their incarceration. The agency produces goods and services that will be sold primarily to government and non-profit organizations. Sales increased from $10,951,000 to more than $27,000,000 between 1980-81 and 1990-91.

In February 1991, Treasury Board announced that CORCAN met the criteria for a Special Operating Agency (SOA). CORCAN will continue to be a vital and integral part of the Correctional Service of Canada, and its operations will still be guided by CSC's Mission and Core Values. However, in keeping with its status as a Special Operating Agency, CORCAN will adopt a more flexible operating mode.

In 1991-92, CORCAN had discussions with Treasury Board with a view to specifying the structure and mandate of CORCAN as a Special Operating Agency, as well as defining the delegations of power and exemptions required to optimize its operational output with respect to its correctional objectives and those of product marketing and sales. Areas discussed include operation of CORCAN under a revolving fund, the inmate pay system, the use of CORCAN operational revenues, increased delegation from DSS for purchasing goods and services, and entering into contracts with private sector organizations.

As a Special Operating Agency, CORCAN's objectives will be to:

- support the correctional strategy by providing various services associated with inmate employability and work experience, to reinforce the basic correctional programs;
- revitalize the Service's industrial and agribusiness organizations by stressing the development of a culture based on customer service;
- create a structure that promotes the effective use of resources.

A transition plan was developed, setting out the strategies that CORCAN will follow in the next five years and the anticipated results. Performance indicators for measuring CORCAN's effectiveness in achieving its correctional objectives, as well as those associated with the marketing and sale of its products, were also developed.

The Planning of Programs for Sex Offenders

The increase in the number of sex offenders admitted into federal correctional institutions during the past few years gives a specific dimension to the challenges that the Service will face over the coming years as far as the reintegration of offenders into society is concerned. In 1979, offenders incarcerated for sexual offenses represented an average of 7.1% of total admissions, compared with an average of 11.4% of admissions between 1985 and 1989. The number of incarcerated sex offenders increased from 871 in late 1984 to 1,574 in late 1989, an increase of 44.6% over five years. In 1990-91, sex offenders represented 18.9% of the incarcerated population and 9.9% of the conditionally released population.

The various considerations relating to the establishment of a continuum of evaluation, treatment and recidivism-prevention services specifically intended for sex offenders are reflected in a long-term strategy developed by the Task Force on Mental Health Care. The implementation of this strategy is designed to complement the progress made by the Service over the past two years. This progress has resulted in an increase in the accommodation capacity for sex offenders from 85 beds in 1988 to 106 beds in 1990. The Service's capacity to provide treatment increased from less than 200 in 1988-89 to more than 1,000 in 1990-91. During 1990-91, more than $2 million was allocated to pilot projects for sex offenders, in response to the recommendations of the Task Force on Community and Institutional Programs. At present, community programs for sex offenders are available in more than 17 communities across Canada.

One of the major challenges associated with the implementation of the strategy for sex offenders over the coming years will be to ensure differential and integrated programming to meet not only the specialized needs of sex offenders but also those needs manifested by the majority of offenders, such as reducing drug and alcohol abuse and developing psychosocial skills. The strategy developed will promote continuity in the delivery of services and treatment follow-up; two conditions which are essential to its effectiveness.

The next step in the implementation of the Service's strategy for sex offenders will be the establishment of a national committee mandated to:

1) create plans for the implementation of programs and services for sex offenders;

2) develop standards and a model for the evaluation of treatment programs, self-help groups and community service programs for the prevention of recidivism;

3) develop protocols for initial evaluation, the start and conclusion of treatment and pre-release assessments;

4) establish a bank of statistics and data on existing programs and their effectiveness;

5) develop additional training plans and programs.

Definitions Applicable to Major Capital and Major Crown Projects

Government Projects — A departmental undertaking which is not a regular program activity, but involves the design and development of new programs, equipment, structures, or systems, and has above normal risk, is deemed to be a government project when:

a) its estimated expenditure exceeds the project approval authority granted to the department by the Treasury Board*; or

b) it is particularly high risk, regardless of estimated expenditure.

Class A Estimate — This is the most accurate and comprehensive level of estimate, normally limited to items in production, or to immediate or repeat orders. It must be based on full production configuration data, or on enforceable schedules, or other legally binding instruments. Typically, a Class A Estimate would support a submission for increasing the quantities of deliverables for a project when the project is under contract and when a contract clause provides the basis for the estimate.

Class B Estimate — The scope of this estimate covers the design of all major systems and sub-systems together with production plans, site and installation investigations, special transportation requirements, labour market constraints, and outlines of all other project objectives. While less accurate than Class A, this estimate normally requires significant project definition work, frequently by means of a contract with the private sector and the participation of appropriate common service organizations.

Class C Estimate — The scope of this estimate covers the life-cycle costs of the preliminary solution to the statement of requirement (SOR), including a preliminary analysis, in consultation with appropriate common service organizations, of sources of supply and production and technological readiness. It must be sufficiently accurate to justify investment decisions.

Class D Estimate — This is a rough estimate based on a comprehensive mission-related SOR, which gives an approximation of final total project costs and project duration.

Preliminary Project Approval (PPA) — TB's authority to initiate a project in terms of its intended operational requirement, including approval of, and expenditure authorization for, the objectives of the project definition phase. Sponsoring departments are to submit for PPA only when the project's entire life-cycle scope has been examined and costed, normally to the Class C level, and when the cost of the Project Definition (PD) Phase has been estimated to the Class B level.

Effective Project Approval (EPA) — TB's approval of, and expenditure authorization for, the objectives of the project implementation phase. Sponsoring departments are to submit for EPA only when the scope of the project's life-cycle has been defined and where the estimates have been refined to at least the Class B level.

---

* *When a high risk government project exceeds $100 million in estimated expenditure, it is deemed to be a Major Crown Project.*

INDEX

A

Aboriginals, 11, 22, 46
Accountability, 11, 15
Adult Basic Education, 27,45
Assets Management System, 16, 51, 55
Automation, 59, 60

B

Bill C-36, 21
Bill C-67, 59

C

Career Development Program, 8, 57
Chaplaincy, 14
Common Departmental Financial System, 11, 55
Communication 12, 15, 21, 58
Community Corrections, 38, 39
Conditional Release, 24, 25
Construction, 50, 51, 65, 66, 67
Corporate Objectives, 6, 7, 8
Corporate Operational Plan, 15, 57
Correctional Operations, 7, 20, 34-39
Correctional Programs, 20, 40-47
Cost of Maintaining Offenders, 31
Criminal Justice System, 18, 21
CSC 2000, 7, 8, 15, 58
Custody-Related Incidents, 23, 27-29

E

Education, 14, 27, 42, 43, 45
Employment, 26, 47
Environment, 8, 12, 52
Exchange of Service Agreements, 56, 61
Executive Information System, 12, 23, 55

F

Family Violence, 11, 14, 47

H

Health Care, 11, 34, 36

I

Internal Audits, 39, 47, 52, 59, 60, 61
Information Management Plan, 55, 59

L

Literacy, 44
Long-Term Objectives, 6, 7, 8

M

Management and Administration, 20, 53-61
Management Information Systems, 12, 51, 55, 59, 60
Mission Document, 5
Mission Statement, 5, 18
Mental Health Care, 39

O

Occupational Development, 40, 42, 59
Offender Assessment, 37
Offender Population Forecast, 22, 33
Offender Management, 37, 38
Offender Management System, 12, 15, 60
Operating Budget Regime, 11, 55

P

Person Years, 32, 33, 63, 64
Prison for Women, 46
Public Opinion, 21

R

Recidivism, 7, 23, 24
Research, 12, 15, 56, 59
Revenue, 42, 69

S

Sex Offenders, 6, 13, 14, 72, 73
Special Operating Agency, 42, 43, 47, 59, 71, 72
Staffing Reform Project, 12

T

Task Force on Aboriginal People, in Federal Corrections, 14, 21, 46
Task Force on Community and
Institutional Programs, 15, 37, 59
Task Force on Federally-Sentenced Women, 7, 11, 14, 46
Task Force on the Reduction of
Substance Abuse, 7, 14
Technical and Inmate Services 20, 48-52
Temporary Absence, 25, 26

Service correctionnel Canada

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1993-III-44
ISBN 0-660-56986-8

Imprimé sur du papier recyclé

Printed on recycled paper

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Service correctionnel Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuels. Pour les personnes qui désirent davantage d'information, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources, ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics, ce qui assure une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et permet d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de la dernière année.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le sommaire des besoins financiers présenté à la section I comporte des renvois aux renseignements détaillés figurant à la section II. En outre, tout au long du document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les points qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Présentation de l'organisme

A. Introduction 5
B. Mission du Service correctionnel du Canada 5
C. Priorités pour l'avenir 6

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 9
B. Emploi des autorisations en 1990-1991 10

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993
1. Points saillants 11
2. Sommaire des besoins financiers 12

B. Rendement récent
1. Points saillants 13
2. Examen des résultats financiers 16

C. Données de base
1. Introduction 18
2. Mandat 18
3. Objectif du Programme 18
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 18

D. Perspective de planification
Facteurs externes qui influent sur le Programme 21

E. Efficacité du Programme 23

F. Coût et rendement du Programme 30

Section II
Analyse par activité

A. Opérations correctionnelles 34
B. Programmes correctionnels 40
C. Services techniques et aux détenus 48
D. Gestion et Administration 53

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 62
2. Besoins en personnel 63
3. Dépenses en capital 65
4. Paiements de transfert 68
5. Recettes 69
6. Coût net du Programme 70

B. Rapports sur des programmes particuliers 71

Définitions applicables aux grands projets d'immobilisations et aux grands projets de l'État 74

Index 75

Présentation de l'organisme

A. Introduction

Le Service correctionnel du Canada, désigné dans le présent document sous le nom de Service ou SCC, est l'organisme du ministère du Solliciteur général chargé d'administrer les peines d'emprisonnement d'une durée d'au moins deux ans.

Cette responsabilité comprend:

- la gestion des délinquants dans des établissements de divers niveaux de sécurité; et
- la surveillance des délinquants bénéficiant d'une liberté conditionnelle totale ou d'une semi-liberté, d'une permission de sortir avec et sans escorte, ou qui bénéficient d'une liberté surveillée pour purger la dernière partie de leur peine (jusqu'à concurrence du tiers) au sein de la collectivité.

B. Mission du Service correctionnel du Canada

Le document portant sur la Mission, approuvé en février 1989, donne un aperçu de l'évolution des services correctionnels et décrit la philosophie adoptée par le Service correctionnel du Canada:

- en renforçant le rôle du Service en ce qui a trait à la protection de la société et en mettant l'accent sur la fonction de valorisation du Service, qui consiste à encourager les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois;
- en soulignant le rôle clé du personnel du Service, qui doit faciliter la réinsertion sociale des délinquants tout en surveillant leur comportement et en insistant sur l'importance des valeurs et des principes fondamentaux dans les conseils qu'il est appelé à leur fournir quotidiennement;
- en expliquant de façon détaillée au personnel du Service en quoi consistent ses responsabilités;
- en établissant un cadre stratégique pour l'élaboration des politiques et des programmes;
- en établissant les critères de base sur lesquels le Service sera jugé;
- en fournissant des renseignements sur le rôle, les activités et l'orientation du Service.

Quatre éléments distincts remplissent ces fonctions :

- un énoncé de Mission qui définit le rôle du Service correctionnel du Canada et se lit comme suit:

  « Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humanitaire ».

- les valeurs fondamentales, qui exposent les idéaux fondamentaux et permanents auxquels le Service aspire dans l'accomplissement de sa Mission;
- des principes directeurs, qui énoncent les notions clés régissant les actions quotidiennes du Service;
- des objectifs stratégiques, qui sont les buts que le Service se doit de poursuivre pour remplir sa Mission.

C. Priorités pour l'avenir

1. Priorités

Les principales priorités du Service sont la réinsertion sociale d'un nombre accru de délinquants en tant que citoyens respectueux des lois et la réalisation de progrès significatifs dans le traitement des délinquants violents et des délinquants sexuels.

> **Comme première priorité**, le Service doit renforcer son engagement à contribuer à la protection de la société par la réinsertion sociale sécuritaire d'un nombre accru de délinquants en tant que citoyens respectueux des lois, tout en réduisant le recours à l'incarcération comme principale mesure d'intervention en matière correctionnelle.

Pour atteindre son objectif final qui consiste à trouver des solutions de rechange à l'incarcération et à réduire les coûts sur les plans financier et humain qui en résultent, le Service augmentera le nombre de délinquants qui peuvent bénéficier d'une réinsertion sociale en toute sécurité. À cette fin, on préconisera la réinsertion sociale, en temps opportun, des délinquants dont les risques de récidive sont minimes et on veillera à ce que les délinquants présentant un risque élevé de récidive puissent bénéficier de programmes et de services visant à réduire ce risque.

> **Comme deuxième priorité**, le Service doit concentrer ses efforts sur la recherche des causes sous-jacentes au comportement des délinquants violents et des délinquants sexuels. Ces efforts permettront d'élaborer et d'appliquer des traitements davantage efficaces qui permettront de préparer ces délinquants à leur mise en liberté et qui réduiront les risques de récidive.

Le coût de la criminalité et de l'incarcération sur le plan humain résulte souvent de la perpétration d'actes violents ou de délits sexuels, et ce genre de crime préoccupe le Service et la société en général. Il s'agit là sans doute du plus grave problème auquel est confronté le système de justice pénale. Devant l'envergure du problème, il est indispensable de mener des travaux de recherche et de développement pratiques et utiles dans ce secteur. Le Service s'efforcera d'appuyer les autres intervenants du système de justice pénale et de les encourager à trouver des solutions possibles au problème de la violence.

2. Objectifs généraux

Le Service a défini huit objectifs généraux dans le but de faire progresser la réalisation de sa Mission entre le 1er avril 1990 et le 31 mars 1993. Ces objectifs, ainsi que les projets d'envergure s'y rapportant, sont les suivants :

1. **Améliorer la contribution du Service à la protection de la société par la réinsertion sécuritaire d'un nombre accru de délinquants en tant que citoyens respectueux des lois, tout en réduisant le recours à l'incarcération comme principale intervention correctionnelle.**

Afin d'augmenter le nombre de délinquants qui purgent leur peine au sein de la collectivité, le Service poursuivra l'évaluation des besoins des délinquants à divers stades de leur peine, chacun de ces stades pouvant présenter des difficultés particulières en matière de gestion des cas et de prestation de programmes.

Le Service poursuivra l'élaboration d'une approche intégré de l'évaluation du facteur risque et des besoins des délinquants au moment de leur incarcération, et avant leur remise en liberté. Conjointement avec la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service poursuivra la définition et la clarification de la nature des diverses conditions de mise en liberté susceptibles d'assurer une réinsertion sociale sécuritaire. Le Service devra également poursuivre ses efforts visant à améliorer les éléments d'information disponible pour faciliter la prise de décisions relatives à des groupes spécifiques de délinquants.

2. **Réduire le risque de récidive de certains groupes spécifiques de délinquants dont les besoins ou les problèmes méritent une attention spéciale, en élaborant et en mettant en oeuvre des programmes pour répondre à ces besoins.**

Dans sa recherche de stratégies visant la réinsertion sociale sécuritaire des délinquants, le Service reconnaît qu'il est possible que les programmes conçus pour répondre aux besoins de la majorité des délinquants ne soient pas adaptés aux besoins spécifiques de certains groupes de délinquants. En mettant en application des programmes précis et en offrant des services de logement adéquats, le Service répondra aux besoins des femmes purgeant une peine fédérale, des délinquants aux prises avec un problème de toxicomanie ou souffrant de maladie mentale, des délinquants autochtones et de tout autre groupe de délinquants.

En veillant à ce que les délinquants appartenant à chacun de ces groupes bénéficient d'une réinsertion sociale sécuritaire et opportune en vertu des programmes de mise en liberté sous condition auxquels ils sont admissibles, le Service poursuit la mise en oeuvre des recommandations de groupes de travail comme le *Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale*, le *Groupe d'étude sur la réduction de la toxicomanie* et le *Groupe de travail sur la santé mentale*.

3. **Réduire de façon importante le nombre d'incidents découlant d'un comportement violent dans les établissements.**

Les établissements de détention doivent offrir un milieu stable et prévisible afin d'assurer l'efficacité des programmes axés sur la sécurité du personnel et des délinquants.

À cette fin, le Service offrira au personnel responsable de la gestion par unité une formation approfondie dans les domaines de la gestion des cas et des relations humaines, a révisé les politiques sur la ségrégation et l'isolement protecteur, a mis en application des normes et des lignes de conduite en matière de sécurité, et a élaboré et mis en oeuvre des mécanismes de contrôle et d'analyse des incidents violents qui se produisent dans les établissements et au sein de la collectivité.

4. **Améliorer les programmes correctionnels et la gestion du Service en augmentant les activités de recherche et de développement.**

Le Service poursuivra ses travaux de recherche. L'expérience et les connaissances acquises par la recherche appliquée serviront à appuyer d'importantes stratégies en matière de programmes et de gestion des délinquants.

En particulier, le Service poursuivra ses recherches en vue de mieux saisir les causes du comportement violent de certains délinquants sexuels ainsi que les besoins en matière de programmes des groupes spéciaux de délinquants.

5. **Favoriser la compréhension, l'acceptation et la participation du public en ce qui concerne les activités des services correctionnels, par le biais d'une communication interne et externe efficace axée sur un dialogue ouvert avec la population canadienne et les employés du Service.**

Pour remplir son mandat et promouvoir des approches novatrices à l'égard des services correctionnels, le Service compte sur l'appui de la population canadienne et de ses propres employés. Le Service doit donc être ouvert, direct et responsable vis-à-vis de la population.

Le Service répond aux demandes de renseignements provenant de sources diverses, comme les parlementaires, les groupes d'intérêts, les médias, les employés du Service correctionnel du Canada, les délinquants, ainsi que le grand public.

6. Être un service correctionnel axé sur les personnes, bien géré, professionnel et soucieux de fournir un service de haute qualité au public.

Le style de gestion du Service préconise la transparence, l'intégrité et la responsabilité. Le Service poursuivra la mise en oeuvre d'un cadre intégré d'imputabilité pouvant satisfaire les exigences d'un système de gestion décentralisé. À l'appui du programme Fonction publique 2000, le Service a mis en oeuvre le programme Service correctionnel du Canada 2000. Il s'agit d'un projet d'envergure ayant pour but d'inciter tous les employés à suggérer des améliorations à apporter aux systèmes de gestion et d'exploitation du Service.

7. Établir un cadre de gestion du personnel axé sur des programmes de recrutement, d'équité en matière d'emploi, de formation, de perfectionnement et de qualité de vie au travail, grâce auxquels le Service pourra compter sur un personnel compétent et motivé représentant les divers milieux culturels de la société canadienne.

Le Service poursuivra l'élaboration d'un système de gestion du personnel. Dans le cadre du programme de gestion des carrières, le Service a élaboré un processus de dotation en personnel et de perfectionnement professionnel adapté aux programmes Fonction publique 2000 et Service correctionnel du Canada 2000. Cet objectif sera également atteint par le biais de programmes supplémentaires de formation en gestion et en supervision, par la mise en place de programmes liés à la qualité de la vie au travail, et par la révision des programmes internes afin d'éliminer toute barrière systémique ou toute fausse conception relative à l'emploi et à l'évolution de la carrière des personnes appartenant à des groupes minoritaires.

8. Contribuer à un environnement sain.

En tant qu'organisme fédéral, le Service est conscient de sa responsabilité de contribuer à un environnement sain.

Le Service se conformera à la nouvelle politique fédérale sur la protection de l'environnement et poursuivra l'analyse des conséquences de toutes ses activités sur l'environnement. Il fournira aussi de la documentation et poursuivra l'élaboration des plans d'action relatifs à la protection de l'environnement, en plus de maintenir sa contribution à l'amélioration de la qualité de l'environnement dans les collectivités où il possède des établissements.

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 – Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993	Budget principal 1991-1992
Solliciteur général -- Service correctionnel		
15 Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles — Dépenses de fonctionnement	**811 286**	779 659
20 Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles — Dépenses en capital	**121 881**	109 103
(L) Pensions et autres avantages sociaux des employés	**201**	201
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**78 683**	72 790
Total de l'organisme	**1 012 051**	**961 753**

Crédits — Libellé et sommes demandées

Crédits (en dollars)	Budget principal 1992-1993
Solliciteur général — Service correctionnel	
15 Service correctionnel — Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles — Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget, contributions; et a) autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les recettes tirées, au cours de l'année, des activités des détenus financées à même ladite caisse; b) autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de déposer les recettes provenant des ventes dans la Caisse de bienfaisance des détenus; c) paiements, selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil, aux détenus élargis ou pour le compte des détenus élargis qui ont été frappés d'incapacité physique lors de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux, et aux personnes à charge de détenus et d'ex-détenus décédés à la suite de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux; et d) autorisation au Ministre, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de l'une ou l'autre des provinces en vue de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de toutes les personnes condamnées ou envoyées dans un pénitencier, de l'indemnisation pour l'entretien de ces personnes et du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements.	**811 286 000**
20 Service correctionnel — Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles — Dépenses en capital, y compris les paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions pour des travaux de construction entrepris par ces administrations.	**121 881 000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993					Budget principal 1991-1992
		Budgétaire			Total	
	Années-personnes*	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert		
Opérations correctionnelles	7 104	514 500	894	1 018	516 412	482 078
Programmes correctionnels	894	119 902	2 754	57	122 713	122 626
Services techniques et aux détenus	1 238	138 776	106 101	—	244 877	237 401
Gestion et administration	1 497	115 606	12 132	311	128 049	119 648
	10 733	**888 784**	**121 881**	**1 386**	**1 012 051**	**961 753**
Années-personnes* en 1991-1992	10 541					

Les chiffres indiquent le total des années-personnes. Des informations supplémentaires sont offertes au tableau 38 – Détail des besoins en personnel, page 64.

B. Emploi des autorisations en 1990-1991 – Volume II des Comptes publics

Crédits (en dollars)		Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Service correctionnel			
10	Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles — Dépenses de fonctionnement	738 872 000	772 532 184	765 370 207
15	Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles — Dépenses en capital	106 624 000	106 624 000	88 179 660
(L)	Pensions et autres avantages sociaux des employés	201 000	70 127	70 127
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	67 925 000	72 871 000	72 871 000
(L)	Remise de prêts aux libérés conditionnels		12 260	12 260
(L)	Remboursements de montants crédités aux recettes dans les années précédentes		459	459
	Total du Programme budgétaire	**913 622 000**	**952 110 030**	**926 503 713**
	Non-budgétaire			
L14b	Prêts à des personnes en liberté surveillée et aux libérés conditionnels en vertu du Compte des prêts aux libérés conditionnels. Loi nº 3 de 1982-1983 portant affectation de crédits. Limite 50 000 $. (Net)		34 854	3 048
Total du Programme non-budgétaire			34 354	3 048

Section I
Aperçu du programme

A. Plans pour 1992-1993

1. Points saillants

Le Service a établi les projets d'envergure décrits ci-après pour l'année 1992-1993.

Stratégie correctionnelle

- Poursuivre le développement d'une stratégie intégrée de gestion des délinquants; (voir page 37)
- Améliorer les programmes adressant les besoins de base des délinquants reliés à leurs comportements criminels et les besoins d'intervention spécialisée en matière de toxicomanie, de santé mentale et de déviance sexuelle; (voir page 42)
- Poursuivre l'élaboration de nouvelles approches adaptées aux besoins des femmes purgeant une peine dans les établissements fédéraux et à l'intention des autochtones; (voir page 42)
- Poursuivre le consolidation de l'infrastructure communautaire afin d'offrir aux délinquants purgeant une partie de leur peine dans la communauté, un support et une surveillance adaptés aux besoins et risque qu'ils présentent; (voir page 37)
- Procéder au développement de programmes sur la violence familiale pour les délinquants purgeant une peine fédérale. (voir page 42)

Stratégie de logement des délinquants

- Procéder au renforcement des services de logement et d'assistance post-pénale dans la communauté et dans les institutions de niveau de sécurité minimale; (voir page 50)
- Mettre en oeuvre le volet de la stratégie de santé mentale portant sur les soins de santé secondaires; (voir page 42)
- Procéder à la mise en oeuvre des stratégies de logement adapté aux besoins des femmes et des autochtones; (voir page 50)
- Réduire la double occupation cellulaire. (voir page 50)

Services support à la gestion

Obligation de rendre compte

- Procéder à la rationalisation et au renforcement des processus d'imputabilité de gestion, plus spécifiquement: les contrats d'imputabilité, les plans de travail et les rapports; (voir page 55)
- Expérimenter le projet pilote du nouveau système financier ministériel commun (SFMC) et le régime du budget de fonctionnement (RBF). (voir page 55)

Gestion de l'information

- Mettre en oeuvre une stratégie et un plan de gestion de l'information touchant l'ensemble des questions reliées au développement des systèmes informatiques, à la technologie et à la qualité de l'information; (voir page 55)

- Compléter la mise en oeuvre du système d'information de gestion; (voir page 55)

- Compléter le développement et la mise en oeuvre du système de gestion des délinquants. (voir page 55)

Personnel

- Poursuivre l'élaboration d'un système de gestion du personnel conforme au projet de réforme en dotation qui comprend un programme de recrutement, de formation, d'évaluation, de dotation en personnel et de perfectionnement professionnel. (voir page 56)

Recherche

- Poursuivre les recherches ayant un impact direct sur les programmes et opérations correctionnels. (voir page 56)

Communication

- Poursuivre la mise en oeuvre et l'évaluation d'une stratégie de communication par laquelle le Service sera en mesure de répondre aux demandes de renseignements provenant de sources diverses, comme les parlementaires, les groupes d'intérêts, les médias, les employés du Service, les délinquants et le grand public. (voir page 56)

Environnement

- Poursuivre la mise en oeuvre d'initiatives à l'appui de la politique gouvernementale sur la protection de l'environnement en complétant les «plans verts» dans chacune des établissements conformément au «plan vert» du SCC. (voir page 50)

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-93	Prévu 1991-92	Différence	Détails à la page
Opérations correctionnelles	516 412	498 780	17 632	pages 34-39
Programmes correctionnels	122 713	115 851	6 862	pages 40-47
Services techniques et aux détenus	244 877	219 464	25 413	pages 48-52
Gestion et administration	128 049	132 545	(4 496)	pages 53-61
	1 012 051	966 640	45 411	
Années-personnes :	10 733	10 618	115	

Explication de la différence :

Les besoins financiers pour 1992-1993 sont supérieurs de 45,4 millions de dollars, soit 4,7%, aux dépenses prévues pour 1991-1992. Cette augmentation est due principalement aux facteurs suivants :

- augmentation des salaires et des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés: 18,5 millions de dollars
- augmentation d'autres dépenses de fonctionnement liés principalement aux soins médicaux et à l'éducation : 3,7 millions de dollars; transport & communications : 2,4 millions de dollars; recherche, consultants et contrats de service : 5,2 millions de dollars; les agences d'assistance post-pénale et échanges de service : 2,8 millions de dollars; cantine des détenus : 1,1 million de dollars; réduites par des diminutions dans les charges administratives du MAS ainsi que d'autres diminutions diverses : (6,1 millions de dollars) 9,1 millions de dollars
- augmentation dans les dépenses en immobilisations résultant des exigences de logement du Plan Opérationnel Intégré. 17,8 millions de dollars

Explication des prévisions de 1991-1992 :

À la mi-décembre 1991, les prévisions pour 1991-1992 étaient supérieures de 4,9 millions de dollars aux dépenses prévues de 961,7 millions de dollars. Cette diminution est due aux facteurs suivants :

- une réduction des dépenses salariales, de fonctionnement et d'immobilisations suite aux réductions annoncées dans le Budget des dépenses de février 1991 (26,7 millions de dollars)
- une augmentation des dépenses salariales dû au manque-à-gagner en temps supplémentaire et les autres items salariaux 17,9 millions de dollars
- une augmentation reliée aux exigences de logement du Plan Opérationnel Intégré et à diverses augmentations en capital 13,7 millions de dollars

B. Rendement récent

1. Points saillants du Programme en 1990-1991

Le Service correctionnel du Canada a conçu et réalisé un certain nombre de projets en 1990-1991 :

Gestion des détenus et des programmes

- Développement d'une stratégie correctionnelle globale;
- Examen approfondi des méthodes de l'évaluation des besoins des délinquants et du risque qu'ils présentent;
- Enquête sur les caractéristiques des délinquants sexuels sous juridiction fédérale;
- Mise en oeuvre de projets visant à élaborer des méthodes de collecte rapide et efficace de données de base sur le détenu;

- Mise en oeuvre d'initiatives spéciales telles que la préparation intensive des cas et la mise sur pied d'équipes de préparation de cas;

- Mise en oeuvre d'un programme de surveillance intensive;

- Création de postes de spécialistes de développement communautaires dans les districts de libération conditionnelle;

- Élargissement des services psychologiques disponibles dans la collectivité;

- Mise à l'essai d'un modèle de planification de programmes dans cinq établissements;

- Mise en oeuvre du programme sur les aptitudes cognitives dans 30 sites différents et mise en oeuvre du module sur les aptitudes parentales dans 14 sites différents. Un total de 315 détenus ont complété le programme sur les aptitudes cognitives en 1990-1991;

- L'équivalent de 3,231 détenus à temps plein ont participé aux programmes de formation. En ce qui regarde l'éducation de base des adultes, un total de 903 détenus ont terminé leur huitième année, ce qui dépasse nettement l'objectif fixé à 710;

- Expansion des services offerts aux délinquants sexuels dans la collectivité et en institution;

- Mise en oeuvre accélérée des recommandations du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral;

- Mise en oeuvre des recommandations du Groupe de travail sur les femmes purgeant une peine fédérale visant une amélioration des programmes et services offerts à la Prison des femmes;

- Publication des rapports du Groupe de travail sur la santé mentale et la réduction de la toxicomanie, analyse des recommandations et élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre;

- Élaboration d'une stratégie de mise sur pied d'un réseau d'interventions dans le domaine de la toxicomanie et élaboration de plans régionaux de mise en oeuvre;

- Poursuite de projets pilotes à l'appui de l'initiative portant sur le problème de la violence familiale;

- Expansion des services communautaires d'aumônerie.

Réduction de la violence

- Modification des politiques et programmes de gestion des détenus dangereux gardés dans les unités spéciales de détention;

- Élaboration de nouvelles normes et lignes directrices en matière de sécurité à l'intention du personnel;

- Étude de différents dispositifs et techniques en vue de procéder de façon plus efficace pour repérer les objets interdits et les détenus qui tentent de s'évader;

- Élaboration de lignes directrices sur la mise en oeuvre d'un programme d'analyse des urines en milieu communautaire et institutionnel;

- Poursuite du protocole d'entente avec la Gendarmerie royale du Canada pour faire obstacle à la possession et au trafic de drogue dans les pénitenciers.

Efficacité de la gestion interne

Imputabilité

- Mise au point d'un Plan opérationnel intégré tenant compte des priorités stratégiques du Service qui ont été transposées en tant qu'initiatives opérationnelles qui seront mises en oeuvre au cours des dix prochaines années;

- Réalisation d'enquêtes de vérification majeures dans chacun des élements de planification du programme;

- Formulation d'un cadre d'évaluation qui sera appliqué à l'ensemble des projets mis sur pied à l'appui des recommandations du Groupe de travail sur les programmes communautaires et institutionnels.

Gestion des ressources humaines

- Elaboration et mise en oeuvre initiale d'un programme de gestion des carrières à l'intention du personnel oeuvrant en établissement;

- Parachèvement de la formation reliée à la mise en oeuvre de la gestion par unité, l'organisation de cours à l'intention des superviseurs oeuvrant en milieu institutionnel, l'élaboration de programmes de formation en réponse aux recommandations de groupes de travail sur les délinquants sexuels et sur la toxicomanie, de cours de recyclage et de cours d'orientation à l'intention des recrues;

- Mise sur pied de l'initiative SCC 2000 visant à assurer une participation active des employés à la formulation et la mise en oeuvre des changements à l'appui de la revitalisation de la fonction publique.

Recherche

- Élaboration d'outils à l'appui de la mise en oeuvre de la stratégie correctionnelle;

- Publication de la revue Forum - Recherche correctionnelle;

- Poursuite de projets de recherche relatifs à la motivation du personnel, aux éléments précurseurs de la récidive avec violence et de la violence familiale.

Gestion de l'information

- Lancement 1 du Système de gestion des détenus (placement pénitentiaire);

- Mise en place d'un réseau de télécommunication corporatif;

- Mise en place d'un ensemble de systèmes informatiques dans des domaines tels que le suivi de la correspondance, le traitement des griefs des détenus et l'administration des sentences;

Amélioration de la communication

- Collaboration à la production du dossier de consultation intitulé «Détermination de la peine, Affaires correctionnelles et Mise en liberté sous condition : Vers une réforme»;

- Collaboration avec le Secrétariat du Ministère et le Ministère de la Justice dans le cadre du 8e Congrès des Nations Unies;

- Développement d'une entente de collaboration avec le Federal Bureau of Prison;
- Réduction du temps de réponse à la correspondance des détenus et au règlement des griefs de troisième niveau;
- Réponse dans les délais à 90% des demandes de renseignements adressées dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- Élimination de tous les retards accumulés en 1989-1990 dans le traitement des dossiers visés par la Loi sur la protection des renseignements personnels tout en assurant le respect des délais prévus par la loi pour plus de 95% des dossiers à traiter en 1990-1991;
- Publication de Focus deux fois par mois et d'Entre-Nous sur une base mensuelle.

Services techniques

- Mise en place du système d'information de gestion des actifs complétée dans plus de 60 établissements;
- Poursuite de projets de construction et de rénovation;
- Mise en oeuvre de projets pilotes de systèmes informatisés de gestion des services d'alimentation;
- Projets pilotes touchant l'utilisation des eaux, la gestion des déchets solides et les émissions de substances dangereuses dans l'air;
- La mise en place du système périmétrique de détection des intrusions dans tous les établissements importants désignés a été complétée.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2 : Résultats financiers en 1990-1991

	1990-1991		
(en milliers de dollars)	Réel	Budget principal	Différence
Budgétaire			
Opérations correctionnelles	471 982	459 904	12 078
Programmes correctionnels	122 930	111 424	11 506
Services techniques et aux détenus	207 681	227 065	(19 384)
Gestion et Administration	123 911	115 229	8 682
	926 504	913 622	12 882
Recettes à valoir sur le Trésor	26 550	34 833	(8 283)
Non-budgétaire			
Prêts	3		3
Années-personnes :	10 491	10 527	(36)

Explication de la différence :

Les dépenses réelles du SCC ont été supérieures de 12,9 millions de dollars, soit 1,4%, au budget principal des dépenses de 1990-1991. (Cette augmentation est due principalement à l'accès au budget des dépenses supplémentaire et au crédit pour éventualités du Conseil du Trésor.) :

Les facteurs importants sont :

- une augmentation nette des coûts afférents au personnel découlant de révisions de contrats, de rajustements d'équité salariale, du temps supplémentaire et de paiements rétroactifs : 44,9 millions de dollars

- une péremption des autres dépenses de fonctionnement (non relatives aux salaires) qui résulte de dépenses moindres dans le domaine de la recherche et la consultation et dans les ententes d'échange de services duquel 1,9 millions de dollars est le résultat des coupures budgétaires annoncées en novembre 1990 : (13,6 millions de dollars)

- une péremption dans la construction en immobilisations : (18,4 millions de dollars) duquel 17,3 millions de dollars résulte des coupures budgétaires annoncées en novembre 1990

(La Section II, Analyse par activité, fournit des détails par activité.)

C. Données de base

1. Introduction

Le Service correctionnel du Canada fait partie du système de justice pénale. Le fonctionnement de ce système dépend de l'étroite collaboration entre ses composantes, qui comprennent l'ensemble des lois pénales, les organismes d'application de la loi, l'appareil judiciaire et les services correctionnels. L'administration de ces composantes relève des divers paliers gouvernementaux. Au plan fédéral, le Service est un organisme du ministère du Solliciteur général, tout comme la Gendarmerie royale du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité et le Secrétariat du Ministère.

2. Mandat

La structure législative et constitutionnelle du Service correctionnel du Canada est définie dans la Loi constitutionnelle de 1867, notamment la Charte canadienne des droits et libertés, le Code criminel du Canada, la Loi sur les pénitenciers et son règlement d'application, la Loi sur la libération conditionnelle et divers accords internationaux. Ces accords incluent l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus des Nations Unies et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme du Service correctionnel du Canada est :

> de contribuer, en tant que composante du système de justice pénale, à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humanitaire.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure de l'organisme : Le Service correctionnel du Canada est un organisme complexe qui dispense des services dans l'ensemble du pays, aussi bien dans les pénitenciers qu'au sein de la collectivité. Ses tâches sont diverses et elles ont trait à la sécurité du public. Le Service est organisé de façon à équilibrer la nécessité de centraliser le contrôle des politiques et l'obligation de rendre compte, d'une part, et la nécessité d'une autonomie locale suffisante pour faciliter l'exécution du Programme, d'autre part. La prestation des services à sa population carcérale largement dispersée est décentralisée.

Le Service comporte trois niveaux de gestion: l'Administration centrale, les Administrations régionales et les établissements et bureaux de libération conditionnelle de district. L'Administration centrale est chargée de coordonner l'élaboration des politiques stratégiques et des politiques nationales de fonctionnement, d'établir des normes et des plans, de conseiller efficacement les régions et de contrôler, d'évaluer et de vérifier l'application des politiques nationales et des programmes. La direction stratégique et la prise de décisions relatives aux politiques du Service sont sous la responsabilité d'un comité de gestionnaires supérieurs à l'échelle nationale et régionale.

Le Service dessert cinq régions, qui possèdent chacune un commissaire adjoint et une Administration régionale chargée d'appliquer les politiques nationales dans sa propre région, d'élaborer et de communiquer des politiques et des programmes régionaux, de conseiller les établissements et les bureaux de libération conditionnelle de district, d'examiner et d'évaluer toutes les unités opérationnelles de la région et de soumettre des rapports à leur sujet.

Tableau 3: Affectation des ressources pour 1992-1993 par organisme et par activité (en milliers de dollars)

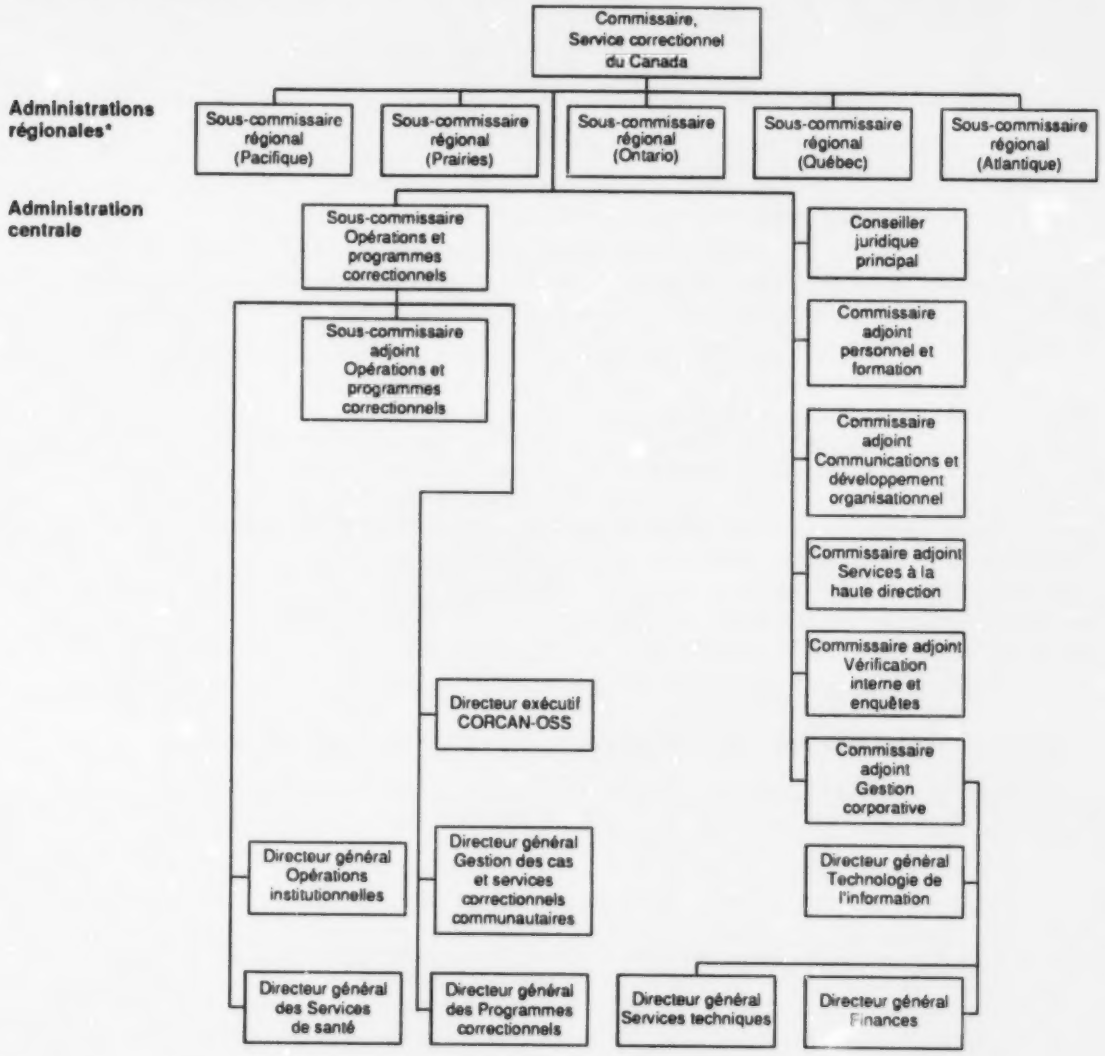

Région	Opérations correctionnelles	Programmes correctionnels	Services techniques et aux détenus	Gestion et Administration	Total
Atlantique	50 904	12 347	13 655	11 189	88 095
Québec	147 593	28 506	40 671	19 487	236 257
Ontario	117 487	32 293	29 939	15 026	194 745
Prairies	103 896	22 204	22 115	14 253	162 468
Pacifique	74 229	13 021	17 650	11 951	116 851
Administration centrale d'Ottawa	20 391	11 531	14 746	43 700	90 368
Fonctionnement	514 500	119 902	138 776	115 606	888 784
Dépenses en capital	894	2 754	106 101	12 132	121 881
Paiements de transfert	1 018	57	0	311	1 386
Total	**516 412**	**122 713**	**244 877**	**128 049**	**1 012 051**
Années-personnes :	**7 104**	**894**	**1 238**	**1 497**	**10 733**

** Les opérations régionales sont reliées à toutes les activités.*

Les Administrations régionales sont :

région du Pacifique — Abbotsford (Colombie-Britannique)
région des Prairies — Saskatoon (Saskatchewan)
région de l'Ontario — Kingston (Ontario)
région du Québec — Laval (Québec)
région de l'Atlantique — Moncton (Nouveau-Brunswick)

Les établissements et les bureaux de libération conditionnelle de district sont responsables de la réinsertion des délinquants en toute sécurité.

Le tableau 3 illustre l'organigramme du Service.

Structure par activité : Le Service correctionnel du Canada a défini quatre activités liées à son organisation et à ses objectifs relatifs à l'administration des peines et à la préparation des délinquants à une réinsertion sociale sécuritaire. Chacune des activités doit couvrir un aspect ou les deux aspects de l'objectif du programme et se divise en sous-activités.

En règle générale, l'activité des *Opérations correctionnelles* assure la sécurité et la surveillance des détenus, l'évaluation des besoins, la planification du traitement qui leur est accordé et de leur mise en liberté, le contrôle des progrès réalisés et les services de santé. L'activité des *Programmes correctionnels* regroupe des programmes visant à rencontrer les besoins des délinquants, ce qui favorise leur réinsertion sociale au moment de leur mise en liberté. *L'activité des Services techniques et aux détenus* fournissent au personnel et aux détenus les biens, le matériel et les services en établissements qu'ils requièrent, en plus de s'occuper de la planification et de l'entretien des installations, ainsi que de la gestion des projets de construction. L'activité de *Gestion et Administration* correspond à l'ensemble des activités de gestion, à la recherche, à l'évaluation des programmes, à la vérification, aux services juridiques et aux services en personnel, aux services financiers, aux systèmes, aux services administratifs et aux services de communication.

Le tableau 4 présente l'organigramme des activités et sous-activités.

Tableau 4: Organigramme des activités du Service correctionnel du Canada

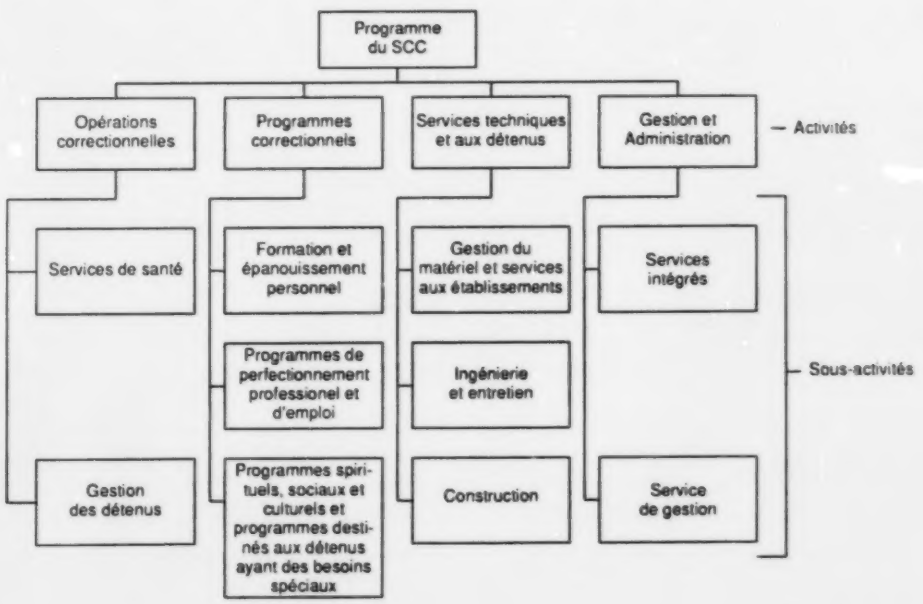

D. Perspective de planification

Facteurs externes qui influent sur le Programme

Système de justice pénale

La Charte canadienne des droits et libertés continue d'influer sur le système de justice pénale. L'influence de la Charte se manifeste dans la nature et la portée des décisions de la Cour fédérale et de la Cour suprême. Par mesure de précaution, le Service s'est assuré que toutes les politiques et les programmes sont conformes à la Charte, soulignant de ce fait l'importance d'agir avec équité, spécialement en ce qui concerne les décisions relatives aux délinquants. En dépit de son approche proactive, les décisions d'ordre administratif du Service de même que le niveau et le type de services offerts sont soumis à un examen judiciaire. Si les contestations judiciaires s'avèrent importantes en raison de leur nombre ou des décisions rendues, il faudra changer les présents plans d'attribution des ressources et peut-être aussi réviser les pratiques et les priorités actuelles.

Les éléments clés de la réforme du système de justice pénale sont exposés dans des rapports comme le Rapport de la Commission sur la détermination de la peine, le Rapport du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général (rapport Daubney), les rapports de la Révision du droit correctionnel et les rapports de l'Association du barreau canadien. Ces rapports traitent d'une multitude de problèmes liés au système de justice pénale et soulignent la disparité qui existe dans l'administration des peines, le manque d'unité entre les composantes du système de justice pénale, le recours excessif à l'incarcération au Canada et l'absence d'une politique uniforme en matière de justice pénale. En juillet 1990, le gouvernement publiait un Document de consultation intitulé «*Vers une réforme : détermination de la peine, affaires correctionnelles, mise en liberté sous condition*» qui expose les modifications proposées en ce qui a trait à la détermination des peines, à la liberté sous condition et à la loi portant sur les services correctionnels. Le projet de loi C-36 portant sur les réformes proposées touchant les affaires correctionnels, à la mise en liberté et au Bureau de l'Enquêteur correctionnel a été déposé devant la Chambre en septembre 1991. Le projet de loi a été transmis au Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général. Si les lois proposées sont apportées, elles influeront directement sur la période d'incarcération précédant la date d'admissibilité à la mise en liberté sous condition, ainsi que sur la préparation des cas, la prise de décision ayant trait à la libération et la population pénitentiaire.

Le ministre de la Justice a déposé devant le Parlement des propositions de modifications de la **Loi sur les jeunes contrevenants**. Ces modifications concernent la possibilité de transfert des adolescents accusés de meurtre et la période d'admissibilité à la libération conditionnelle. S'il s'avère nécessaire qu'un plus grand nombre d'adolescents soient pris en charge par le système correctionnel fédéral, il faudrait repenser les installations et les exigences du Programme.

Le public

Divers rapports et sondages d'opinions publiques révèlent que la sensibilisation et la compréhension du public canadien au regard des questions touchant le système de justice pénale sont limitées. En raison de cette situation, nous nous devons de mieux informer et éduquer le public et de faire preuve de transparence dans nos communications portant sur le rôle de toutes les composantes du système de justice pénale. La principale conclusion tirée des récents sondages d'opinions publiques est que la confiance accordée par le public à l'endroit de l'administration du système de justice canadien est très fragile. Par ailleurs, le public désire d'abord et avant tout être mieux protégé contre les crimes violents.

À cet effet, les plans de communication du Service mettront l'accent sur la planification et la recherche de qualité, des relations solides avec les médias, une meilleure formation sur les médias à l'intention des porte-parole désignés, la tenue d'événements spéciaux dont surtout des allocutions du Solliciteur général, l'amélioration des communications s'adressant directement au public et des communications internes, ainsi que la coopération accrue entre le Service et les autres intervenants en vue de profiter des possibilités de projets conjoints en matière de programmes de communication.

Plusieurs rapports et enquêtes font allusion à la difficulté qu'éprouve le système de justice pénale à répondre de façon efficace et équitable aux besoins variés et spéciaux des délinquants autochtones. La sensibilisation accrue du public aux effets que peut avoir le système de justice pénale sur les délinquants autochtones et le soutien croissant du public pour la mise en oeuvre de réformes qui sauront reconnaître et appuyer la prestation équitable et efficace des services aux autochtones par tous les éléments du système de justice pénale, invitent le Service à poursuivre, en collaboration avec les autochtones, l'élaboration d'initiatives et de programmes qui aideront ces délinquants à retourner, sans risque et le plus tôt possible, dans la communauté en tant que citoyens respectueux des lois.

Prévisions concernant la population carcérale

Ces prévisions englobent les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés dans les établissements et ceux qui sont en liberté surveillée ou en liberté conditionnelle totale. Ces prévisions sont fondées sur les meilleurs renseignements possibles concernant les tendances et les événements, tant actuels que prévisibles, y compris en ce qui a trait aux variations démographiques. Elles peuvent cependant être modifiées par des textes législatifs, par les interventions des autres composantes du système de justice pénale et par l'évolution du milieu socio-économique.

Toutefois les modèles d'intervention du système de justice pénale et les mesures correctionnelles continuent d'être appliqués tels qu'ils le sont actuellement, les populations incarcérées et en liberté sous condition devraient se répartir comme il est indiqué ci-après.

- Le nombre de délinquants inscrits* (hommes) devrait passer de 13 819 au 31 mars 1991 à 16 999 au 31 mars 2000. Les augmentations d'une année à l'autre devraient varier de 3,0% à 1,7%, avec une moyenne annuelle de 2,3% par année.

- Le nombre de délinquantes inscrites devrait passer de 317 au 31 mars 1991 à 371 au 31 mars 2000. Cela représente une augmentation de 17% ou d'environ 1,9% par année.

- La population en liberté sous condition, y compris celle en libération conditionnelle totale et celle en liberté surveillée, devrait augmenter d'environ 10,6% entre le 31 mars 1991 et le 31 mars 1995, passant de 6 951 à 7 689. Ces augmentations se repartissent de la façon suivante soit, une augmentation de 365 de la population délinquante en liberté surveillée, celle-ci passant de 4 448 à 4 813 et une augmentation de 373 de la population délinquante en libération conditionnelle totale, celle-ci passant de 2 503 à 2 876 au cours de cette même période.

D'ici la fin de 1991-1992, la population délinquante totale devrait atteindre 21 818 délinquants. De ce nombre, il est prévu que 59,8% seront incarcérés dans des établissements tandis que les autres seront en liberté surveillée ou en liberté conditionnelle totale.

Toutefois, compte tenu du fait que le Service souhaite la réinsertion sociale d'un nombre accru de délinquants, il poursuivra activement l'application de ses stratégies de gestion des cas et de ses programmes initiées en 1990-91 visant à réduire la population carcérale. On prévoit contenir la croissance de la population carcérale, ce qui devrait se traduire en 1993-1994, par une réduction de 1 340 du nombre prévu de délinquants incarcérés. La distribution de la population délinquante totale sera par conséquent légèrement modifiée.

---

* *La population carcérale inscrite au registre comprend tous les détenus incarcérés dans des établissements fédéraux et dans des établissements provinciaux en vertu d'Ententes d'échange de services, ainsi que les délinquants bénéficiant d'une semi-liberté dans la collectivité, dans des centres correctionnels communautaires ou dans des établissements résidentiels communautaires.*

E. Efficacité du Programme

Vérification du Programme

De nombreux systèmes d'information sont présentement en place pour évaluer les indicateurs d'efficacité du Programme du nouveau cadre du plan opérationnel du Service. Au cours de 1990-1991, le Service a mis en place un système informatisé permettant de suivre les tendances au niveau des incidents violents. En 1991-1992, la mise en oeuvre d'un système d'information de gestion sera complétée. Le Service poursuivra l'élaboration et la mise en application d'autres systèmes au cours des prochaines années. Toutefois, il faudra recueillir des données pendant plusieurs années avant d'être en mesure de faire un rapport sur ces indicateurs.

Indicateurs d'efficacité

Les critères de mesure de l'efficacité du Programme du Service correctionnel doivent tenir compte de sa Mission.

On utilise donc les indicateurs suivants pour illustrer l'efficacité du Programme :

- récidive;
- révocation de la mise en liberté sous condition;
- absence temporaire (permission de sortir);
- emploi;
- formation;
- incidents liés à la détention (voies de fait, prises d'otages, suicides de détenus, meurtres et évasions).

Récidive

Même s'il est difficile d'élaborer des critères précis pour mesurer l'efficacité de chacun des programmes visant à préparer les détenus à la réinsertion sociale, on reconnaît généralement qu'un programme correctionnel efficace doit réduire le taux de récidive.

On appelle « récidiviste » celui qui, ayant purgé sa peine dans un établissement fédéral, a été libéré puis reconnu coupable d'une nouvelle infraction et réincarcéré dans un établissement fédéral. Une étude sur la récidive indique qu'une période de suivi de cinq ans est suffisante car, s'il doit y avoir récidive, elle surviendra dans les cinq ans et, le plus souvent, dans les deux ans qui suivent la mise en liberté.

Le tableau 5 présente les résultats d'une étude sur la récidive des détenus libérés * des établissements fédéraux entre le 1er janvier 1981 et le 31 décembre 1989. L'étude indique qu'au cours de cette période entre 25,2% et 15,1% de la population libérée a été réadmise après avoir commis une nouvelle offense dans les deux ans suivant l'année de leur libération. Au cours de la même période la proportion de la population libérée qui a été réadmise pour avoir commis une nouvelle offense dans les cinq ans suivant l'année de leur libération a varié de 34,3% à 27,3%.

* *Un détenu libéré est un détenu qui est en liberté conditionnelle totale ou en liberté surveillée, ou qui a atteint la date d'expiration de sa peine.*

Depuis 1986, nous assistons à une diminution progressive du taux de récidive des détenus remis en liberté et ce quelque soit la période suivie. Cette tendance doit toutefois être interprétée avec prudence puisque les données font l'objet d'une consolidation annuelle. Les taux de récidive des récentes années sont susceptibles d'être modifiés à la suite d'exercices de consolidation ultérieure.

Tableau 5 : Pourcentage des détenus libérés puis réadmis dans des établissements fédéraux à la suite de nouvelles infractions

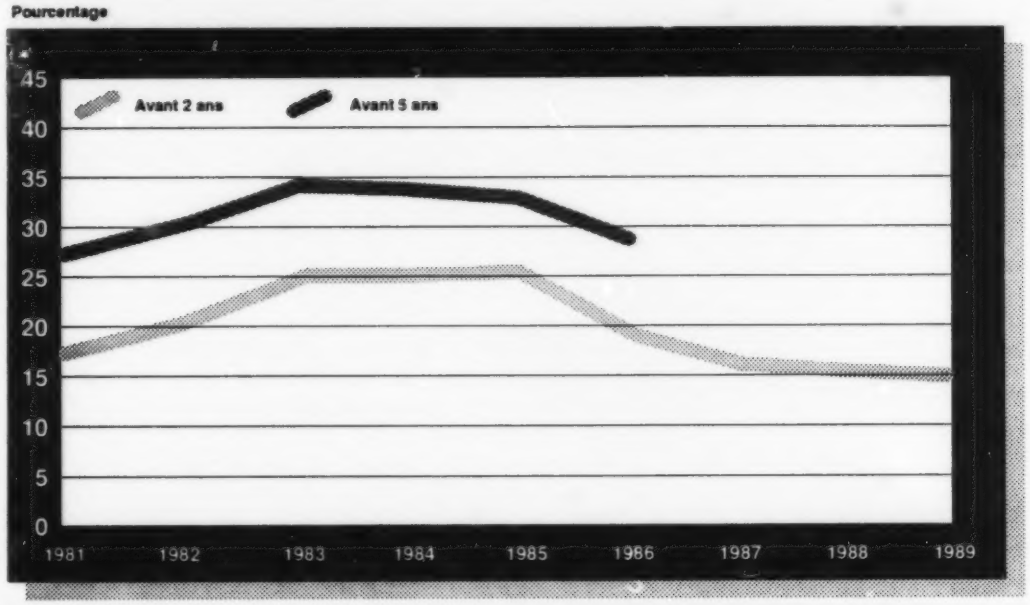

Révocation de la mise en liberté sous condition

Le pourcentage de délinquants en liberté conditionnelle totale et en liberté surveillée qui ont été réincarcérés, pour avoir violé les conditions de leur libération conditionnelle, constitue une autre mesure de l'efficacité.

La vocation principale du Service est de contribuer à la protection du public. Pour ce faire, les employés chargés de surveiller les libérés conditionnels peuvent suspendre la libération conditionnelle ou la liberté surveillée d'un délinquant, grâce aux pouvoirs qui leur sont dévolus par la Commission nationale des libérations conditionnelles. Les employés chargés de surveiller les libérés conditionnels peuvent dans les 14 jours annuler la suspension ou recommander à la Commission nationale des libérations conditionnelles que la libération sous condition d'un délinquant soit révoquée.

Le tableau 6 porte sur les résultats des libérations conditionnelles totales et des libertés surveillées accordées aux délinquants sous responsabilité fédérale entre 1981 et 1986. Au cours de cette période, le pourcentage de délinquants bénéficiant d'une liberté conditionnelle totale qui ont été suspendus et réadmis dans les cinq années suivantes est relativement stable, celui-ci variant de 22,4% à 25,0%. La proportion de délinquants bénéficiant d'une liberté surveillée et ayant été suspendu est beaucoup plus importante, celle-ci variant de 38,0% à 44,0% au cours de la même période. Depuis 1982, on assiste à une légère réduction de la proportion des personnes en liberté sous condition et en liberté surveillée reprises en charge pour violation des conditions de leur libération ou en raison d'une nouvelle infraction. Il faut interpréter cette information avec prudence, car elle reflète la situation de l'ensemble du système de justice pénale. Il serait trompeur d'attribuer les changements seulement aux politiques du SCC.

Tableau 6: Pourcentage de personnes en liberté sous condition et en liberté surveillée reprises en charge pour violation des conditions de leur libération ou en raison d'une nouvelle infraction

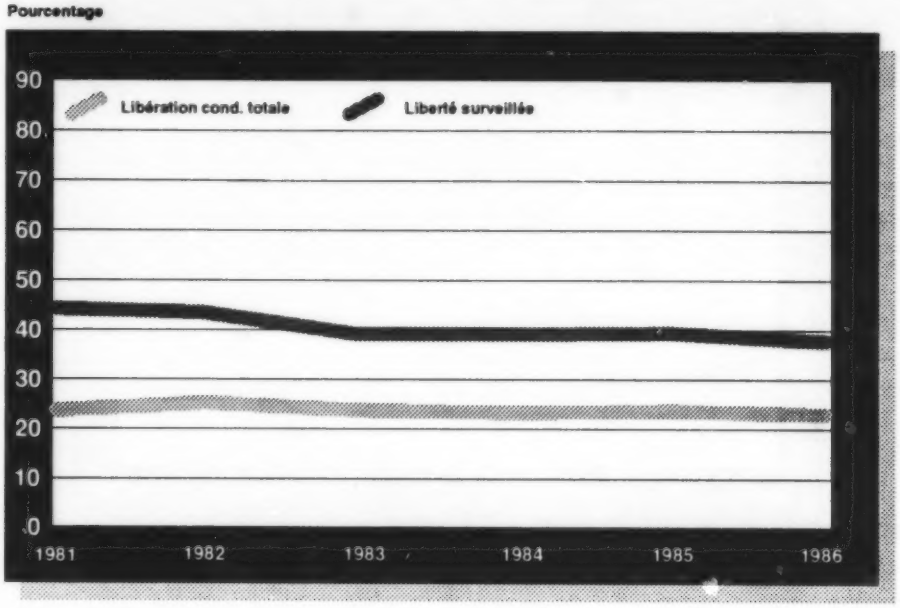

Permission de sortir

Outre les libertés sous condition et les libertés surveillées, le SCC administre, de concert avec la Commission nationale des libérations conditionnelles, un programme d'absences temporaires (permission de sortir).

Les permissions de sortir sont une forme de mise en liberté à court terme, habituellement d'au plus trois jours, qui peut être accordée à un détenu avec ou sans escorte du SCC, pour des raisons médicales, humanitaires (maladie dans la famille, funérailles, service communautaire, activités culturelles, etc.) ou pour des raisons administratives.

Généralement, les délinquants sont admissibles à une sortie avec escorte dès le début de leur peine et ils deviennent admissibles à une sortie sans escorte après avoir purgé le sixième de leur peine, ou en tout temps pour des soins médicaux d'urgence. Le taux de sorties qui se sont déroulées sans problème de 1985-1986 à 1990-1991 s'élève à plus de 99%.

Le tableau 7 représente la proportion de sorties avec ou sans escorte qui ont été accordées entre 1986-1987 et 1990-1991.

Tableau 7: Permission de sortir

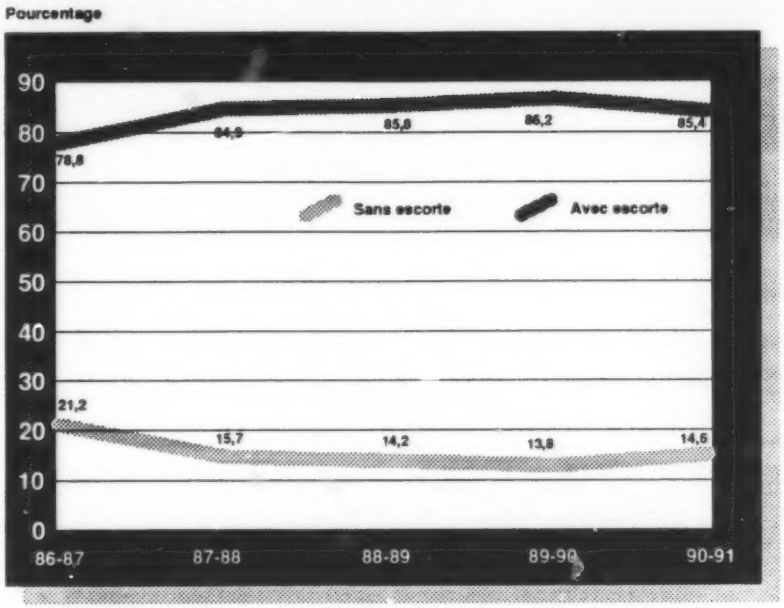

Emploi

Les délinquants peuvent acquérir des habitudes de travail et de l'expérience professionnelle dans différents cadres de travail en milieu industriel ou en milieu agricole qui sont offerts par le Service. Ces activités leur permettent d'acquérir les habiletés et les aptitudes nécessaires à leur réinsertion sociale. (Voir le tableau 8.)

Tableau 8 : Pourcentage des détenus occupant un emploi*

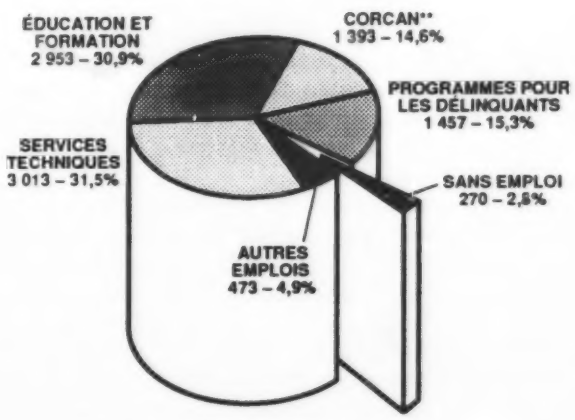

* Exclut environ 23,1% de la population des détenus qui ne travaillent pas en raison de conditions spéciales comme la ségrégation, l'hospitalisation, l'isolement protecteur ou parce qu'ils suivent le processus d'admission, qu'ils sont incarcérés dans un pénitencier provincial, qu'ils sont en semi-liberté, qu'ils ont reçu la permission de sortir ou qu'ils ont refusé de travailler.

** CORCAN est la division des Programmes de perfectionnement professionnel responsable des ateliers industriels et des Agro-entreprises au sein du Service.

Éducation

Le Service offre différents programmes d'éducation générale et professionnelle qui permettent aux délinquants d'accroître leurs connaissances et leurs compétences en prévision de leur retour dans la société.

Au cours de l'exercice 1990-1991, on estime qu'en moyenne 3,231 détenus ont participé à temps plein aux programmes de formation dont les principaux éléments étaient la formation de base des adultes, le diplôme de la 10e année, les études secondaires et post-secondaires et la formation professionnelle. Une moyenne de 44% des détenus aptes au travail ou aux études ont participé à des programmes éducatifs à temps plein, à temps partiel ou par correspondance.

Le Programme d'éducation de base des adultes fournit des services d'alphabétisation aux détenus. En 1990-91, 33% de l'équivalent des détenus étudiant à temps plein étaient inscrits au programme d'éducation de base des adultes qui fournit de la formation de base jusqu'au niveau de la 8e année. En tout 903 détenus ont terminé leur 8e année, ce qui dépasse nettement l'objectif de 710. Les résultats de recherche indiquent qu'il existe un écart de 12% entre le taux de réadmission des détenus ayant suivi la formation de base et celui des détenus qui l'avaient abandonnée.

Conscient des exigences toujours croissantes du marché du travail, le Service encourage les efforts faits par les détenus pour terminer une dixième année. En 1990-1991, 424 ont réussi l'équivalent d'une dixième année, ce qui dépasse l'objectif de 368 détenus qui avait été fixé par le Service pour cette période.

Incidents liés à la détention[1]

En exerçant un contrôle raisonnable, sécuritaire, sûr et humain, le Service vise à réduire le nombre d'incidents au cours desquels les détenus blessent des membres du public, du personnel ou d'autres détenus, ou encore s'infligent eux-mêmes des blessures; et sur la diminution ou l'élimination des évasions.

Au cours des cinq dernières années, le taux d'incidents majeurs par 10,000 détenus s'est maintenu à un niveau inférieur à 100 alors qu'il atteignait un sommet de 124,87 en 1984-1985. En 1990-1991, ce taux s'est établi à 85,91. Bien que l'on note une augmentation du taux d'incidents majeurs par 10,000 détenus en 1990-1991 comparativement à l'année précédente, ce taux demeure inférieur à la moyenne enregistrée au cours des huit dernières années.

De plus, les résultats d'une analyse comparative du nombre d'incidents majeurs survenus entre 1983-87 et 1987-91 sont également fort encourageants. Ces résultats indiquent notamment qu'entre ces deux périodes on a assisté à une réduction variant de 19 à 59% du taux par 10,000 détenus de meurtres, de prises d'otages, de suicides, d'évasions d'établissements à sécurité maximale ou moyenne et des voies de fait graves sur le personnel.

Les tableaux qui suivent fournissent les plus récentes tendances.

---

[1] *Les incidents majeurs comprennent : le meurtre d'un employé, le meurtre d'un détenu, la prise d'otages, le suicide, les voies de fait graves à l'encontre d'un détenu ou d'un employé, les perturbations importantes de la routine institutionnelle, la bagarre entre détenus occasionnant des blessures graves et l'évasion d'un établissement à sécurité maximale ou moyenne.*

Tableau 9: Incidents majeurs liés à la détention (par 10 000 détenus)

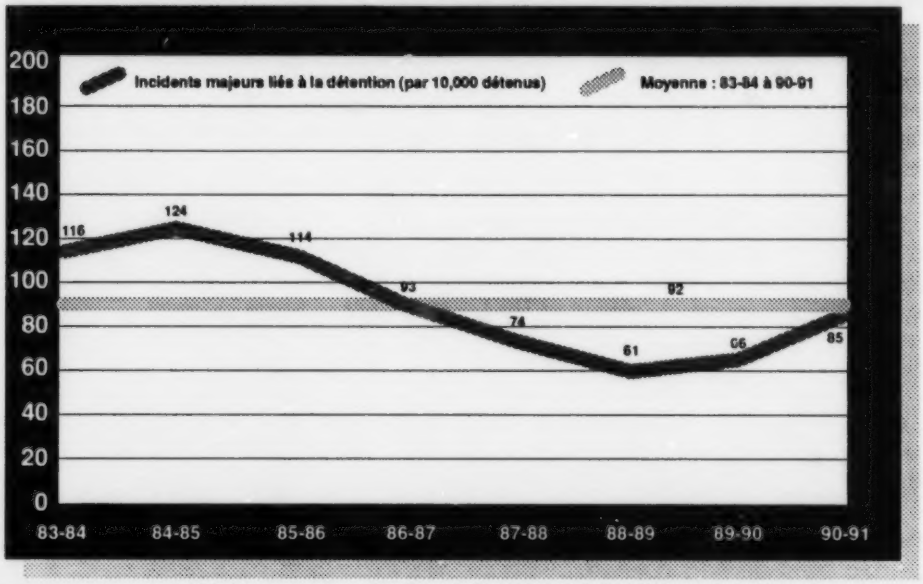

Tableau 10: Comparaison du taux d'incidents par 10 000 détenus entre 1983-84 à 1986-87 et 1987-88 à 1990-91

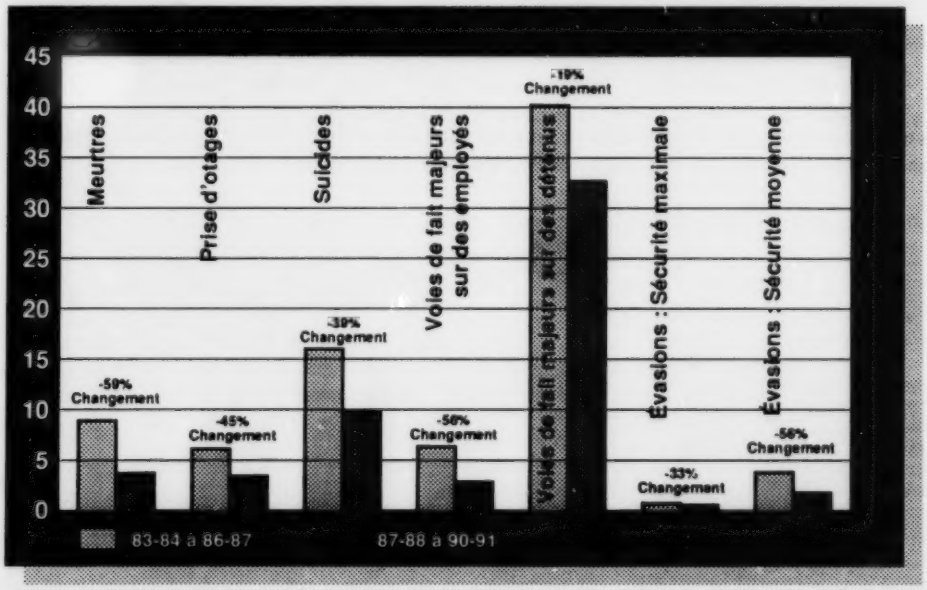

Tableau 10a: Tendances concernant les incidents liés à la détention (par 10 000 détenus)

Suicides

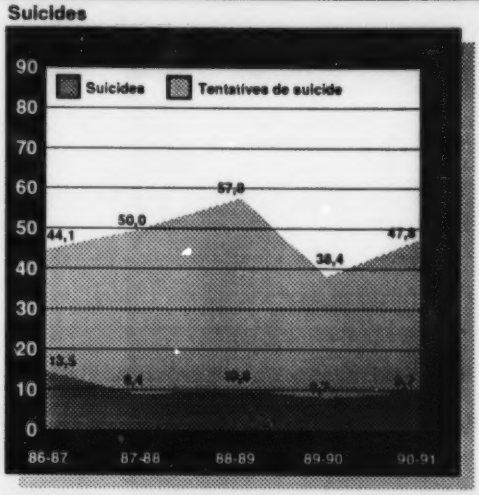

Voies de fait majeurs par des détenus

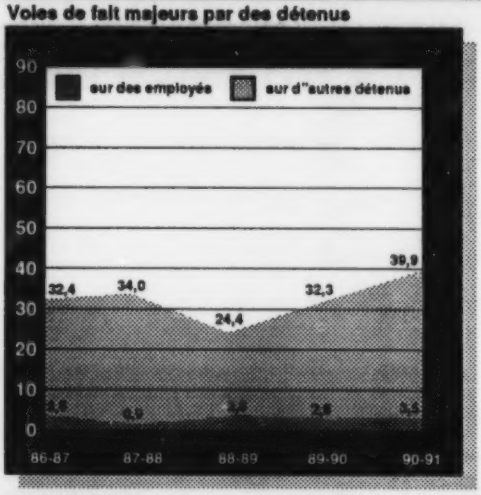

Meurtres

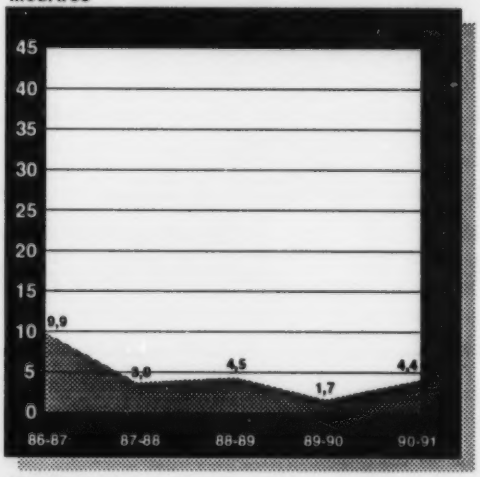

Prise d'otages

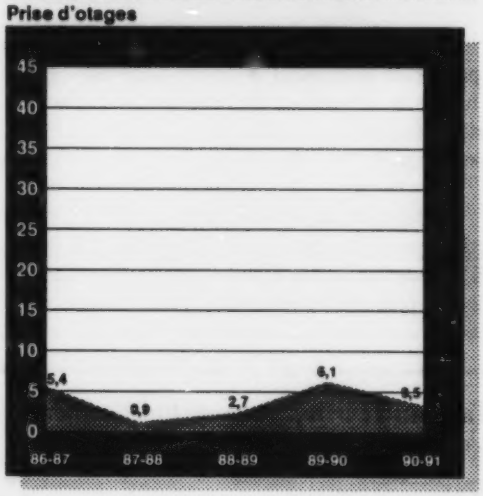

Évasions

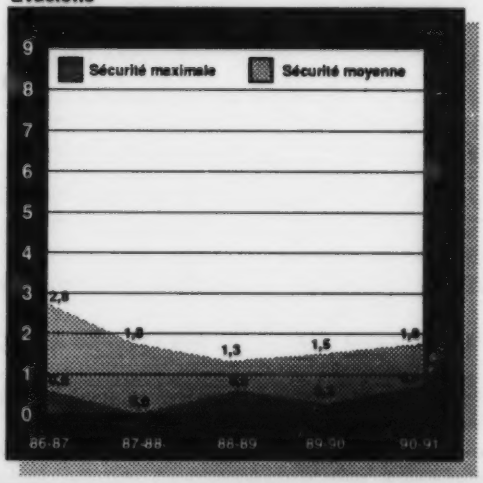

F. Coût et rendement du Programme

L'évolution du coût des ressources humaines et des ressources opérationnelles est illustrée de la façon suivante :

- dépenses de fonctionnement en dollars courants et en dollars constants (1981-1982);
- dépenses réelles et prévues par délinquant — ensemble du Programme;
- coût de l'entretien des délinquants par niveau de sécurité, en dollars courants et en dollars constants;
- heures supplémentaires;
- population de délinquants et années-personnes;
- rapport années-personnes/délinquant — ensemble du Programme.

Le Service continue de restreindre les coûts et d'assurer la prestation des programmes le plus économiquement possible. Les tableaux 11, 12, 13, 14, 15 et 16 illustrent l'évolution du coût des ressources humaines et financières.

Le coût moyen de l'incarcération d'un délinquant en 1990-1991 (à l'exclusion des dépenses en capital et des paiements de transfert), exprimé en dollars constants de 1981-1982, a été de 25 755 dollars, ce qui représente une hausse de 119 dollars par rapport à 1989-1990. Le coût annuel en dollars courants est passé de 38 725 dollars l'année précédente à 40 495 dollars. Le tableau 13 indique le coût annuel par détenu, selon le type d'établissement et son niveau de sécurité, ainsi que les coûts occasionnés par les libérés conditionnels.

Dépenses de fonctionnement : Pour l'exercice 1992-1993, on estime que les dépenses de fonctionnement dépasseront de 27,6 millions de dollars les prévisions de 1991-1992 (soit une augmentation de 3,2%). Toutefois, si l'on élimine les effets de l'inflation, une diminution de 1,9% en dollars constants de 1981-1982 est à prévoir. Les dépenses de fonctionnement ainsi que les coûts par délinquant sont présentés aux tableaux 11 et 12.

Tableau 11 : Dépenses de fonctionnement en dollars courants et constants
(en milliers de dollars)

	Dollars courants				Dollars constants (année de référence 1981-1982)	
	Frais touchant le personnel	Autres coûts	Total Dépenses de fonctionnement	% Différence	Total Dépenses de fonctionnement	% Différence
Réel en 1988-1989	460 337	233 355	693 692	3,6	482 116	0,6
Réel en 1989-1990*	529 943	252 723	782 666	12,8	518 124	7,5
Réel en 1990-1991	557 906	280 418	838 324	7,1	533 174	2,9
Prévu pour 1991-1992	553 797	308 740	862 537	2,9	522 697	(2,0)
Budget des dépenses pour 1992-1993	572 361	317 809	890 170	3,2	512 738	(1,9)

* *Les coûts réels reflètent les importants déboursés résultant des salaires révisés et des traitements rétroactifs versés dans le cadre des contrats de travail.*

Tableau 12 : Dépenses réelles et prévues par délinquant — ensemble du Programme

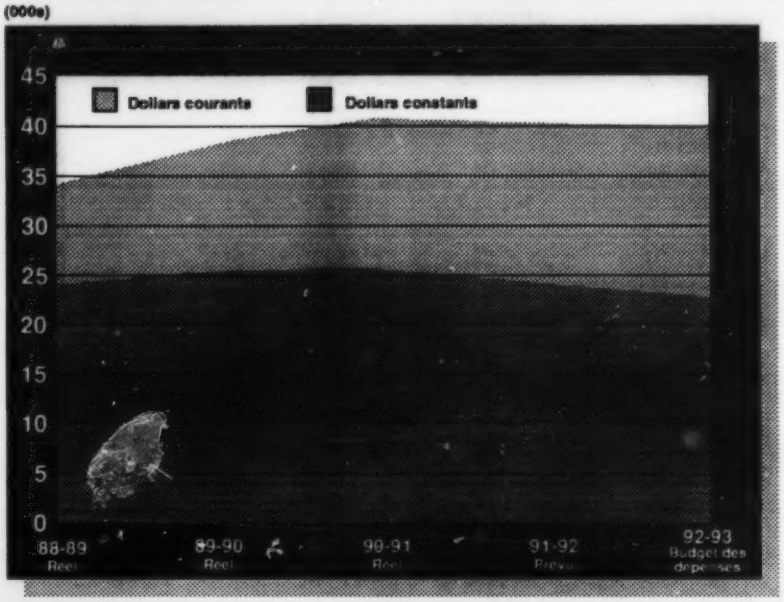

Coût de l'entretien des délinquants par niveau de sécurité : Le tableau suivant présente le sommaire sur cinq ans des coûts directs par délinquant engagés par les établissements en dollars courants et constants (sauf les immobilisations).

Tableau 13 : Coûts annuels — en dollars courants

	1990-1991	1989-1990*	1988-1989	1987-1988	1986-1987
Sécurité maximale — hommes	67 858	67 388	61 744	66 076	56 312
Sécurité maximale — femmes**	84 878	71 277	65 239	66 767	57 067
Sécurité moyenne	43 393	44 296	39 512	40 783	37 942
Sécurité minimale/Ferme	39 138	40 134	35 626	34 326	34 957
CCC	27 639	26 057	22 589	14 992	19 512
Libérés conditionnels	9 549	8 185	7 181	6 581	6 967

Coûts annuels — en dollars constants de 1981-1982

	1990-1991	1989-1990*	1988-1989	1987-1988	1986-1987
Sécurité maximale — hommes	43 157	44 610	42 912	47 310	42 628
Sécurité maximale — femmes**	53 983	47 185	45 341	47 805	43 200
Sécurité moyenne	27 598	29 323	27 461	29 201	28 722
Sécurité minimale/Ferme	24 891	26 568	24 760	24 577	26 462
CCC	17 579	17 249	15 699	10 734	14 771
Libérés conditionnels	6 073	5 240	4 800	4 486	4 981

* *Les coûts annuels réels reflètent les importants déboursés résultant des salaires révisés et des traitements rétroactifs versés dans le cadre des contrats de travail.*

***L'augmentation du coût moyen des femmes-sécurité maximale résulte du fait que la maison Isabel MacNeil fut mise en opération en 1990-91.*

Tableau 14: Coûts des heures supplémentaires en pourcentage du coût salarial

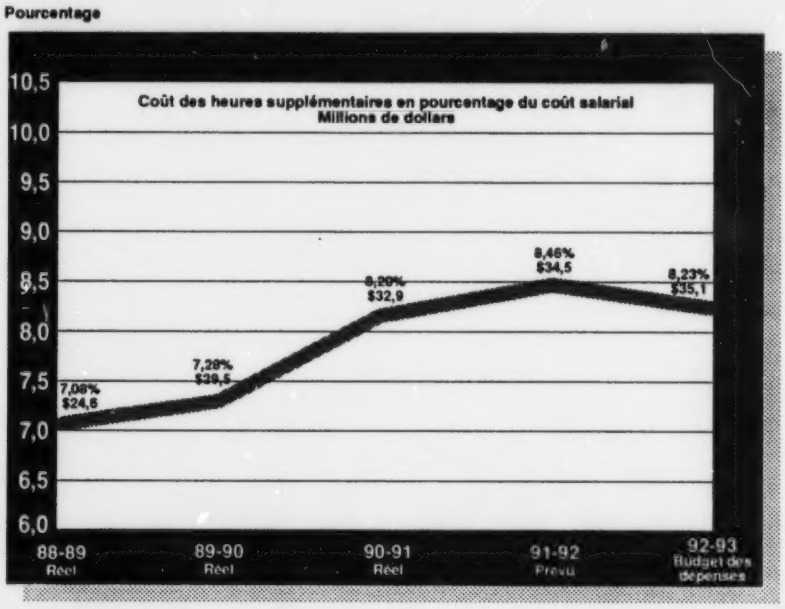

Années-personnes

L'efficience globale se mesure par le nombre d'années-personnes par délinquant. Cependant, avant d'analyser ces données, il importe de tenir compte du nombre de délinquants qui sont sous surveillance dans la collectivité par rapport à la population carcérale. Les fluctuations de la population carcérale n'influent pas beaucoup sur les besoins en personnel d'un établissement.

Bien que les coûts de la surveillance dans la collectivité soient inférieurs aux coûts d'incarcération, le nombre de délinquants sous surveillance doit augmenter considérablement pour modifier le rapport susmentionné.

Les tableaux 15 et 16 donnent une idée de la baisse générale du rapport années-personnes/délinquant. Les tableaux 37 et 38 contiennent d'autres renseignements concernant les années-personnes.

Tableau 15: Population de délinquants et années-personnes

	Population carcérale moyenne	Population moyenne surveillée*	Population totale des délinquants	Années-personnes	Rapport années-personnes/ délinquants
Réel en 1988-1989	11 279	8 618	19 897	10 457	0,526:1
Réel en 1989-1990	11 800	8 411	20 211	10 434	0,516:1
Réel en 1990-1991	12 022	8 680	20 702	10 491	0,507:1
Prévu en 1991-1992	12 106	9 218	21 324	10 618	0,498:1
Budget des dépenses de 1992-1993	12 219	9 873	22 092	10 733	0,486:1

* - Inclus les détenus en libération conditionnelle totale, en liberté surveillée et en semi-liberté

— Les prévisions des moyennes et autres incluent les réductions en pourcentage prévues quant au nombre de détenus inscrits dont il est question à la page 22.

— La population totale des délinquants inclut ± 300 femmes purgeant une peine fédérale mais n'inclut pas ± 500 délinquants en liberté surveillée réduite.

Tableau 16: Rapport années-personnes/délinquant — ensemble du Programme

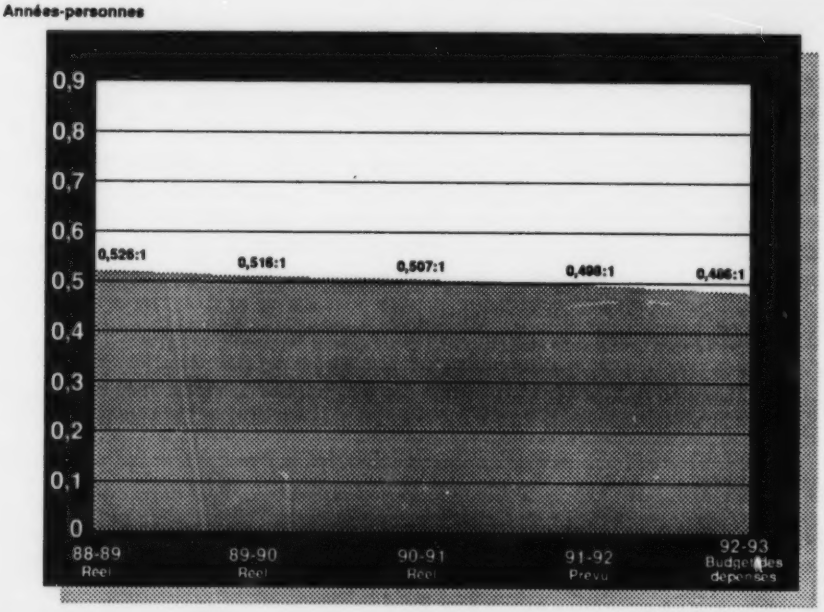

Section II
Analyse par activité

A. Opérations correctionnelles

Objectif

Assurer une surveillance et un contrôle adéquats et suffisants de la population carcérale et des délinquants en liberté sous condition; dispenser une gamme et une qualité acceptables de services de santé; assurer des services de gestion des cas de façon efficiente et efficace; contribuer au succès des programmes de réinsertion sociale.

Description

Prestation de services essentiels liés à chaque étape de la peine du délinquant, y compris toute période de liberté sous condition. Parmi ces services, on retrouve : la prestation de soins de santé physique aux détenus ainsi que des soins de santé mentale tant aux détenus qu'aux délinquants en liberté sous condition; la surveillance et le contrôle des détenus de paire avec la sécurité physique et périmétrique; les opérations de gestion des cas; la surveillance dans la collectivité et l'assistance post-pénale.

L'activité se compose des deux sous-activités décrites ci-après.

Les Services de santé : assurent aux détenus une gamme complète de services médicaux, dentaires, infirmiers, pharmaceutiques, psychiatriques et psychologiques, et fournissent aux délinquants en liberté sous condition des services psychologiques et psychiatriques ainsi que d'autres services de réadaptation conformes aux usages et aux normes couramment acceptés au Canada. Les problèmes médicaux graves ou les besoins spéciaux qui ne peuvent être satisfaits au sein des établissements sont adressés aux établissements de santé de la collectivité.

La Gestion des délinquants : remplit un large éventail de fonctions essentielles à une gestion efficace des délinquants durant toute la durée de leur peine. Cela comprend: a) des services de gestion des cas comprenant l'évaluation des besoins des délinquants et la classification de sécurité, l'élaboration de plans individualisés de traitement pénitentiaire, la préparation des délinquants à la réinsertion dans la collectivité ainsi que l'évaluation de leurs projets post-libératoires et de la mesure dans laquelle il convient de les mettre ou de les laisser en liberté sous condition; b) des services communautaires comprenant la surveillance des délinquants en liberté sous condition et des services d'assistance post-pénale; c) la surveillance et le contrôle des détenus et les opérations de sécurité préventive; d) l'administration de la peine; e) la gestion des programmes de visites et de loisirs destinés aux détenus.

Sommaire des ressources

En 1992-1993, l'activité des Opérations correctionnelles représentera approximativement 57.9% du budget de fonctionnement et 66.2% du total des années-personnes du Service correctionnel du Canada.

Tableau 17 : Sommaire des ressources de l'activité — Opérations correctionnelles

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Services de santé	68 328	666	67 767	651	69 512	619
Gestion des délinquants	448 084	6 438	431 013	6 347	402 470	6 261
	516 412	7 104	498 780	6 998	471 982	6 880

Les principales dépenses ont trait au personnel : 75,0%, aux ententes d'échange de service : 7,3%, aux services d'assistance post-pénale : 6,6% et aux services de soins de santé : 5,2%.

Tableau 18 : Résultats financiers en 1990-1991 — Opérations correctionnelles

(en milliers de dollars)	1990-1991		
	Réel	Budget principal	Différence
Services de santé	69 512	68 090	1 422
Gestion des délinquants	402 470	391 814	10 656
	471 982	459 904	12 078

Explication de la différence :

Les dépenses réelles sont plus élevées que prévu à cause de l'augmentation de coûts occasionnée par la révision des salaires, les paiements pour l'équité salariale, les versements rétroactifs et le temps supplémentaire : 24,3 millions de dollars; une augmentation dans les dépenses d'achat d'équipement : 1,0 million de dollars; une augmentation dans les contributions : 0,3 million de dollars; lesquelles sont réduites par des rajustements apportés à la suite de l'introduction de la nouvelle structure par activité (8,0 millions de dollars) et par des péremptions dans le domaine de l'assistance post-pénale, de la recherche et la consultation (5,5 millions de dollars).

Données sur le rendement et justification des ressources

Les tableaux 19 et 20 donnent le rapport années-personnes/délinquant et le coût par délinquant pour les Opérations correctionnelles.

Tableau 19 : Rapport années-personnes / délinquant réel et prévu pour les opérations correctionnelles

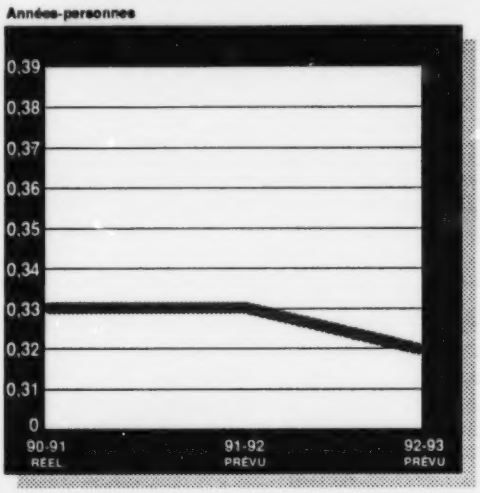

Tableau 20 : Dépenses réelles et prévues par délinquant pour les opérations correctionnelles

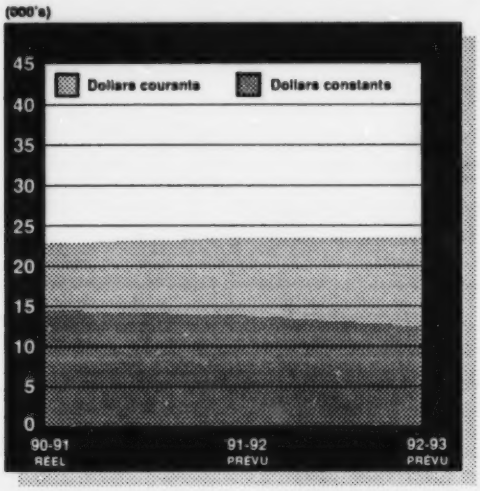

Besoins en ressources :

Les besoins en années-personnes pour la sous-activité des **Services de santé** sont établis d'après des plans de travail détaillés. Ces plans tiennent compte des éléments nécessaires pour assurer une gamme complète de services de santé, y compris des services médicaux, psychologiques et psychiatriques. Les programmes et les services dispensés sont conformes aux normes professionnelles ainsi qu'à celles qui sont en vigueur dans la société.

Les années-personnes nécessaires dans les établissements et la collectivité sont comprises dans la sous-activité de la **Gestion des délinquants**.

Les années-personnes requises pour les fonctions de gestion par unité au sein des établissements sont destinées aux activités suivantes :

- une série de postes organisés par unité - un poste consiste en un ensemble de tâches liées à la sécurité qu'une personne doit accomplir durant un quart de travail. Le nombre de postes et les besoins en personnel de chacun d'entre eux sont fonction de la dimension et de l'aménagement de chaque établissement ainsi que des fonctions à exécuter selon le niveau de sécurité de l'établissement et ses programmes connexes;

- les activités liées à la gestion des cas qui sont déterminées principalement par l'application des normes sur la charge de travail.

On détermine les besoins en années-personnes pour la gestion des délinquants dans la collectivité en se fondant sur une série de normes sur la charge de travail, établies en fonction des données disponibles sur le traitement des cas et de la gamme de services offerts aux délinquants en liberté sous condition.

Plans pour 1992-1993 et au-delà :

Parvenir à réintégrer dans la société un nombre considérablement accru de délinquants et à en faire des citoyens respectueux des lois, afin de réduire le recours à l'incarcération comme principale mesure correctionnelle;

À l'appui de la stratégie correctionnelle:

- Poursuivre la mise en oeuvre d'une stratégie intégrée d'évaluation assurant une identification rapide et efficace des besoins des délinquants et du risque qu'ils présentent à toutes les étapes de la peine;

- Poursuivre l'élaboration de la stratégie intégrée de gestion des délinquants assurant que chaque délinquant reçoive les programmes les plus efficaces au moment approprié de leur peine, afin de leur permettre de purger la proportion la plus grande de leur peine dans la collectivité;

- Poursuivre les initiatives visant à réduire le nombre d'incidents dans les institutions et dans la communauté.

Dans le cadre de ses efforts visant à améliorer ses processus d'évaluation et de placement, le Service a accordé une attention particulière à la préparation de cas. Un projet de réforme de la préparation de cas prévoyant le transfert de la responsabilité au niveau institutionnel sera finalisé au cours de 1992-1993. On rendra ainsi plus efficace la préparation des dossiers qui seront soumis à la Commission nationale des libérations conditionnelles. Des initiatives spéciales telles la préparation intensive des cas et la mise sur pied d'équipes de préparation de cas, constituent d'autres exemples de projets visant une efficacité accrue de l'évaluation des détenus en vue d'une réintégration réussie au sein de la collectivité.

Réalisations en 1990-1991

L'évaluation et le placement des détenus

Au cours des premières semaines de l'incarcération, le Service procède à une série d'évaluations afin de déterminer le risque que le détenu représente en établissement, les facteurs qui pourraient contribuer à la récidive lors d'une mise en liberté éventuelle et les besoins auxquels on devra répondre au cours de l'incarcération afin de prévenir l'apparition de comportements criminels.

L'évaluation et la collecte de l'information se poursuivent tout au long de l'incarcération afin de mesurer les progrès qui ont été accomplis en regard des besoins du détenu et du risque de récidive que ce dernier représente.

En 1990-1991, le Service a entrepris un examen de ses activités d'évaluation en vue d'élaborer un modèle d'évaluation intégré efficient et efficace et tenant compte des recommandations formulées au cours des dernières années par divers groupes de travail et d'étude.

À l'appui des recommandations du Groupe de travail sur les programmes communautaires et institutionnels, des projets visant à élaborer des méthodes de collecte rapide et efficace de données de base sur le détenu ont été mis en oeuvre. De plus, les services d'évaluation et de traitement psychologiques des détenus ont été améliorés et élargis.

Gestion des délinquants

L'énoncé de mission du Service met en évidence une philosophie correctionnelle encourageant un équilibre entre deux éléments clés de la gestion des délinquants, soit l'aide et le contrôle. Ces éléments exigent de programmes qui mettent l'accent sur les besoins des délinquants et l'élaboration de politiques et de mesures qui, tout en respectant les normes de traitement humanitaires reconnues mondialement, favorisent une protection adéquate du personnel, des détenus et du public.

a) Le développement d'un modèle de programmes et de services

En 1990-1991, le Service a mis à l'essai dans cinq établissements et dans un bureau de communauté un modèle de planification de programmes. Ce modèle a pour but d'aider les gestionnaires à identifier les besoins des détenus et à déterminer si le contenu et l'ampleur des programmes et services existants sont de nature à y répondre. Les résultats des projets pilotes ont été analysés au cours de 1990-1991 et le modèle de planification sera appliqué à l'ensemble des établissements en 1991-1992. Cette initiative assurera que toutes les activités du Service sont dirigées vers la stratégie correctionnelle.

b) Le contrôle et la surveillance des détenus

Le Service a pour tâche de réduire au minimum les dangers que présentent les détenus pour le public, le personnel, les autres détenus ou eux-mêmes. De même, le Service se doit de respecter les normes de traitement humanitaire reconnues mondialement. En accord avec la Mission, le Service encourage l'interaction efficace entre le personnel et les détenus tout en s'assurant que les mesures de sécurité nécessaires dites statiques sont mises en place.

Au cours de 1990-1991, afin de mieux refléter la philosophie de la Mission et de réduire le nombre d'individus détenus dans les unités spéciales de détention, le Service a modifié ses politiques et ses programmes de gestion des détenus dangereux gardés dans les unités spéciales de détention. Les programmes des unités spéciales de détention ont pour but de préparer l'intégration du détenu à un établissement de sécurité maximale dans les meilleurs délais et sans aucun compromis en ce qui a trait à la sécurité. Les nouvelles directives favorisent des contacts accrus entre le personnel et les détenus, de meilleures possibilités de participer à des programmes portant notamment sur la maîtrise de la colère et de l'agressivité et la modification du comportement.

Un ensemble de normes et de lignes directrices à l'intention des gestionnaires et des membres du personnel ont également été adoptées en relation avec d'autres aspects de l'intervention auprès des détenus qui peuvent influer sur la sécurité en établissement et dans la collectivité. Les employés étant la principale ressource du Service, des efforts importants sont déployés afin d'offrir à chacun d'entre eux le soutien et l'encadrement qui lui permettra de jouer le rôle que l'on attend de lui en matière de prévention des incidents violents ou d'intervention en situation de crise.

Au cours de 1990-1991, le Service a terminé la mise en place d'un Système périmétrique de détection des intrusions dans tous les établissements importants désignés. Ce système permet de déceler rapidement les tentatives d'évasion. Durant l'année, le Service, de concert avec le ministère de la Défense nationale, Emploi et Immigration Canada et Revenu Canada (Douanes et Accise), a également étudié différents dispositifs et techniques capables de mieux repérer les objets introduits illégalement et les détenus qui tentent de s'évader.

Finalement, le Service a procédé à un examen attentif des méthodes de fouille employées pour détecter la drogue dans les établissements et pour lutter contre la toxicomanie. Le Service considère que le programme d'analyse des urines est l'un des moyens qui pourraient être efficaces. Des lignes directices ont été élaborées en 1990-91 pour la mise en oeuvre d'une programme d'analyse des urines en établissements et dans la communauté et des consultations seront entreprises au cours de l'année sur les lignes directrices.

Des données statistiques sur les incidents sont présentées sous la rubrique efficacité du programme.

Les services correctionnels communautaires

La plupart des détenus purgent une bonne partie de leur peine dans la collectivité dans le cadre d'un programme de semi-liberté, de liberté surveillée ou de liberté conditionnelle totale.

Un programme de surveillance intensive a été mis sur pied afin d'accorder une attention spéciale aux délinquants à risques élevés. Ce programme veut amener le délinquant à respecter les lois, grâce à une supervision intensive et à l'utilisation proactive des ressources de la collectivité.

De plus, des spécialistes en développement communautaire ont été identifiés dans les districts de libération conditionnelle afin d'assurer une utilisation maximale des ressources communautaires et de promouvoir leur développement. Les services psychologiques disponibles dans la collectivité ont également été largement améliorés en réponse aux recommandations de groupes de travail qui se sont penchés dernièrement sur les besoins de la population délinquante, en général, et des groupes spéciaux.

Au cours de l'année, le Service a assuré la mise en oeuvre de nouvelles normes de surveillance des libérés conditionnels afin de donner au personnel appelé à s'occuper d'eux ainsi qu'aux personnes et aux organismes chargés, par contrat, de les surveiller, une définition claire de leur rôle et des attentes du Service.

Santé mentale

Dans son rapport publié en 1990, le Groupe de travail sur la santé mentale proposait un cadre stratégique pour les soins de santé mentale régissant la planification, la prestation et l'évaluation d'un ensemble de services de santé mentale et de programmes pour les détenus du début à la fin de la peine purgée. En 1990-1991, le Service a examiné les 125 recommandations formulées par le Groupe de travail et a élaboré une stratégie visant la mise en oeuvre de ces recommandations. Afin de répondre aux besoins, une gamme de services et de programmes sera établie, notamment des services et des outils d'évaluation; des soins intensifs pour les délinquants souffrant de déficience grave; des soins intermédiaires pour les déséquilibrés chroniques, et ceux qui sont en période de transition à la suite d'un traitement intensif; des soins ambulatoires, incluant la prévention, l'entretien et l'éducation; un ensemble cohérent de soins ayant pour but d'évaluer et de traiter les délinquants sexuels, et de prévenir les rechutes; des programmes et des services communautaires mettant l'accent sur la prévention des rechutes.

On a tenu compte des besoins pour les dix prochaines années en matière d'unités de santé mentale dans la stratégie de logement en prévoyant notamment la création de onze unités secondaires de soins de santé mentale et de centres psychiatriques régionaux.

Vérifications internes : 1990-1991

Au cours de 1990-1991, le Service a effectué plusieurs vérifications internes pour les opérations correctionnelles qui ont été terminées dans les délais impartis. L'administration donne suite à toutes les observations et recommandations en mettant en oeuvre des plans d'action soumis à une vérification trimestrielle.

Les points saillants de ces vérifications internes sont indiqués ci-après.

- **Système de traitement des délinquants - Région du Québec :** L'objectif était d'examiner et d'évaluer le processus entier de la gestion d'une peine à partir de la date d'incarcération jusqu'à la date d'expiration du mandant en prenant les cinq phases du processus de gestion des délinquants comme cadre de vérification.

- **Le processus d'orientation et d'évaluation des délinquants :** La vérification comprenait un examen des politiques, des procédures et de l'administration des programmes d'orientation et d'évaluation des délinquants y compris le placement pénitentiaire au niveau de sécurité approprié à l'échelle nationale.

- **Le programme de permission de sortir :** La vérification portait sur l'examen des politiques, des procédures et des contrôles du programme à l'échelle nationale.

  Des renseignements détaillés sur ces vérifications peuvent être obtenus du secteur de la Vérification interne et des enquêtes.

B. Programmes correctionnels

Objectif

Permettre aux délinquants de devenir des citoyens respectueux des lois en leur offrant des programmes et des activités visant à favoriser leur développement scolaire, professionnel, social, culturel, spirituel et personnel.

Description

Prestation d'une gamme de programmes conçus pour promouvoir la réintégration des délinquants, y compris : la formation académique et professionnel; l'emploi et le perfectionnement professionnel; des services et des programmes d'aumônerie; ainsi que d'autres programmes conçus pour répondre à divers besoins culturels, sociaux, spirituels et de perfectionnement personnel.

L'activité comprend trois sous-activités.

Formation et épanouissement personnel : fournir un large éventail de programmes de formation reconnus au niveau provincial, divers programmes d'épanouissement personnel et d'aptitudes psychosociales ainsi que des services de bibliothèque.

Programmes de perfectionnement professionnel et d'emploi : fournir des programmes de perfectionnement professionnel et d'emploi axés sur la production industrielle et agricole de produits commercialisables et sur des entreprises menées conjointement avec le secteur privé. Les détenus sont formés pour fabriquer et assembler divers produits et participent à des activités forestières et agricoles précises. En outre, les détenus travaillant dans le cadre de programmes de perfectionnement professionnel, scolaire et personnel, ainsi que les détenus travaillant à l'entretien de l'établissement et exerçant des fonctions de service, sont rémunérés selon le système national de rémunération.

Programmes de développement spirituel, social et culturel et autres programmes destinés aux détenus ayant des besoins spéciaux : fournir une gamme d'activités et de programmes sociaux et culturels, des cours et des activités d'arts et d'artisanat et divers autres programmes adaptés aux besoins uniques de certains groupes de délinquants comme les autochtones, les femmes, les personnes handicapées, les délinquants purgeant des peines de longue durée et les délinquants ayant d'autres besoins spéciaux.

Sommaire des ressources

En 1992-1993, l'activité des Programmes correctionnels représentera approximativement 13.5% du budget de fonctionnement et 8.3% du total des années-personnes du Service correctionnel du Canada.

Tableau 21 : Sommaire des ressources de l'activité — Programmes correctionnels

(milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Formation et épanouissement personnel	**40 250**	**312**	36 086	305	35 559	359
Programmes de perfectionnement professionnel et d'emploi	**62 007**	**363**	60 502	365	59 209	291
Programmes spirituels, sociaux, culturels, et autres programmes destinés aux délinquants ayant des besoins spéciaux	**20 456**	**219**	19 263	217	28 162	241
	122 713	**894**	115 851	887	122 930	891

Les principales dépenses ont trait au personnel : 38,8%; aux services professionnels, principalement des enseignants : 21,3%; à l'achat de matériel et de fournitures : 17,5% et à la rémunération des détenus : 13,8%. On prévoit pour cette activité des recettes de l'ordre de 15,8 millions de dollars pour 1992-1993.

Tableau 22 : Résultats financiers en 1990-1991 — Programmes correctionnels

		1990-1991	
(en milliers de dollars)	Réel	Budget principal	**Différence**
Formation et épanouissement professionnel	35 559	35 240	**319**
Programmes de perfectionnement professionnel et d'emploi	59 209	63 355	**(4 146)**
Programmes spirituels, sociaux, culturels, et autres programmes destinés aux délinquants ayant des besoins spéciaux	28 162	12 829	**15 333**
	122 930	111 424	**11 506**

Explication de la différence :

Les dépenses réelles ont été supérieures à cause principalement des rajustements causées par l'introduction de la nouvelle structure d'activités : 12,7 millions de dollars; aux augmentations résultant des salaires révisés et des versements rétroactifs : 2,4 millions de dollars; aux augmentations des dépenses en immobilisations : 0,7 million de dollars; lesquelles réduites par des péremptions dans les dépenses de contrats en éducation : (1,4 millions de dollars) et dans l'achat de matières premières (2,9 millions de dollars).

Données sur le rendement et justification des ressources

Les tableaux 23 et 24 illustrent le rapport années-personnes/délinquant et les dépenses par délinquant pour les Programmes correctionnels.

Tableau 23 : Rapport années-personnes/ délinquant réel et prévu pour les Programmes correctionnels

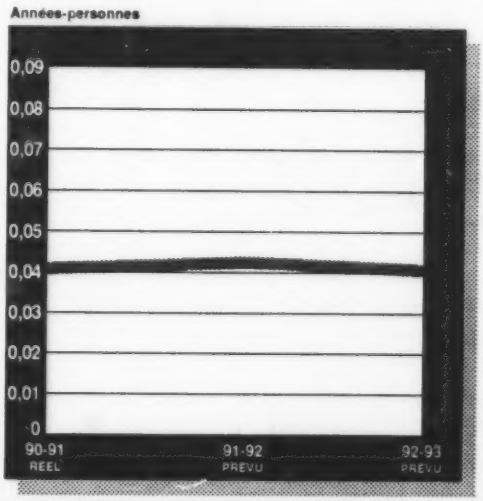

Tableau 24 : Dépenses réelles et prévues par délinquant pour les Programmes correctionnels

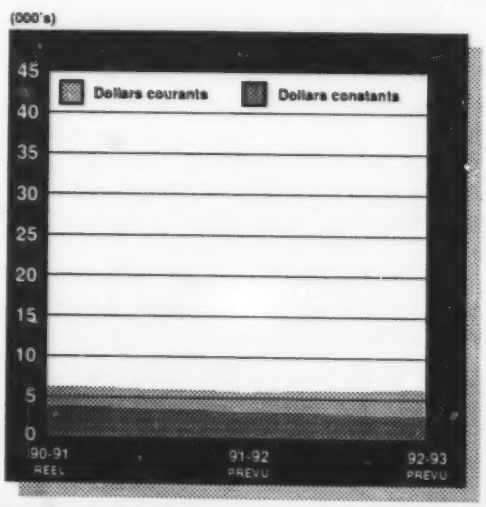

Besoins en ressources : Une bonne partie de la formation est dispensée par des enseignants de conseils scolaires municipaux, de collèges et d'universités en vertu d'arrangements contractuels. Le nombre de surveillants requis pour le programme d'ateliers industriels est fonction du nombre d'opérations industrielles exécutées et du nombre de détenus employés. La proportion normale est d'un surveillant par 10 à 15 détenus, en plus du personnel de soutien. Le programme d'aumônerie requiert normalement deux aumôniers par grand établissement (350 détenus). Les établissements avec un nombre moindre de détenus et les confessions ne comptant que quelques adeptes dans les grands établissements sont desservis par des ecclésiastiques à contrat ou occasionnels. Les besoins des programmes sociaux, culturels et destinés aux détenus ayant des besoins spéciaux sont fonction des plans de travail détaillés qui reflètent les programmes offerts dans chaque établissement. De façon générale, un grand établissement affectera 10 à 15 années-personnes à ces activités.

Plans pour 1992-1993 et au-delà:

À l'appui de la stratégie correctionnelle :

- Poursuivre la mise en place d'un modèle de planification de programmes dans tous les établissements y compris les efforts de priorisation des programmes et l'ajustement des niveaux de ressources en conséquence;

- Poursuivre l'élaboration et la mise en place d'un continuum de programmes communautaires et institutionnels répondant de façon intégrée aux besoins de base des délinquants;

- Poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies intégrées à l'intention des groupes de délinquants requérant des soins et des services spécialisés dans les domaines de la toxicomanie, de la santé mentale et de la déviance sexuelle;

- Assurer l'existence de programmes adaptés aux caractéristiques particulières de certains groupes de délinquants. Les femmes, les autochtones, les personnes handicapés et les détenus purgeant de longues sentences ont été identifiés comme des groupes cibles prioritaires;

- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie intégrée touchant la violence familiale de concert avec l'initiative du gouvernement fédéral;

- Promouvoir le développement professionnel et l'emploi des détenus grâce à la mise en place de CORCAN en tant qu'organisme de services spéciaux;

- Poursuivre les initiatives visant à réduire les incidents violents.

Production de recettes

Les Programmes de perfectionnement professionnel et d'emploi poursuivent deux objectifs complémentaires : d'abord offrir aux détenus de meilleures chances de se trouver du travail et d'acquérir une formation et ensuite, lorsqu' approprié, favoriser les plans de travail qui produiront des recettes provenant de tierces parties afin d'aider à compenser les coûts de fonctionnement du SCC ou de contribuer indirectement à son autonomie. Les détails sur les recettes réelles et prévues figurent au tableau 25.

Le Service prévoit produire environ 25% des aliments dont il a besoin, ce qui représente une valeur marchande nette de l'ordre de 7 millions de dollars, et prévoit aussi que la vente de ses produits industriels générera des recettes brutes de 15,6 millions de dollars.

En février 1991, le Conseil du Trésor a annoncé que CORCAN, la marque commerce de produits manufacturiers de la division des programmes de perfectionnement professionnel respectait les critères nécessaires afférents aux organismes de services spéciaux. Le niveau des recettes produites qui figurent au tableau 25 sera affecté dans les années futures.

Tableau 25 : Recettes produites — Programmes correctionnels

(en milliers de dollars)	Prévu 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Ateliers industriels et traitement automatisé des documents	15 596	13 908	11 894	11 711	13 003
Agro-entreprises	240	259	216	199	282
Total	15 836	14 167	12 110	11 910	13 285

Éducation : Généralement, l'école d'un pénitencier relève du chef de la formation générale et professionnelle, qui est le directeur de l'école. L'enseignement est dispensé par des employés et par des enseignants contractuels provenant des conseils scolaires municipaux, de collèges et d'universités.

La planification visant à améliorer le rendement du rapport étudiants-enseignant continue. L'objectif du SCC est d'atteindre un rapport moyen de 10 contre 1. (Voir le tableau 26) Cet objectif a été atteint et surpassé, réalisant un ratio national moyen pour 1990-1991 de 11.1 contre 1.

En 1990-1991, CSC comptait au total l'équivalent de 3 231 étudiants à plein temps. Le coût moyen en dollars constants par étudiant s'établissait à 4 945 dollars alors que le coût moyen en dollars courants s'établissait à 7 776 dollars. (Voir le tableau 27)

Tableau 26 : Rapport étudiants-enseignant

1992-1993 (prévu)	1991-1992 (prévu)	1990-1991 (réel)	1989-1990 (réel)	1988-1989 (réel)
10:1	10:1	11.1:1	11.9:1	10.8:1

Tableau 27 : Coût par étudiant par année

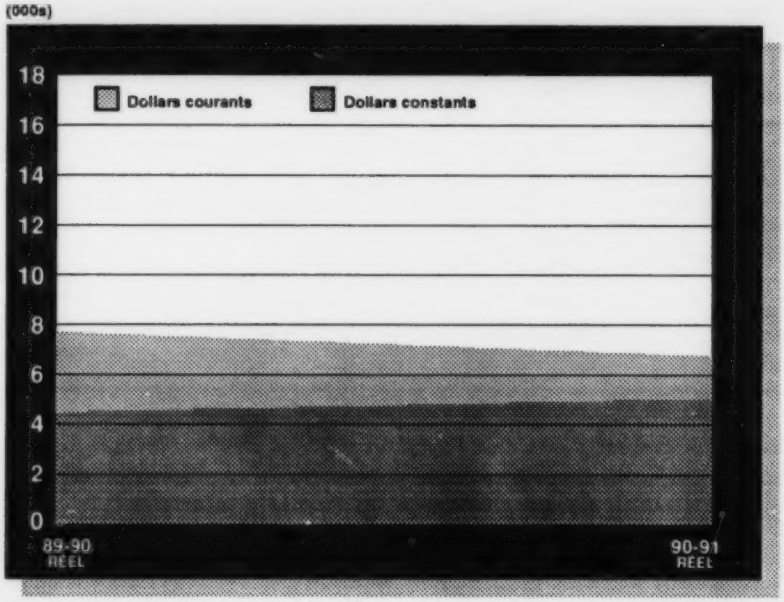

Nota : En 1989-1990, le Service comptait au total l'équivalent de 3 519 étudiants à plein temps. Les coûts indiqués n'incluent pas l'enregistrement aux cours par correspondance.

Mesures d'encouragement pour détenu : Bien que ce soit toujours au détenu à prendre les décisions qui s'imposent concernant son épanouissement personnel, le Service s'efforce d'encourager la participation des détenus à toute une gamme de programmes et d'activités.

La rémunération versée pour le travail accompli ou pour la participation à d'autres programmes approuvés est l'une de ces mesures d'encouragement. On prévoit que la rémunération des détenus pour 1992-1993 sera de l'ordre de 17 millions de dollars.

Réalisations en 1990-1991

L'intervention de base

Le Service a mis au point un ensemble de programmes d'acquisition de compétences psychosociales ayant pour but de neutraliser les facteurs qui contribuent aux comportements criminels. Ces programmes qui reposent sur une approche d'apprentissage cognitif et social, visent à apprendre aux délinquants à penser de façon logique, objective et rationnelle et ainsi les amener à assumer la responsabilité de leurs actes et à se prendre en main.

L'acquisition d'aptitudes cognitives est le volet principal du programme. Les détenus apprennent les principes fondamentaux leur permettant d'entretenir des relations interpersonnelles. Ce module, qui s'adresse à la majorité des détenus, ouvre la voie à d'autres enseignements visant la réduction de la violence, l'acquisition d'aptitudes familiales et parentales, la maîtrise de la colère et des émotions, l'initiation aux loisirs, la préparation à la mise en liberté et la prévention de la toxicomanie. Étant donné qu'une forte majorité des délinquants présentent des besoins dans l'un ou plusieurs de ces domaines, le Service tente d'offrir ces programmes sur une grande échelle dans les établissements et dans la collectivité.

En 1990-1991, le module sur les aptitudes cognitives a été mis en oeuvre à 30 endroits différents et celui sur les aptitudes parentales a été développé dans 14 lieux. En tout 315 détenus ont terminé le programme sur les aptitudes cognitives durant l'année.

L'alphabétisation et l'éducation

Les individus analphabètes sont souvent des mésadaptés sociaux sans resources pour faire face à la vie de tous les jours. Un solide programme d'alphabétisation répond à un besoin primordial sur le plan social et aide les délinquants à mieux profiter des autres programmes favorisant leur réinsertion. Donc, l'éducation de base des adultes et des programmes de formation sont offerts dans tous les établissements.

Au cours de l'année 1990-1991, on estime qu'en moyenne 3 231 détenus ont participé à temps plein aux programmes de formation dont les principaux éléments étaient la formation de base des adultes, le diplôme de la 10e année, les études secondaires et post-secondaires et la formation professionnelle. Une moyenne de 44% des détenus aptes au travail ou aux études ont participé à des programmes éducatifs à temps plein, à temps partiel ou par correspondance.

En 1990-91, 33% de l'équivalent des détenus inscrits à temps plein avaient pour objectif de terminer la formation de base. En tout 903 détenus ont terminé leur 8e année, ce qui dépasse nettement l'objectif de 710. En 1990-91, la direction des Recherches et Statistiques a étudié le comportement d'un grand nombre de délinquants suivant leur remise en liberté qui avaient completé la formation de base des adultes. Les résultats de recherche indiquent qu'il existe un écart de 12% entre le taux de réadmission des détenus ayant suivi la formation de base et celui des détenus qui l'avaient abandonnée. Les résultats indiquent que l'obtention d'une 8e année avant la remise en liberté favorise la réinsertion du délinquant dans la société.

Conscient des exigences croissantes du marché du travail, le Service encourage les efforts faits par les détenus pour terminer une dixième année. En 1990-1991, 424 ont réussi l'équivalent d'une dixième année, ce qui dépasse l'objectif de 368 détenus qui avait été fixé par le Service pour cette période.

L'année 1990 était l'Année internationale de l'alphabétisation. Le Service a souligné cet événement par le biais de deux initiatives. L'une de ces initiatives est le Livre en voyage, dans lequel on offre des présentations littéraires et artistiques de détenus ayant participé aux programmes de formation de base du Service. Des livres semblables ont été publié dans le monde entier en cette année internationale de l'alphabétisation. Un livre géant colligeant divers témoignages a été présenté au Secrétaire général des Nations Unies.

D'autre part, en collaboration avec le Federal Bureau of Prison, organisme responsable des services correctionnels américains, le Service a organisé la première conférence internationale sur l'alphabétisation en milieu correctionnel intitulée «Liberté de lire». Cette conférence a permis à plus de 600 participants du monde entier d'échanger sur les approches et programmes les plus efficaces en matière d'alphabétisation en milieu correctionnel.

L'intervention spécialisée

Le Service reconnaît la nécessité d'interventions cliniques spécialisées dans les domaines de la santé mentale, de la délinquance sexuelle et de l'abus des drogues afin de favoriser un traitement efficace de la maladie ou de la déviance particulière que manifestent certains détenus.

Dans le cadre de l'initiative des programmes communautaires et institutionnels, le Service a étendu les services offerts dans la collectivité et dans les pénitentiers aux délinquants sexuels. Les services de counselling psychologique et les programmes de prévention de la récidive ont été améliorés en 1990-1991. Le Service a également entrepris une étude sur les caractéristiques des délinquants sexuels sous responsabilité fédérale, dont les résultats serviront à mettre à jour des programmes répondant de façon pertinente et efficace aux besoins des délinquants.

Dans le domaine de la toxicomanie, le Service a mis en oeuvre en 1990-1991, un outil informatisé d'évaluation des habitudes de vie des délinquants admis dans les établissements fédéraux. Cet outil permet d'identifier les besoins spécifiques de traitement spécialisé en matière de toxicomanie que manifestent certains détenus. La grille d'évaluation sert également au personnel à déterminer dans quelle mesure les détenus reconnaissent que leur consommation d'alcool ou de drogues est à l'origine de leurs problèmes et dans quelle mesure ils désirent participer aux programmes de désintoxication. Le Service poursuivra ses efforts afin de mettre au point une gamme variée de modèles de traitement qui répondent de façon appropriée aux diverses dimensions de la problématique de la toxicomanie.

Au cours de l'année, le Service a élaboré une stratégie qui vise la mise sur pied sur une période de trois ans, d'un réseau d'interventions dans le domaine de la toxicomanie. Des plans régionaux de mise en oeuvre viennent appuyer la stratégie. Un programme de recherche et d'évaluation sera établi afin de mesurer l'efficacité des programmes et approches proposés, en vue d'apporter, s'il y a lieu, les modifications nécessaires.

Les programmes destinés à des groupes spécifiques

Au cours de l'année 1990-1991, le Service a poursuivi ses efforts sur plusieurs fronts afin de répondre de façon adaptée aux besoins spéciaux que présentent certains groupes de délinquants.

Le Service a procédé à la mise en oeuvre accélérée des recommandations du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral. Les réalisations les plus importantes consistent en l'augmentation du nombre d'agents de liaison autochtones, l'amélioration des programmes de pratiques spirituelles traditionnelles et la prestation de programmes de toxicomanie adaptés. La préparation à la mise en liberté et l'assistance post-carcérale constituent deux autres domaines d'intervention vers lequel le Service a orienté ses efforts pour offrir des services mieux adaptés à la réalité autochtone.

Durant 1990-1991, des progrès ont été réalisés par rapport à la situation prévalant en 1987, telle qu'exposée par le Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral. Bien que la proportion de détenus autochtones au sein de l'ensemble de la population carcérale n'ait pas diminué, la proportion de détenus incarcérés par rapport à ceux purgeant leur peine dans la collectivité a diminué de 3,4 p.100 au cours de 1990-1991. Des améliorations ont été également été constatées en ce qui a trait à la proportion de détenus autochtones incarcérés dans les établissements à bas niveaux de sécurité, à la proportion de détenus autochtones bénéficiant de la libération conditionnelle totale par opposition à ceux qui sont mis en liberté surveillée et à la partie de la peine purgée avant la libération conditionnelle totale.

En 1990-1991, le Service a terminé d'examiner les recommandations du Groupe de travail sur les femmes purgeant une peine fédérale, initiative tripartite prévoyant la participation du Service Correctionnel du Canada, de la Société Elizabeth Fry et de l'Association des femmes autochtones. Le Service a donné son aval à huit mesures qui permettront d'améliorer les conditions de détention à la Prison des femmes et s'est affairé à leur mise en oeuvre. Ces mesures concernent la politique de transfèrement à la Prison des femmes à court terme, l'amélioration des services de counseling pour les victimes d'abus sexuels et de violence familiale, la prévention des pratiques d'auto-mutilation, la présence quotidienne d'une aînée autochtone, le maintien et l'amélioration des liens familiaux et culturels des détenues et l'amélioration des conditions de détention afin de favoriser l'exercice et les marches à l'air frais. Finalement, le Service a également appuyé les recommandations touchant le remplacement de l'actuelle Prison des femmes à Kingston par cinq établissements régionaux, la mise en place d'un pavillon de ressourcement pour les détenues autochtones et l'expansion des services communautaires pour les détenues remises en liberté.

Un comité national de mise en oeuvre élaborera, en 1991-1992, un plan directeur à l'intention des femmes purgeant une peine de deux ans et plus. Ce plan traitera des questions importantes reliées notamment aux programmes, à la sécurité, aux services de santé, aux services aux enfants et au personnel dans le contexte des nouvelles installations prévues.

La violence familiale

Dans le cadre de l'initiative multi-ministérielle de lutte contre la violence familiale, le Service a accordé une attention particulière à la sensibilisation des détenus et du personnel à ce phénomène. Il a également mis en oeuvre deux projets visant à évaluer et à traiter les détenus sous responsabilité fédérale qui risquent de commettre des actes de violence familiale à leur sortie de prison. Le processus d'évaluation et de traitement débute en établissement et se poursuit après la remise en liberté. Ces projets se poursuivront au cours de la prochaine année.

Une somme de 9,4 millions de dollars a été accordée afin de favoriser l'expansion des programmes de traitement de la violence familiale offerts aux délinquants en établissement et dans la collectivité jusqu'en 1994-95.

Emploi des détenus

Au cours de l'année, les ateliers industriels ont procuré à plus de 1 627 détenus une formation et des emplois intéressants et ont produit des recettes non fiscales de 11,9 millions de dollars.

En février 1991, le Conseil du Trésor annonçait que Corcan répondait aux critères établis pour obtenir le statut d'organisme de services spéciaux (OSS). Corcan se verra ainsi accorder plus de latitude pour commercialiser ses produits, acquérir des biens et des services, déployer ses effectifs et conclure des marchés avec des organismes du secteur privé. Le Service tentera d'obtenir l'autorisation requise afin d'utiliser les recettes et profits générés par Corcan pour financer de nouveaux programmes correctionnels.

Grâce à ce nouveau statut, Corcan pourra planifier une approche globale et intégrée qui favorisera la motivation des détenus sous jurisdiction fédérale à l'égard de la formation professionnelle et de l'emploi. Les conclusions de l'enquête de vérification interne réalisée en 1990-1991 sur le perfectionnement professionnel serviront également à l'élaboration de l'approche globale.

CORCAN devrait avoir accédé au statut d'OSS et être entièrement opérationnel en 1992-1993, 1991-1992 servant d'année de transition.

Programmes culturels, sociaux et spirituels

Dans les limites du possible, le Service répond aux besoins culturels et religieux des individus. À l'appui de sa mission, le Service offre également aux détenus une série d'activités de loisirs et de passe-temps les motivant à utiliser leur temps de façon constructive et leur fournit à ces derniers des occasions de contribuer au bien-être de la collectivité.

Les services communautaires d'aumônerie ont connu une expansion importante en 1990-1991. Les programmes d'aumônerie en milieu communautaire offrent des services individualisés de pastorale et d'accueil, organisent des activités sociales et spirituelles et contribuent au développement de réseaux de soutien en milieu communautaire.

Vérifications en 1990-1991

Programmes de formation professionnelle : La vérification des programmes de formation professionnelle a été entreprise afin d'examiner et d'évaluer si la formation professionnelle offerte répond aux besoins des délinquants si les programmes sont gérés de façon efficace et économique et pour vérifier l'efficacité des contrôles et la surveillance des mécanismes en place.

Des renseignements détaillés sur cette vérification peuvent être obtenus du secteur de la Vérification interne et des enquêtes.

C. Services techniques et aux détenus

Objectif

Fournir tous les biens et services, les services d'ingénierie et d'entretien, et les services de gestion du programme d'immobilisations nécessaires au soutien de toutes les activités et de toutes les installations des établissements.

Description

Prestation de fonctions liées directement aux services d'alimentation, de vêtements et de logement des détenus ainsi qu'à la construction, à l'entretien et au fonctionnement des établissements correctionnels. Parmi ceux-ci on retrouve : les biens et services qui contribuent au soutien des activités pénitentiaires; l'ingénierie et le maintien des usines, des installations de programmes et du transport; services de gestion des programmes d'immobilisation.

Cette activité comporte les trois sous-activités décrites ci-après.

Gestion du matériel et services aux établissements : comprend l'acquisition, l'entreposage, la distribution, le contrôle et l'aliénation des biens et du matériel destinés aux programmes opérationnels; la prestation d'un système national de services obtenus par voie de contrats; les repas et les vêtements des détenus et du personnel et la prestation d'autres services comme l'entretien, le lavage et la lingerie. Les autres services fournis sont l'acquisition, l'installation, l'évaluation et l'entretien des systèmes électroniques qui assurent la sécurité des communications et d'autres besoins de l'unité opérationnelle.

Ingénierie et entretien : prestation de tous les services techniques liés aux opérations et à l'entretien de l'établissement, à la gestion des installations, à la sécurité-incendie, à la sécurité au travail, à l'entretien du cycle de vie du matériel important, au génie électrique et mécanique ainsi qu'au fonctionnement et à l'entretien des véhicules.

Construction : prestation des services liés à la préparation et à la gestion des programmes d'immobilisations du Service correctionnel du Canada et de ses fonctions de gestion immobilière en milieu carcéral, y compris la prestation de services techniques et professionnels liés à la planification des installations ainsi qu'à la conception, à l'examen, au contrôle et à la mise en oeuvre des projets de construction.

Sommaire des ressources

En 1992-1993, les Services techniques et aux détenus représenteront approximativement 15,6% du budget de fonctionnement, 87,1% du budget en immobilisations et 11,5% du total des années-personnes du Service correctionnel du Canada.

Tableau 28 : Sommaire des ressources de l'activité — Services techniques et aux détenus

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du matériel, et service aux établissements	78 200	616	73 204	615	75 976	628
Ingénierie et entretien	58 629	582	57 439	575	58 595	561
Construction	108 048	40	88 821	41	73 110	40
	244 877	1 238	219 464	1 231	207 681	1 229

Les principales dépenses ont trait aux immobilisations : 43,3%; au personnel, 23,9%; ainsi qu'aux services publics, matériel et fournitures, 23%. On prévoit que les cantines des détenus rapporteront approximativement 10,6 millions de dollars en 1992-1993.

Tableau 29 : Résultats financiers en 1990-1991 — Services techniques et aux détenus

	1990-1991		
(en milliers de dollars)	Réel	Budget principal	Différence
Gestion du matériel, et services aux établissements	75 976	71 067	4 909
Ingénierie et entretien	58 595	60 532	(1 937)
Construction	73 110	95 466	(22 356)
	207 681	227 065	(19 384)

Explication de la différence :

Les dépenses réelles ont été moins élevées que prévu à cause principalement des retards dans les divers projets de construction (24,5 millions de dollars) duquel 17,3 millions de dollars résultent des coupures budgétaires annoncées en novembre 1990; compensées par les augmentations découlant des salaires révisés et des versements rétroactifs : 1,5 millions de dollars; les augmentations dans les dépenses de la cantine des détenus : 2,1 millions de dollars et une augmentation dans les achats de fourniture : 1,5 millions de dollars.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les rapports années-personnes/délinquant et le coût par délinquant des Services techniques et aux détenus figurent aux tableaux 30 et 31.

Tableau 30 : Rapport années-personnes/ délinquant réel et prévu pour les Services techniques et aux détenus

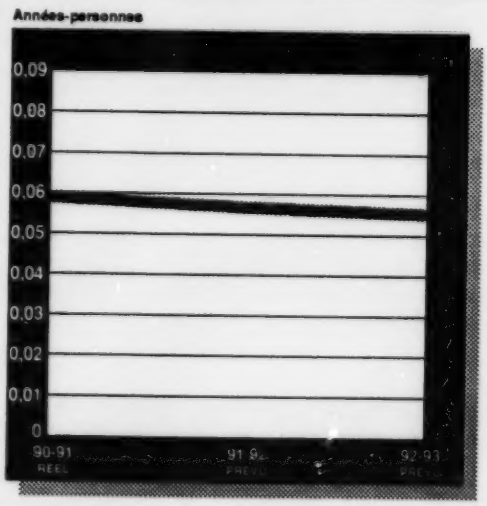

Tableau 31 : Dépenses réelles et prévues par délinquant pour les Services techniques et aux détenus

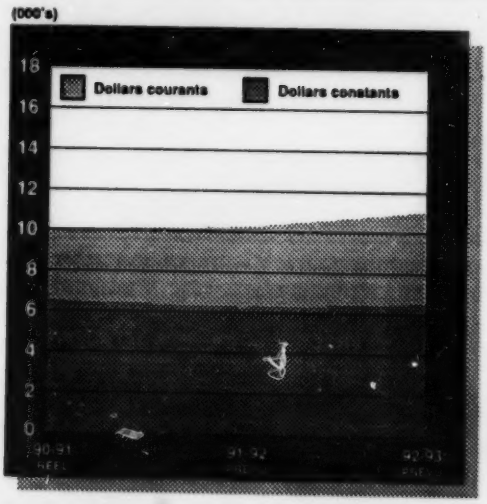

Besoins en ressources

Gestion du matériel et services aux établissements : Les principaux postes de dépenses sont le personnel, l'alimentation et les vêtements.

Personnel : La sous-activité Gestion du matériel est dotée conformément à une étude et à une analyse des besoins de chaque poste. L'analyse a fourni au Service une norme sur les besoins en années-personnes dans les établissements pour cette sous-activité. Les critères pris en compte pour déterminer ces besoins sont la classification de sécurité, la capacité et l'aménagement de l'établissement, ainsi que d'autres variables qui influent sur la charge de travail (entre autres, nombre de détenus sous surveillance, nombre de repas préparés et volume de fournitures et de vêtements distribués). Un des facteurs importants à considérer est le fait que la plus grande partie du travail est accomplie par des détenus.

Alimentation : Le Service fournit des repas non seulement aux détenus mais aussi à certains employés. Les fermes du Service produisent quelque 25 % des aliments consommés dans ses installations.

Vêtements : Le Service fournit les vêtements aux détenus ainsi que les uniformes aux agents de correction.

Ingénierie et entretien : Les responsabilités et les dépenses de cette sous-activité ont trait à l'entretien et au fonctionnement des installations matérielles. Au cours de 1992-1993, il faudra assurer l'entretien d'installations occupant une superficie totale de plus de 895 500 mètres carrés. Le Service s'efforcera d'améliorer la gestion de ses immobilisations; en outre, des plans visant à revitaliser le programme d'entretien du Service sont en cours d'exécution.

Construction : Une importante tâche de cette sous-activité est l'établissement et le contrôle du programme d'immobilisations du Service, et plus particulièrement des projets de construction et de rénovation visant à combler les besoins de la population carcérale en matière d'installations (voir les tableaux 39 et 40).

Plans pour 1992-1993 et au-delà :

- Procéder à l'amélioration des services de logement et des services d'assistance post-pénale dans la communauté et dans les institutions de sécurité minimale;
- Procéder à un réajustement du profil de logement de façon à mieux gérer les besoins des délinquants et des risques qu'ils présentent;
- Mettre en oeuvre les plans visant la construction de cinq nouveaux établissements à l'intention des femmes délinquantes et d'un nouvel établissement pour les autochtones;
- Réduire l'usage de la double occupation cellulaire;
- Poursuivre le programme d'entretien des installations existantes afin d'assurer un environnement institutionnel sain, sûre et sécuritaire;
- Mettre en oeuvre un plan conforme aux objectifs du gouvernement fédéral en matière de protection de l'environnement.

Réalisations en 1990-1991

Système d'information sur la gestion des actifs

Un système fiable de gestion des actifs assure la bonne utilisation des deniers publics grâce au contrôle des inventaires et à la prévision des dates de remplacement du matériel, des véhicules et des objets mobiliers du Service. Au cours de 1989-1990, première année de mise en oeuvre du projet, le Service avait installé le système dans sept établissements. Plus de 60 établissements disposent maintenant d'un système d'information sur la gestion des actifs. Le Service a également amorcé l'automatisation du processus d'achat. Des projets pilotes seront mis en oeuvre en 1991-1992.

Vêtements

Un uniforme distinctif a été autorisé afin de souligner la mise en oeuvre du modèle de gestion par unité dans lequel tout le personnel a un rôle à jouer dans l'intégration des fonctions de contrôle et d'aide. Conformément à la philosophie correctionnelle contemporaine, on a choisi un uniforme d'allure non militaire composé d'un blazer bleu marine, d'un pantalon gris ou d'une jupe de la même couleur, assorti de divers accessoires. Les premiers uniformes seront remis aux employés en juillet 1992.

Le Service procédera également en 1991-1992 à la fabrication des premiers jeans et chemises conformément à la politique du Service sur la tenue vestimentaire des détenus. Cette politique vise à encourager chez les détenus des habitudes vestimentaires de type civil.

Construction

Un certain nombre de projets d'immobilisations amorcés en 1989-1990 ont pris fin en 1990-1991, notamment ceux concernant une salle à manger, une salle communautaire/chapelle au pénitencier de Dorchester (Nouveau Brunswick), un nouveau système de chauffage à l'établissement de Springhill (Nouvelle Écosse), un gymnase à Millhaven (Ontario), une aire de logement de 80 lits à l'établissement de Warkworth (Ontario). Le Service a également terminé en 1990-1991 la construction d'un bâtiment pour les ateliers à l'établissement de Stony Mountain (Manitoba).

Un certain nombre de projets amorcés en 1990-1991 étaient toujours en cours de réalisation, notamment la construction d'une aire de logement de 80 lits à l'établissement Mountain (Colombie Britannique) et un bâtiment pour les ateliers à l'établissement de Cowanswille (Québec). D'autre part, la rénovation du pénitencier de Kingston (Ontario) commencé en 1989-1990 se poursuit et respecte les délais prévus.

Enfin le Service a entrepris un certain nombre de projets afin de préserver son actif immobilier et assurer un meilleur accès à ses installations aux personnes handicapées.

Les services d'alimentation

Au cours des cinq dernières années, le Service a déployé des efforts considérables afin de maintenir les coûts de ses services d'alimentation. Alors que selon Agriculture Canada, l'indice des prix à la consommation pour les produits alimentaires a augmenté de 20% au cours des cinq dernières années, la somme que le Service consacre quotidiennement par détenu à la nourriture, a connu une augmentation de seulement 12% passant de 3,51 $ à 3,94 $ au cours de la même période. En 1990-91, la préparation de menus nutritifs est une question qui a particulièrement retenu l'attention du Service.

En 1990-1991, la Direction des services d'alimentation a mise en oeuvre deux systèmes informatisés de gestion des services d'alimentation. Ces projets pilotes seront évalués au cours des deux prochaines années.

Système périmétrique de détection des intrusions (SPDI)

En 1990-1991, le Service a terminé l'installation du Système périmétrique de détection des intrusions (SPDI) à l'établissement Leclerc. Ce système sert à protéger le périmètre des pénitenciers à sécurité maximale et moyenne. La division de l'électronique du Service a également participé à d'autres projets visant à appliquer la technologie à la sécurité des établissements.

La protection de l'environnement

Au cours de l'année 1990-1991, en plus d'encourager des pratiques quotidiennes de recyclage des produits tels que le papier, le verre et le métal en conformité avec le Plan vert, le Service a mis en oeuvre une série de projets de nature plus technique. Ces projets lui permettront d'acquérir les connaissances fondamentales nécessaires à l'élaboration de plans de gestion de la protection de l'environnement et à la mise en oeuvre de pratiques écologiques. Les projets pilotes amorcés touchaient notamment l'utilisation des eaux, la gestion des déchets solides et les émissions de substances dangereuses dans l'air.

D'autre part, le Service a lancé une série de mesures qui ont pour but d'encourager les détenus à participer à des programmes de protection de l'environnement, tels que le nettoyage des berges et le reboisement des forêts.

Vérifications internes en 1990-1991

- **Octroi des contrats de service :** La vérification visait à examiner les quatres phases du processus d'octroi de contrats, soit la définition des besoins, l'acquisition, l'administration et l'étude des résultats.

- **Contribution pour dépenses en capital :** Les objectifs de la vérification étaient l'examen des procédés et des contrôles liés à la rédaction, à l'approbation et à la surveillance des ententes de contribution pour dépenses en capital. On a également chargé les vérificateurs d'examiner le degré de conformité avec les politiques du Conseil du Trésor, qui figurent en grande partie dans le Guide de gestion financière.

Des renseignements détaillés sur ces vérifications peuvent être obtenus auprès du secteur de la Vérification interne et des enquêtes.

D. Gestion et Administration

Objectif

Voir à ce que des politiques générales soient en place afin de régir les programmes et les activités du Service, conformément à sa Mission, à ce que les ressources attribuées soient utilisées adéquatement et à ce que des systèmes et des services administratifs soient en place pour appuyer les décisions de la direction et améliorer l'obligation de rendre compte des gestionnaires ainsi que le contrôle des opérations.

Description

Prestation des services intégrés tels la planification stratégique, les politiques intégrés, la recherche, les communications, l'évaluation des programmes, la vérification, les services juridiques et les services à la haute direction. De plus, cette activité renferme les services de gestion tels le Personnel, les Finances, les Systèmes, l'Administration et la coordination de la planification opérationnelle et des ressources.

L'activité comporte les deux sous-activités décrites ci-après.

Les Services intégrés englobe la planification, l'élaboration, l'examen et la communication des politiques et des programmes du Service. Ces fonctions relèvent du secteur des Communications et du développement organisationnel, du secteur de la Vérification interne et des enquêtes et du secteur des Services à la haute direction.

Le secteur des Communications et du développement organisationnel coordonne l'élaboration de politiques et le processus de planification stratégique; effectue les évaluations de programmes; effectue et coordonne la recherche en matière correctionnelle; gère les relations du Service avec les gouvernements nationaux et internationaux; communique avec les organismes centraux; élabore et coordonne les programmes de communications du Service incluant la communication avec le grand public, certains groupes de clients et le personnel du Service.

Le secteur de la Vérification interne et des enquêtes est responsable de la tenue des vérifications internes périodiques des programmes, des fonctions et des systèmes nationaux du Service.

Le secteur des Services à la haute direction répond aux demandes faites en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels, et fournit des services spécialisés au Commissaire des Services correctionnels, y compris de l'aide concernant les griefs des détenus.

Les Services de gestion englobent les services de soutien liés aux fonctions du Personnel, de l'Administration et des Finances, l'administration de la Loi sur les langues officielles, la coordination de la planification opérationnelle et le fonctionnement des divers systèmes d'information de gestion.

Sommaire des ressources

En 1992-1993, l'activité Gestion et Administration représentera approximativement 13,0% du budget de fonctionnement et 14,0% du total des années-personnes du Service correctionnel du Canada.

Tableau 32 : Sommaire des ressources de l'activité — Gestion et administration

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Services intégrés	27 087	277	28 512	290	27 035	294
Services de gestion	100 962	1 220	104 033	1 212	96 876	1 197
	128 049	**1 497**	132 545	1 502	123 911	1 491

Les principales dépenses ont trait au personnel, 61,5%; au transport et aux communications, 12,1%; aux services professionnels et spéciaux, 13,4% et aux biens d'équipement liés à l'automatisation des systèmes, 9,5%.

Tableau 33 : Résultats financiers en 1990-1991 — Gestion et Administration

		1990-1991	
(en milliers de dollars)	Réel	Budget principal	Différence
Services intégrés	27 035	26 715	**320**
Services de gestion	96 876	88 514	**8 362**
	123 911	115 229	**8 682**

Explication de la différence:

Les dépenses réelles ont été plus élevées que prévu en raison de l'augmentation des dépenses en capital liée à l'amélioration des systèmes : 4,3 millions de dollars; et des augmentations découlant des salaires révisés, des versements de salaires rétroactifs et les paiements pour équité salariale : 11,5 millions de dollars; ces augmentations sont compensées par des péremptions diverses : (7,2 millions de dollars) principalement liés aux services professionnels et spéciaux.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les tableaux 34 et 35 présentent, pour la Gestion et l'Administration, le rapport années-personnes/délinquant et le coût par délinquant.

Tableau 34 : Rapport années-personnes/ délinquant réel et prévu pour la Gestion et l'Administration

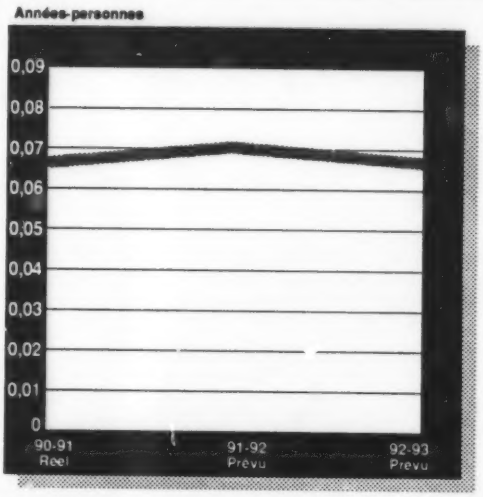

Tableau 35 : Dépenses réelles et prévues par délinquant pour la Gestion et l'Administration

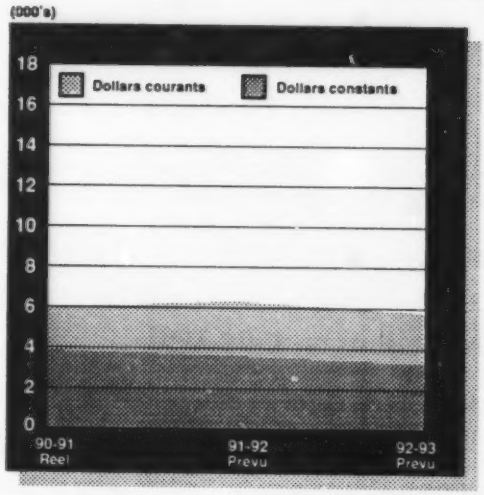

Plans pour 1992-1993 et au-delà:

À l'appui du cadre intégré d'imputabilité et en conformité avec les besoins associés à une structure de gestion décentralisée:

- Mettre en oeuvre une approche de planification et de gestion par portefeuille des immobilisations;
- Mettre en oeuvre un projet pilote à l'appui du régime du budget de fonctionnement;
- Élaborer un projet pilote de mise en oeuvre des modules d'accès et de rapport du Système ministériel financier commun.

En conformité avec le plan de gestion de l'information :

- Poursuivre la mise en oeuvre d'une plate-forme technique entièrement intégrée, conforme aux normes approuvées du gouvernement et au milieu de fonctionnement technique décentralisé du Service;
- Compléter la mise en oeuvre du système d'information de gestion;
- Procéder à la mise en oeuvre du Lancement 2 du Système de gestion des détenus;
- Compléter l'élaboration du système de gestion des actifs en immobilisations;

Poursuivre le développement et la mise en oeuvre de projets de recherche permettant de colliger de l'information sur les programmes et méthodes d'intervention les plus efficaces. Une attention particulière sera accordée au développement des connaissances reliées à la motivation et l'engagement du personnel, à l'évaluation des besoins et du risque que présentent les délinquants à diverses étapes de la peine, aux approches les plus efficaces à l'intention des délinquants, à la violence familiale et à la mise en oeuvre de la stratégie de gestion intégrée des délinquants.

Assurer une meilleure compréhension et acceptation par le public des services correctionnels grâce à des communications internes et externes efficaces favorisant tout particulièrement un dialogue ouvert tant avec le public canadien qu'au sein du Service;

À l'appui du cadre de gestion du personnel et en conformité avec le programme de réforme de la dotation :

- élaborer et mettre en oeuvre des stratégies de recrutement, de formation, d'évaluation, de dotation en personnel et de développement professionnel;

- mettre en oeuvre un système de rémunération à l'intention des étudiants qui participent au programme de formation destiné aux recrues.

Poursuivre les efforts afin de respecter les délais de réponse prescrits par la *Loi sur l'accès à l'information.*

Réalisations en 1990-1991

Ententes d'échange de services

Les ententes d'échange de services autorisent le transfert de détenus entre les juridictions fédérale, provinciales et territoriales afin de rapprocher les délinquants de leur collectivité d'origine, de répondre à des besoins culturels ou spirituels particuliers, d'appliquer tel ou tel traitement, ou encore pour des raisons d'administration pénitentiaire. De plus, la province de l'Alberta assure la prestation de tous les services correctionnels communautaires sur son territoire dans le cadre de l'Entente sur les services correctionnels communautaires de l'Alberta. En 1990-1991, plusieurs ententes fédérale-provinciales d'échange de services ont été mises à jour, approuvées ou mises en application.

La planification pour la mise en application de l'entente avec la Colombie-Britannique pour le logement des femmes purgeant une peine fédérale a été complétée. La conversion de l'ancien établissement Lakeside en Centre correctionnel de Burnaby a débuté en janvier 1991 avec l'ouverture d'une annexe de sécurité minimale.

Une révision de l'entente avec le Centre Grierson a été entreprise et complétée. Cette révision permettra de développer des bases solides en préparation du renouvellement de cette entente qui prenait fin en 1990-1991 suite à un projet pilote de trois ans.

Les coûts associés à l'Entente de services correctionnels communautaires de l'Alberta requièrent une révision conjointe à tous les quatre ans. La première de ces révisions a été complétée avec succès au cours de 1990-1991. L'entente de services correctionnels communautaires est actuellement mise à jour afin de refléter les résultats de l'exercice de révision.

Des discussions ont été initiées avec la province de Terre-Neuve afin de modifier les dispositions relatives aux coûts de l'entente. Les discussions portent sur l'élimination de la possibilité de procéder à des ajustements rétroactifs et sur les exigences en matière de programmes à l'intention des détenus purgeant une peine fédérale dans la province de Terre-Neuve.

Des consultations ont été complétées et des stratégies de mise en oeuvre ont été élaborées en rapport avec le cadre de négociation et de gestion des futures ententes fédérales-provinciales d'échange de services.

Planification

En 1990-1991, le Service a mis au point un Plan opérationnel intégré (POI) qui décrit la façon dont le Service relèvera le défi que constitue la réduction des coûts humains et sociaux dans le domaine correctionnel pour la prochaine décennie.

Le Plan opérationnel intégré constitue un outil permettant de transposer des priorités stratégiques du Service en initiatives opérationnelles qui seront mises en oeuvre au cours des dix prochaines années et comprennent:

- Protection des investissements en immobilisations;
- Mise en oeuvre des initiatives gouvernementales pour les femmes purgeant une peine dans des établissements fédéraux;
- Mise en oeuvre des stratégies de logement pour les délinquants autochtones;
- Mise en oeuvre d'une infrastructure de surveillance et de logement communautaire;
- Construction de cellules afin de réduire la double occupation cellulaire;
- Mise en oeuvre de la stratégie de la santé mentale.

Gestion des ressources humaines

Le personnel constitue la principale ressource dont dispose le Service afin de répondre de façon efficace aux attentes actuelles et futures du public à l'égard des services correctionnels. Le Service veut élaborer des politiques, programmes et services de gestion des ressources humaines de nature à valoriser et promouvoir l'importante contribution de ses employés à l'atteinte de ses objectifs.

Programme de gestion des carrières

Au cours de l'année 1990-1991, le Service a mis la dernière main à une stratégie destinée à offrir au personnel des établissements des possibilités de carrière et garantissant la disponibilité de candidats prêts à prendre la relève lorsque des postes deviennent vacants. L'année prochaine, le Service mettra en oeuvre la dernière phase du projet et élaborera une stratégie similaire à l'intention de tous les employés et des cadres.

Formation

Le Service a lancé une série de mesures en matière de formation au cours de l'année. Mentionnons entre autre la formation reliée à la mise en oeuvre de la gestion par unité, l'organisation de cours à l'intention des superviseurs travaillant en établissement, l'élaboration de programmes de formation faisant suite aux recommandations de groupes de travail sur les délinquants sexuels et sur la toxicomanie et de cours d'orientation pour les recrues. Le Service a également organisé des cours de recyclage reliés à divers domaines d'intervention. La mise sur pied d'un système de rémunération des étudiants qui participent au programme d'orientation du Service constitue également une des initiatives que le Service poursuivra au cours de la prochaine année.

En 1990-1991, le Service a tenté de réduire le plus possible les répercussions des restrictions budgétaires sur les programmes de formation. Une vérification interne des programmes de formation obligatoire, d'intervention en situations d'urgence et d'autres programmes de formation a révélé que plusieurs moyens novateurs avaient été utilisés pour que soit offerte la formation en dépit des réductions budgétaires.

Qualité de vie au travail

Le Service a continué de chercher à améliorer la qualité de vie au travail en maintenant ses initiatives dans les domaines de la santé et sécurité au travail, de l'aide aux employés, de la lutte contre la discrimination et le harcèlement au travail, et de la mise en valeur du travail des employés par l'entremise de son programme de distinctions honorifiques.

Équité en matière d'emploi

Le Service adhère au principe d'équité en matière d'emploi en favorisant une représentation de tous les secteurs de la société canadienne au sein de son effectif

Bien que le taux de représentation des groupes cibles n'a été que légèrement changé en 1990-1991, les résultats d'une enquête de vérification interne indiquent que le Service respecte généralement les politiques et des lignes directrices du Conseil du Trésor en ce qui a trait à l'équité en matière d'emploi. Au cours de la prochaine année, le Service établira des objectifs précis à l'intention de chaque gestionnaire supérieur. Ces objectifs ont trait au recrutement, à l'avancement et au maintien des effectifs des groupes désignés.

Fonction publique 2000 et SCC 2000

La gestion supérieure du Service participe activement à FP2000 en participant divers comités et groupes de travail. D'ailleurs, le Service a mis en place sa propre initiative, SCC 2000 en décembre 1990. SCC 2000 veut assurer la participation active de tous les employés à la formulation et la mise en oeuvre de changements qui permettront au Service de relever les défis que lui réserve le XXIe siècle. A l'intérieur du Service, de nombreuses initiatives supportant les principes et les recommandations de FP2000 sont à différents stages d'élaboration. Ces initiatives sont:

- délégation d'autorité;
- gestion de carrière;
- normes de services;
- Formation des cadres supérieurs; et
- Participation au programme des stagiaires en gestion.

Le personnel du Service a formulé plus de 2,600 propositions de changement dont plus de 1,500 ont fait l'objet d'une décision. Plus de 77% des idées qui ont été étudiées ont été acceptées et 47% on déjà été mises en oeuvre. Les propositions de changement concernent notamment l'amélioration des communications, la réduction de la paperasserie, la protection de l'environnement, la gestion des ressources humaines et l'efficacité des systèmes. L'introduction de programmes de travail à domicile et la mise sur pied d'un comité consultatif sur la qualité de vie en milieu de travail constituent deux exemples d'initiatives dont le mérite revient à SCC 2000.

Communications et Partenariat

Au cours de 1990-1991, le Service a considérablement élargi son partenariat avec les autres ministères. Ses diverses activités lui ont notamment permis de bénéficier de l'expertise et de la collaboration d'Emploi et Immigration Canada, Santé et Bien-être Social Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Forêts Canada et le ministère de la Défense nationale.

Le Service a également mis l'accent sur l'importance de la collaboration avec les autres éléments du système de justice pénale. Cette collaboration a donné lieu notamment à la production du document de consultation intitulé *Détermination de la peine, Affaires correctionnelles et Mise en liberté sous condition : Vers une Réforme*, qui a été publié en juillet 1990. Il a également collaboré de façon substantielle avec le Secrétariat du Ministère et le ministère de la Justice dans le cadre du 8e Congrès des Nations Unies qui s'est tenu à Cuba, au mois d'août 1990.

Le Service reconnaît le rôle clé joué par les bénévoles et le public dans l'atteinte de ses objectifs. En 1990-1991, on a produit une brochure à l'intention des bénévoles oeuvrant au sein du Service. Une révision du rôle des Comités consultatifs de citoyens et autres comités consultatifs a été entreprise en vue de déterminer les changements qu'il faut apporter pour maximiser la contribution de ces comités.

Une entente de collaboration avec le Federal Bureau of Prison, organisme responsable des services correctionnels américains, a été développée afin d'encourager l'échange d'informations et de connaissances, notamment dans le domaine de la recherche et de la formation. Des ententes similaires avec les services correctionnels des Pays-Bas et de la Suède sont en voie d'élaboration.

La Direction des affaires des détenus a réussi, en 1990-1991, à réduire sensiblement le temps de réponse à la correspondance des détenus et les délais associés au règlement au troisième niveau des griefs des détenus. Les Services exécutifs ont également répondu dans les délais à 90% des demandes de renseignements adressées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. De plus, on s'est efforcé d'éliminer les retards accumulés en 1989-1990 dans le traitement des dossiers visés par la Loi sur la protection des renseignements personnels tout en respectant les délais prévus par la Loi pour plus de 95% des dossiers à traiter en 1990-91.

Le Service continue d'encourager l'élaboration d'outils et de mécanismes de communication efficaces à l'intention du personnel et du grand public. «Focus», bulletin destiné au personnel, est publié deux fois par mois alors qu'«Entre-Nous», destiné au grand public et faisant état des initiatives et réalisations du Service, est publié mensuellement. La revue trimestrielle «Forum» couvre divers sujets d'actualité dans le domaine de la recherche correctionnelle.

Recherche

La Direction de la Recherche a joué un rôle de premier plan au Service en ce qui a trait au perfectionnement de la technologie de l'évaluation et, par ce fait, a engendré une nouvelle appréciation de l'importance qui doit être réservé à l'évaluation des délinquants. Les méthodes d'évaluation ont été considérablement améliorées par l'élaboration d'instruments tels l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité, l'Échelle de classement pénitentiaire, le Questionnaire informatisé sur le mode de vie (évaluation du traitement de la toxicomanie) et la mise en oeuvre de stratégies de gestion du risque et de gestion des cas à l'endroit des délinquants sexuels, lesquels sont fondés sur la recherche. Ces instruments d'évaluation visent à associer le caractère du délinquant avec les programmes et les services qui lui conviennent.

De plus, la direction de la Recherche s'est avérée inestimable lors de l'élaboration des programmes de réinsertion sociale des délinquants. Elle a aidé à l'identification de groupes de délinquants qui se verraient le plus avantagés par des programmes particuliers et elle a étudié l'effet que pourraient avoir les objectifs de ces programmes sur le système correctionnel. La direction de la Recherche a également offert l'avis de ses experts au moment de l'élaboration de méthodes d'évaluation pour surveiller les progrès réalisés par les délinquants qui ont participé aux programmes. L'apprentissage cognitif des compétences et autres programmes d'acquisition de compétences psychosociales (p. ex. formation de compétences parentales), l'éducation de base aux adultes, la lutte contre la toxicomanie, la violence familiale et le traitement des délinquants sexuels, ont tous connu l'influence de la recherche.

La direction de la Recherche a consacré beaucoup d'efforts à la propagation de ses connaissances. En plus des rapports et des notes d'information, la direction publie une revue trimestrielle intitulée Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle et parraine une conférence annuelle de recherche correctionnelle.

Évaluation

Le Service désire assurer un rendement maximal de ses programmes et ce en regard de trois objectifs particuliers soit, la réduction du recours à l'incarcération, la réintégration, et la protection du public. Au cours de l'année, la Direction de l'évaluation a conçu un cadre d'évaluation qui sera appliqué à l'ensemble des projets mis sur pied pour donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur les programmes communautaires et institutionnels. Ce cadre d'évaluation en plus de favoriser la clarification des objectifs des projets mis en oeuvre et des caractéristiques des clientèles visées, propose un système de contrôle permettant au gestionnaire de suivre le rendement de chacun des projets en regard de certains indicateurs de rendement.

Le Service a également entrepris une évaluation des ses programmes de développement professionnel. Les résultats de cette évaluation seront disponibles au cours du prochain exercice et se révèleront très utiles afin de guider les orientations futures de CORCAN à titre d'organisme de services spéciaux (OSS).

Finalement, la Direction de l'évaluation a terminé durant l'année une évaluation des dispositions sur le maintien en incarcération (projet de loi C-67) et un rapport a été soumis au Comité Parlementaire procédant à la révision de la législation.

Enquête et vérification

Le Secteur de la vérification et des enquêtes contribue au cadre d'imputabilité du Service en assumant une fonction de vérification interne objective et indépendante. Les projets de vérification mettent surtout l'accent sur l'analyse des aspects opérationnels des questions étudiées. Au cours de la dernière année, le Service a entrepris des activités de vérification majeures portant entre autres sur le système de traitement des délinquants, l'orientation et l'évaluation des détenus, le programme d'absence temporaire, la formation professionnelle, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, l'octroi de contrat de service, les contributions pour dépenses en capital, la formation et la classification du personnel, l'équité en matière d'emploi, le traitement des dépenses, la gestion de l'informatique, et les paiements dans le cadre d'échanges de services.

La Section des enquêtes du secteur a pour responsabilité d'effectuer des enquêtes internes à la demande du Commissaire du Service correctionnel du Canada. En 1990-91, le secteur a procédé à 34 enquêtes reliées à des incidents divers, tels des évasions, des prises d'otage et des suicides, et à la surveillance des détenus remis en liberté.

Gestion de l'information

La disponibilité d'informations précises, complètes et présentées en temps opportun constitue un élément essentiel à la réalisation des objectifs du Service. Les défis à relever en matière de gestion de l'information sont par conséquent nombreux.

En 1990-1991, le Service a complété le Lancement 1 du Système de gestion des détenus. Le Lancement 1 permet de recueillir toute l'information nécessaire à la production et à l'impression du rapport de placement pénitentiaire. Une grande amélioration de la présentation des rapports et leur accessibilité immédiate pour l'ensemble du personnel autorisé à travers le pays constituent quelques uns des avantages du système. Le Lancement 2 du système couvrira l'informatisation des fonctions reliées à la gestion des cas, à la gestion des peines et à la sécurité. Le Lancement 2 sera complété au cours de 1992-1993.

Le Service a réalisé de nombreux progrès au cours de la dernière année en ce qui a trait à la mise en place d'un réseau de télécommunications de grande envergure au niveau ministériel en vue du traitement d'applications nationales reliées à la gestion des délinquants et à la gestion des ressources financières.

L'interface de communication entre le Système d'information sur les délinquants et le Centre d'information de la police canadienne a également été grandement améliorée. Ces améliorations ont contribué à une plus grande efficacité financière des systèmes tout en assurant un service de meilleure qualité. La capacité du Service de suivre les déplacements des détenus et d'en rendre compte a été fortement améliorée.

La Direction de la technologie de l'information a élaboré et mis en oeuvre un ensemble d'autres systèmes informatiques dans des domaines tels que le suivi de la correspondance, le traitement des griefs des détenus et l'administration des peines.

Au cours du prochain exercice, le Service mettra la dernière main à la stratégie de gestion de l'information qui établira le cadre régissant l'élaboration de ses systèmes d'information et qui déterminera les mesures à prendre en matière de gestion de l'information au cours des trois prochaines années.

Le Système d'information à l'intention de la haute gestion (SIG) est l'un des éléments clés à l'appui de cette stratégie. En 1991-92, le Service élaborera et mettra en oeuvre un système informatisé qui permet aux cadres supérieurs et aux gestionnaires d'avoir accès à un ensemble de données concernant les activités dans les établissements et la collectivité, la gestion des détenus, la gestion des ressources, les progrès réalisés en relation avec les priorités du Service, les décisions judiciaires récentes d'intérêt pour le Service, et les activités importantes prévues touchant les services correctionnels. Le SIG fournira une information dérivée de systèmes nationaux qui est adaptée en fonction du niveau de détail requis par les divers utilisateurs. Le système sera pleinement opérationnel l'an prochain et sera accessible à tous les membres du comité de direction, aux cadres de l'administration centrale et à tous les directeurs d'établissement et de district.

Vérification interne : 1990-91

Plusieurs vérifications internes ont été effectuées durant 1990-91. Toutes les observations et recommandations ont été examinés par la gestion grâce à l'élaboration de plans d'action révisés trimestriellement.

Les points saillants de ces vérifications internes sont indiqués ci-après :

- **Formation du personnel - Agent de correction :** La vérification comprenait l'examen des politiques et des normes relatives à la formation du personnel correctionnel, y compris les objectifs prévus de cette formation. Les systèmes de présentation de l'information ont également été examinés. Finalement, toutes les phases du processus de formation, depuis la définition des besoins jusqu'à l'évaluation ultérieure des programmes de formation ont été revues au niveau régional et institutionnel.

- **Classification du personnel :** La portée de la mission de vérification était d'examiner la gestion de la fonction de classification, et une évaluation des principaux outils, procédés et contrôles de ce programme au niveau ministériel.

- **Équité en matière d'emploi :** La vérification s'est effectuée à l'échelle nationale et portait principalement sur l'ensemble de l'administration et du contrôle du programme à partir de l'administration centrale, y compris l'examen des contrôles, des procédures, des lignes directrices et des objectifs établis pour le programme.

- **Traitement des dépenses :** La tâche de vérification consistait à examiner le système de traitement des dépenses à tous les échelons de l'organisme.

- **Gestion informatique :** L'emphase de la vérification portait sur les activités d'élaboration des systèmes.

- **Paiements reliés aux ententes d'échange de services :** La vérification était d'envergure nationale et portait sur les procédés et les contrôles reliés au paiement des factures conformément aux ententes d'échange de services avec les provinces et les territoires.

- **Accès à l'information et protection des renseignements personnels :** La vérification d'envergure nationale comprenait l'examen des politiques, des procédures et des lignes directrices au niveau de l'administration centrale ainsi que l'examen des contrôles et des systèmes d'information.

Des renseignements détaillés sur ces vérifications peuvent être obtenus du secteur de la Vérification interne et des enquêtes.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 36 : Détails des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Personnel			
Traitements et salaires	491 769	480 645	483 425
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	78 683	71 272	72 871
Autres frais touchant le personnel	1 909	1 880	1 610
	572 361	553 797	557 906
Biens et services			
Voyages	16 976	14 816	14 549
Téléphone et télex	9 210	9 005	9 521
Autres transports et communications	2 817	2 852	3 008
Information	992	1 256	1 540
Services médicaux	27 889	25 010	23 116
Enseignement	21 868	21 040	17 933
Services d'assistance postpénale	36 227	35 308	34 009
Recherches et conseillers	19 138	18 175	11 232
Autres services professionnels et spéciaux	59 195	58 890	49 643
Locations	2 914	3 200	3 303
Achat de services de réparation et d'entretien	12 817	12 500	11 617
Éclairage, électricité et carburant	16 038	15 970	15 270
Alimentation	14 759	14 404	13 963
Habillement	5 316	5 767	3 674
Marchandises en stock	26 489	25 295	22 859
Autres services publics, fournitures et approvisionnements	24 445	24 967	25 701
Toutes autres dépenses	19 333	18 899	18 082
	316 423	307 354	279 020
Total des dépenses de fonctionnement	888 784	861 151	836 926

Tableau 36 : Détails des besoins financiers par article *(suite)*			
(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Capital			
Traitements et salaires			18
Biens et services			1 346
Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages	96 941	83 109	59 760
Construction et acquisition de machines et de matériel	21 831	20 261	20 265
Contributions en capital	3 109	733	6 791
Capital — Total	121 881	104 103	88 180
Paiements de transfert			
Subventions	359	359	125
Contributions	1 027	1 027	1 273
Total des paiements de transfert	1 386	1 386	1 398
Total des dépenses	1 012 051	966 640	926 504

2. Besoins en personnel

Le Service correctionnel du Canada est une organisation à forte utilisation de main-d'oeuvre. Ses frais en personnel (y compris les contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux) représentent plus de 64 % du total des coûts de fonctionnement.

Tableau 37 : Besoins en années-personnes par activité			
	Budget principal 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Opérations correctionnelles	7 104	6 998	6 880
Programmes correctionnels	894	887	891
Services techniques et aux détenus	1 238	1 231	1 229
Gestion et Administration	1 497	1 502	1 491
Total des années-personnes :	10 733	**10 618**	**10 491**

Figure 38: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes*			Échelle de traitements actuelle	Provision pour le traitement moyen
	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991		1992-1993
Gestion	93	96	100		86 460
Scientifique et professionnel					
Enseignement	161	163	154	18 709 - 72 105	55 694
Sciences infirmières	425	421	417	24 089 - 64 685	37 913
Autres	206	202	170		58 616
Administration et service extérieur					
Services administratifs	681	649	649	17 470 - 72 817	49 859
Programmes de bien-être social	1 252	1 223	1 149	18 964 - 70 600	42 759
Autres	434	417	408		48 269
Technique	45	47	44		41 993
Soutien administratif	1 554	1 519	1 579		27 173
Exploitation					
Services correctionnels	4 569	4 526	4 501	27 478 - 54 350	38 277
Manoeuvres et hommes de métier	691	708	687	19 889 - 49 692	41 866
Services divers	530	522	512	16 989 - 51 984	39 096
Autres	92	125	121		36 104
	10 733	10 618	10 491		

* L'expression « **années-personnes** » désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes** susmentionnées ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont indiquées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses. Celles-ci comprennent les autres dépenses salariales exprimées en équivalents des années-personnes, p.ex., l'indemnité de formation pour les occasionnels, les étudiants, etc.

Nota: Les colonnes concernant les années-personnes indiquent l'utilisation planifée et réelle, par groupe professionnel (et catégorie, au besoin). La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1991. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts des salaires estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite.

3. Dépenses en capital

Le tableau 39 indique la répartition des dépenses en capital selon le genre de biens à acquérir. Les dépenses en capital représentent 12,0 % du Budget des dépenses principal du Programme.

Tableau 39: Répartition des dépenses en capital

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Principaux projets de construction			
Approuvé	15 772	33 198	17 839
Prévu	16 158	—	—
Principaux projets d'entretien			
Approuvé	24 590	2 725	1 484
Prévu	7 223	—	—
Projets mineurs de construction et d'entretien délégués	33 198	47 186	41 801
Total en équipement	21 831	20 261	20 265
Contributions en capital aux provinces			
Approuvé	1 109	733	6 791
Prévu	2 000	—	—
Total	**121 881**	**104 103**	**88 180**

Les détails des projets approuvés (en vigueur ou préliminaires) sont donnés au tableau 40.

Le tableau suivant identifie chaque projet de construction ou d'acquisition dont le coût total estimé est égal ou dépasse un million de dollars.

Tableau 40 : Détails des projets majeurs d'immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1992	Budget des dépenses 1992-1993	Besoins des années futures
A) NOUVEAUX PROJETS DE LOGEMENT					
Nouvelles installations pour les détenues (D-AP)	63 390	63 390	300	6 000	57 090
Rénov. — Centre Sumas (B-AF) (C.-B.)	5 064	5 080	600	2 500	1 980
Aire d'isolement et de ségrégation étab. Collins Bay (B-AF) (Ont.)	4 900	4 900	1 673	2 700	527
Centre Corr. commun. (50 lits) (D) (Ont.)	—	3 900	50	3 148	702
Etablis. à séc. moyenne (400 lits) (D-AP) (Ont.)	—	68 000	200	5 010	62 790
Camp autochtone Samson (D-AP) (Alb.)	—	11 600	—	1 000	10 600
Remplacement du centre corr. commun. Benoit XV. (B-AF) (Québec)	—	2 613	1 041	1 572	—
Rempl. et expansion Etablis. Beaver Creek (B-AF) (Ont.)	—	10 500	1 593	5 000	3 907
Expansion/Redéveloppement Etab. Pittsburgh (D-AP) (Ont.)	—	20 000	—	500	19 500
Rénovation, modernisation à l'étab. Stony Mountain (B-AF) (Man.)*	18 589	12 000	4 161	4 000	3 839
Autres projets de logement	—	—	—	500	—
TOTAL				31 930	
B) PROJETS DE PRÉSERVATION DES ACTIFS					
Agrandissement, redévelop. de l'étab. William Head (B-AF) (C.-B.)*	17 004	11 500	3 682	5 729	2 089
Rénovations au Pénitencier de Dorchester (B-AF) (N.-B.)*	19 371	13 000	3 394	7 000	2 606
Rénovations au Pénitencier de Kingston (B-AF) (Ont.)	43 396	43 396	12 219	6 000	25 177
Rempl. usine de trait. des eaux Warkworth (Ont.)**	—	2 388	739	1 649	—
Rénovation de cuisine Etablis. Springhill (Atl.)**	—	2 200	200	2 000	—
Redéveloppement Etablis. La Macaza (D) (Québec)	—	17 000	—	3 000	14 000
Rempl. des logements Bowden (Alb.)**	—	2 500	2 000	500	—
TOTAL				25 878	

* Les écarts entre les prévisions antérieures et les prévisions actuelles sur les coûts résultent principalement aux changements à l'envergure du projet suite aux mesures prises pour mettre en place les réductions budgétaires annoncées en novembre 1990.

** Dans les limites de l'autorité ministérielle de 3 millions pour l'approbation de projet.

Tableau 40 : Détails des projets majeurs d'immobilisations *(suite)*

(en milliers de dollars)	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1992	**Budget des dépenses 1992-1993**	Besoins des années futures
B) PROJETS DE PRÉSERVATION DES ACTIFS *(suite)*					
Redevelop. établis. Mountain (D) (Pac.)	—	33 500	—	**1 250**	32 250
Système de protection contre les incendies — établissements de Collins Bay et de Frontenac (Ont.)**	1 150	1 178	456	**722**	—
Remplacement d'un système d'alimentation électrique de 600 volts établissement de Joyceville (Ont.)**	1 865	1 865	875	**990**	—
Modernisation de l'usine de traitement des eaux — établissement de Joyceville (B-AF) (Ont.)	3 015	3 500	527	**2 973**	—
TOTAL				**5 935**	
C) PROJETS DE CONSTRUCTION, D'ENTRETIEN — POUVOIRS DÉLÉGUÉS				**33 198**	
D) EQUIPEMENT					
Opérations correctionnelles				**894**	
Programmes correctionnels				**2 754**	
Services techniques et aux détenus				**6 051**	
Gestion et Administration				**12 132**	
TOTAL				**21 831**	
E) CONTRIBUTIONS EN CAPITAL AUX PROVINCES					
Manitoba				**1 109**	
Ontario (prévu)				**2 000**	
TOTAL				**3 109**	
TOTAL — IMMOBILISATIONS ET EQUIPEMENT				**121 881**	

** Dans les limites de l'autorité ministérielle de 3 millions pour l'approbation de projet.

Note : Les définitions applicables aux grands projets d'immobilisations et aux grands projets de l'État sont offertes à la page 74.

4. Paiements de transfert

Tableau 41 : Détails des subventions et contributions

(en dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991 1992	Réel 1990-1991
Subventions			
Pensions, y compris les prestations versées aux parents survivants d'employés tués et autres avantages sociaux des employés	201 000	201 000	70 127
Indemnités versées aux détenus accidentés dans les pénitenciers	70 000	70 000	54 954
Subvention versée à l'Université de Saskatchewan, Collège de médecine, pour l'obtention d'une place en psychiatrie	48 000	48 000	—
Subvention versée à l'Université Carleton pour un poste de professeur en psychologie et recherches correctionnelles	40 000	40 000	—
	359 000	359 000	125 081
Contributions :**			
Springhouse	35 000	33 250	—
Institut de formation pastorale	5 000	5 000	4 000
Société Elizabeth Fry	14 000	7 000	6 000
Atl. Ass. of Trans. Centres	—	3 000	—
Société John Howard	—	85 000	189 639
Aumônerie communautaire	20 000	170 000	—
A.R.C.A.D.	57 300	57 300	57 230
Institut canadien de formation	120 000	33 120	28 569
Entrée Libre	10 000	10 000	10 000
Bridge House	58 425	56 000	53 600
B.I.F.A.	20 000	20 000	22 400
M2-W2	110 920	110 920	107 475
Fondation pour les arts dans les prisons	—	6 500	—
Project Reconciliation	12 000	12 000	6 000
Société Saint-Léonard	24 000	24 000	22 990
OHHA Conference	4 000	4 000	—
Symposium sur l'agression et la violence — University of Saskatchewan	—	10 000	10 000
Person to Person — Sask.	14 140	14 140	8 575
Open Circle —Manitoba	8 120	8 120	5 939
Relink	120 000	84 500	—
Abbotsford Family House	30 000	24 000	—
Catholic Charities	54 033	51 460	51 460
Comité interconfessionnel	34 000	34 000	42 000
Conseil chrétien	—	—	33 250
Armée du salut	—	—	38 640
Les Religieuses Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur	—	—	140 487
Fraternité des prisons du Canada	—	—	15 000
Trésorier de l'Alberta - Edmonton Alb.	—	—	230 000
Autres	276 062	163 690	190 057
Total*	1 027 000	1 027 000	1 273 311

* Ce total exclut les contributions en capital qui font partie des crédits pour dépenses en capital.
**Les écarts d'une année à l'autre reflètent une augmentation du nombre de services offerts.

5. Recettes

Tables 42 : Recettes par catégorie

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Recettes non fiscales à valoir sur le Trésor :			
Recouvrements de dépenses d'exercices précédents	—	—	434
Rajustement des comptes à payer à la fin de l'exercice (CAPAFE)	2 000	2 000	1 951
	2 000	2 000	2 385
Privilèges, licences et permis :			
Locations	600	620	608
Chambre et pension — détenus	150	150	148
	750	770	756
Rémunération des services :			
Service de blanchissage	70	130	132
Contrat pour l'entretien des détenus (ententes fédérales-provinciales)	265	265	229
Contrat pour services psychiatriques	1 750	2 100	828
Divers	50	50	49
	2 135	2 545	1 238
Produits des ventes :			
Vente de produits agricoles	240	259	216
Vente de cantine des détenus	10 600	10 195	9 693
Vente de produits manufacturés	15 596	13 908	11 894
	26 436	24 362	21 803
Autres recettes non fiscales	280	280	260
TOTAL	**31 601**	**29 957**	**26 442***

* Exclut un montant de 108 000 dollars de recettes fiscales reliées au recouvrement de la T.P.S.

6. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur ses crédits votés et législatifs. Mais il faut aussi tenir compte des services reçus sans frais et des recettes du Programme pour en établir le coût net. Le tableau 43 fournit des détails à ce sujet.

Tableau 43 : Coût net du Programme pour 1992-1993

(en milliers de dollars)	1992-1993	1991-1992
Dépenses de fonctionnement	838 784	851 304
Dépenses en capital	121 881	109 103
Contributions	1 386	1 346
Budget des dépenses principal	1 012 051	961 753
SERVICES REÇUS SANS FRAIS		
Locaux — de Travaux publics Canada	8 079	7 475
Émission de chèques — d'Approvisionnements et Services	1 028	1 233
Contribution de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais — du Secrétariat du Conseil du Trésor	20 219	19 604
Autres services — Travail Canada	6 243	5 197
	35 569	33 509
COÛT TOTAL DU PROGRAMME	1 047 620	995 262
MOINS : RECETTES PORTÉES DIRECTEMENT AU TRÉSOR*	31 601*	30 665
COÛT NET ESTIMATIF DU PROGRAMME	1 016 019	964 597

* Voir les détails donnés dans le tableau 42.

B. Rapports sur des programmes particuliers

La stratégie correctionnelle

En 1991, la stratégie correctionnelle a été approuvée et assurera que le Service concentre ses ressources et les oriente vers la poursuite de sa mission, soit la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humanitaire.

Cela veut dire, qu'il faut s'assurer, par le biais de la stratégie correctionnelle, que chaque délinquant peut bénéficier des interventions les plus efficaces au moment approprié de sa peine, et ainsi sans risque indu de récidive et de purger la plus grande partie de sa peine dans la communauté. Également important est le fait que la stratégie requiert du Service qu'il déploie les programmes et techniques les plus efficaces dans la communauté de façon que les délinquants demeurent dans cet environnement comme citoyens respectueux des lois.

La stratégie correctionnelle prend appui sur quatre concepts centraux; l'évaluation initiale du délinquant; un mécanisme garantissant que les délinquants bénéficient des programmes pertinents au moment le plus approprié de leur peine; la disponibilité de programmes qui répondent aux besoins à la base du comportement criminel; et la prestation de programmes efficaces dans la communauté liées à ceux offerts dans les établissements. Selon le principe central de cette stratégie, tous les employés du Service qui travaillent avec les délinquants doivent comprendre les besoins de ces derniers et prendre part au processus de réinsertion. Ceci nous permettra d'intervenir au moment le plus approprié de la sentence.

Au cours des trois prochaines années, la stratégie correctionnelle aidera le Service à déterminer les relations et les priorités parmi ses opérations et ses programmes.

CORCAN, organisme de services spéciaux

CORCAN est la marque de commerce des produits fabriqués et des services offerts par les détenus du Service correctionnel du Canada. Le dixième anniversaire de l'utilisation du sigle et de la marque de commerce de CORCAN fut célébré en 1990-1991.

CORCAN contribue à la mission du Service en utilisant le travail comme véhicule de réintégration sociale. Corcan vise à inculquer aux délinquants des bonnes habitudes de travail et les aide à acquérir des compétences professionnelles en leur faisant fabriquer des biens et offrir des services dans un environnement structuré, comparable à celui du secteur privé. Les détenus sont impliqués dans une vaste gamme d'activités destinées à développer chez le détenus les habilités, les habitudes de travail et les attitudes qui permettront aux détenus d'obtenir et de conserver un emploi lors de leur remise en liberté. En plus d'offrir une expérience de travail pratique, CORCAN élargira son mandat en offrant des programmes pré-libératoires et post-libératoires de counseling en matière d'emploi et de placement, des programmes d'attestation des compétences professionnelles et des cours de formation liés à l'emploi.

CORCAN opère dans les secteurs manufacturier, de l'agriculture, des forêts et des services. Ses programmes sont disponibles dans plus de 33 établissements. Environ 14% de la population incarcérée est employée par CORCAN et la majorité des détenus auront la possibilité de participer à ses programmes au cours de leur période d'incarcération. CORCAN assure la production des biens et services qui seront vendus essentiellement à des organismes gouvernementaux et organisations sans but lucratif. Entre 1980-81 et 1990-1991, les ventes sont passées de 10 951 000 dollars à plus de 27 000 000 de dollars.

En février 1991, le Conseil du Trésor annonçait que CORCAN répondait aux critères d'organisme de services spéciaux (OSS). CORCAN continuera d'être une composante essentielle et intégrale du Service correctionnel du Canada, et ses opérations seront toujours guidées par la Mission et les valeurs fondamentales du Service. Toutefois, en conformité avec son statut d'organisme de services spéciaux, CORCAN se dotera d'un modèle d'exploitation caractérisé par une plus grande flexibilité.

Au cours de 1991-1992, CORCAN a entrepris des discussions avec le Conseil du Trésor afin de préciser la structure et le mandat de CORCAN à titre d'organisme de services spéciaux et de définir les délégations de pouvoirs et exemptions nécessaires à la maximisation du rendement de ses opérations tant du point de vue de ses objectifs correctionnels que du point de vue de ses objectifs de commercialisation et de vente de produits. Les domaines qui font l'objet de discussion sont les opérations de CORCAN avec un fond renouvelable, le système de rémunération des détenus, l'utilisation des revenus de ses opérations, une délégation accrue du M.A.S. pour l'acquisition de biens et de services, et la conclusion de marchés avec les organismes du secteur privé.

À titre d'organisme de services spéciaux CORCAN poursuivra les objectifs suivants :

- Appuyer la stratégie correctionnelle en fournissant des services divers reliés aux conditions d'emploi des détenus et aux expériences de travail qui renforcent les programmes correctionnels de base;
- Revitaliser les organisations industrielles et d'agro-entreprise du Service en mettant l'accent sur le développement d'une culture axée sur le service au client;
- Créer une structure qui encourage l'utilisation efficace des ressources.

Un plan de transition, identifiant les stratégies qui seront poursuivies par CORCAN au cours des cinq prochaines années et les résultats escomptés a été élaboré. Des indices de rendement permettant de mesurer l'efficacité avec laquelle CORCAN réalise ses objectifs correctionnels et ses objectifs reliés à la commercialisation et à la vente de ses produits ont également été développés.

La planification de programmes à l'intention des délinquants sexuels

L'augmentation croissante du nombre de délinquants sexuels qui ont été admis dans un établissement correctionnel fédéral au cours des dernières années confère une dimension particulière aux défis que le Service tentera de relever au cours des prochaines années en matière de réinsertion sociale des délinquants. En 1979, les délinquants admis pour une infraction sexuelle représentaient 7,1% du total des admissions alors qu'ils représentaient en moyenne 11,4% des admissions entre 1985 et 1989. Le nombre de délinquants sexuels incarcérés est passé de 871 à la fin de 1984 à 1 574 à la fin de 1989; soit une augmentation de 44,6% en cinq ans. En 1990-1991, les délinquants sexuels représentaient 18,9% de la population carcérale et 9,9% de la population en liberté sous condition.

Le Groupe de travail sur la santé mentale a mis au point une stratégie à long terme qui identifie l'ensemble des considérations relatives à la mise en oeuvre de services d'évaluation, de traitement et de prévention de la récidive à l'intention plus particulièrement des délinquants sexuels. La mise en oeuvre de cette stratégie complétera les progrès accomplis par le Service au cours des deux dernières années. Ces progrès se sont traduits par une augmentation de la capacité d'accueil des délinquants sexuels, celle-ci passant de 85 lits à 106 lits entre 1988 et 1990, alors que la capacité du Service d'offrir des traitements s'est accrue au niveau de 200 en 1988-1989 à plus de 1 000 en 1990-1991. En 1990-1991, plus de deux millions de dollars ont été consacrés à des projets pilotes destinés aux délinquants sexuels suite aux recommandations du Groupe de travail sur les programmes communautaires et institutionnels. Actuellement, des programmes communautaires pour délinquants sexuels sont offerts dans plus de 17 collectivités à travers le Canada.

Durant les prochaines années, un des principaux défis associé à la mise en place de la stratégie reliée aux délinquants sexuels sera de s'assurer que les programmes intégres et différentiels rencontrent non seulement les besoins des délinquants sexuels mais aussi les besoins manifestés par la majorité des délinquants soit la réduction de la toxicomanie et le développement de compétences psychosociales. La stratégie élaborée encouragera la continuité de la prestation des services ainsi que le suivi des traitements, deux conditions essentielles à l'efficacité de la stratégie.

La prochaine étape dans la mise en oeuvre de la stratégie du Service à l'égard des délinquants sexuels est la création d'un comité national ayant pour mandat :

1) de créer des plans de mise en oeuvre de programmes et de services destinés aux délinquants sexuels;

2) d'élaborer des normes et un modèle d'évaluation de programmes de traitement, de groupes d'entraide et de programmes de services communautaires pour la prévention de la récidive;

3) d'établir des protocoles d'évaluation initiale, de début et de fin du traitement, et de pré-libération;

4) de mettre sur pied une banque de statistiques et d'information sur les programmes existants et sur leur efficacité;

5) de mettre au point des plans et des programmes de formation.

Définitions applicables aux grands projets d'immobilisations et aux grands projets de l'État

Projet de l'État — Une initiative ministérielle qui n'est pas une activité de programme courante, qui requiert la conception et la mise au point de nouveaux programmes, d'équipement, de structures ou de systèmes et qui comporte des risques plus élevés que la moyenne constitue un projet de l'État

a) si son coût estimatif dépasse l'autorisation visant l'approbation des projets que le Conseil du trésor a accordée au ministère en cause*; ou

b) si les risques sont particulièrement élevés, quel que soit le coût estimatif.

Estimation de type A — Il s'agit de l'estimation la plus précise et la plus détaillée. Elle se limite habituellement aux biens en cours de production ou aux commandes immédiates ou répétées. Elle doit s'appuyer sur les données de production complètes, sur des calendriers de production exécutoires ou sur un autre instrument exécutoire. En règle générale, une estimation de type A sert à appuyer une présentation visant à accroître les résultats d'un projet assujetti à un contrat dont l'une des dispositions justifie l'estimation.

Estimation de type B — Cette estimation porte sur le conception de tous les principaux systèmes et sous-systèmes, les plans de production, l'examen du site et des installations, les besoins spéciaux en matière de transport et les contraintes touchant le marché du travail, en plus de faire état de tous les autres objectifs du projet. Bien que moins précise que l'estimation de type A, elle requiert normalement l'exécution d'importants travaux de définition du projet, souvent en vertu d'un contrat avec le secteur privé et la participation des organismes de services communs appropriés.

Estimation de type C — Cette estimation englobe les coûts du cycle de vie de la solution préliminaire permettant de satisfaire à l'énoncé des exigences, y compris une analyse préliminaire des sources d'approvisionnement et de l'état d'avancement des installations de production et de la technologie, effectuée en collaboration avec les organismes de services communs appropriés.

Estimation de type D — Il s'agit de l'estimation provisoire du coût total et de la durée d'un projet fondée sur un énoncé des exigences détaillées et conforme à une mission.

Approbation provisoire d'un projet (AP) — Autorisation du CT d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues. Cette approbation s'étend des objectifs de l'étape de définition du projet et aux dépenses pertinentes. Les ministères parrains peuvent solliciter l'approbation provisoire après avoir examiné le cycle de vie complet du projet et en avoir établi le coût, habituellement d'après une estimation de type C, et après avoir préparé une estimation de type B visant le coût de l'étape de définition du projet.

Approbation finale (AF) d'un projet — Autorisation du CT couvrant les objectifs de l'étape d'exécution du projet et les dépenses pertinentes. Les ministères parrains peuvent solliciter l'approbation finale après avoir établi l'ampleur du cycle de vie complet du projet et en avoir établi le coût, au moins d'après une estimation de type B.

* *Lorsqu'un projet de l'État comporte des risques élevés et un coût estimatif supérieur à 100 millions de dollars, il constitue un grand projet de l'État.*

INDEX

A

absence temporaire, 25, 26
alphabétisation, 45
années-personnes, 32, 33, 63, 64
aumônerie, 14
autochtones, 11, 22, 46
automatisation, 59, 60

C

communication, 12, 15, 21, 58
construction, 50, 51, 65, 66, 67
corrections communautaires 38, 39
coût de l'entretien de délinquants, 31

D

délinquants sexuels, 6, 13, 14, 72, 73
Document portant sur la Mission, 5

E

éducation, 14, 27, 42, 43, 45
éducation de base des adultes, 27, 45
emploi, 26, 47
énoncé de Mission, 5, 18
ententes d'échange de services, 56, 61
environnement, 8, 12, 52
Évaluation des délinquants, 37

G

gestion et administration, 20, 53-61
gestion des délinquants, 37, 38
Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral, 14, 21, 46
Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, 7, 11, 14, 46
Groupe d'étude sur les programmes communautaires et institutionnels, 15, 37, 59
Groupe de travail sur la réduction de la toxicomanie, 7, 14

I

incidents liés à la détention, 23, 27-29

L

liberté surveillée, 24, 25

M

mise en liberté sous condition, 25, 26

O

objectifs généraux, 6, 7, 8
obligation de rendre compte, 11, 15
opérations correctionnelles, 7, 20, 34-39
opinion publique, 21
organisme de services spéciaux, 42, 43, 47, 59, 71, 72

P

perfectionnement professionnel, 40, 42, 59
plan de gestion de l'information, 55, 59
plan opérationnel intégré, 15, 57
prévision concernant la population carcérale, 22, 33
Prison des femmes, 46
programmes correctionnels, 20, 40-47
programme de développement de carrière, 8, 57
projet de réforme de la dotation, 12
projet de loi C-36, 21
projet de loi C-67, 59

R

recettes, 42, 69
recherche, 12, 15, 56, 59
récidive, 7, 23, 24
Régime du budget de fonctionnement, 11, 15

S

SCC 2000, 7, 8, 15, 58
services de santé, 11, 34, 36
services techniques et aux détenus, 20, 48-52
Soins psychiatriques, 39
système de gestion des actifs, 16, 51, 55
système de gestion des délinquants, 12, 15, 60
système de justice pénale, 18, 21
système d'information sur la gestion, 12, 23, 51, 55, 59, 60
système financier ministériel commun, 11, 55

V

vérification interne, 39, 47, 52, 59, 60, 61
violence familiale, 11, 14, 47